



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2024**

Conseil économique et social

Documents officiels, 2024

Supplément n° 14



Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2024**



Nations Unies • New York, 2024

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire de 2024	
I. Organisation de la session	7
A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	7
B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	7
C. Élection du Bureau du Conseil d'administration	11
II. Délibérations du Conseil d'administration	11
A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	11
B. Rapport sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux cinquante et unième et cinquante-deuxième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	13
C. Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF	14
D. Exposé sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la riposte de niveau 3 de l'UNICEF à la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi que sur les efforts de transition et de relèvement après la pandémie mis en œuvre par le Fonds	16
E. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration	17
F. Point sur l'élaboration d'un système de gestion globale des risques	19
G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2022 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration	21
H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2024	22
I. Rapport de la visite sur le terrain effectuée au Sénégal du 2 au 6 octobre 2023 par les membres des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP/UNOPS, du PAM et d'ONU-Femmes	24
J. Questions diverses	25
K. Adoption des projets de décision	25
L. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration	25

Deuxième partie	
Session annuelle de 2024	
I.	Organisation de la session 28
A.	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux 28
B.	Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF 28
II.	Délibérations du Conseil d'administration 30
A.	Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2023 30
B.	Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF 33
C.	Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres 34
D.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF 36
E.	Exposé sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles 36
F.	Exposé sur la culture institutionnelle et la diversité. 37
G.	Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement 38
H.	Rapports d'évaluation et réponses de l'administration 39
I.	Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2023 et réponse de l'administration. 41
J.	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2023 et réponse de l'administration 42
K.	Évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle 43
L.	Cadre amélioré de gestion globale des risques 44
M.	Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025 45
N.	Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2023 46
O.	Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF 47
P.	Questions diverses 47
Q.	Adoption des projets de décision. 47
R.	Remise de prix aux équipes de l'UNICEF et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidence du Conseil d'administration 47
Troisième partie	
Deuxième session ordinaire de 2024	
I.	Organisation de la session 50
A.	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux 50

B.	Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	50
C.	Projet de programme de travail pour les sessions de 2025 du Conseil d'administration ..	54
II.	Délibérations du Conseil d'administration	55
A.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	55
B.	Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF	57
C.	Contribution de l'UNICEF aux programmes de développement africains	58
D.	Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025	59
E.	Point sur l'application des recommandations issues de l'étude d'évaluabilité et l'évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025	60
F.	Point sur la mise en œuvre de la décision 2024/15 : évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle	62
G.	Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2024-2027	62
H.	Examen complet de la politique commune de recouvrement des coûts et de sa mise en œuvre	63
I.	Rapport faisant suite à la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration de l'UNICEF	64
J.	Questions diverses	65
K.	Adoption des projets de décision	65
L.	Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration	65
 Annexes		
I.	Session spéciale sur l'éradication de la poliomyélite	67
II.	Session spéciale sur les changements climatiques et les enfants	70
III.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2024	73
IV.	Rapport de la réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) tenue le 31 mai 2024	91

Première partie
Première session ordinaire de 2024

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 6 au 8 février 2024

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

1. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2024/1).
2. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 46 délégations observatrices, dont 1 organisation intergouvernementale, 8 organisations non gouvernementales et 11 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté des pouvoirs, conformément au paragraphe 2 de l'article 50 du Règlement intérieur¹.

B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

3. Le Président a félicité les nouveaux membres du Bureau qui ont été officiellement élus quelques semaines auparavant et qui se joindront à lui au cours des prochains mois pour fournir un appui intergouvernemental à l'UNICEF et superviser son action. Il s'est dit particulièrement heureux de travailler aux côtés de la Directrice générale de l'UNICEF, Catherine Russell, et de ses quatre directeurs généraux adjoints. Il a remercié le personnel de l'UNICEF pour le travail qu'il accomplit, souvent dans des conditions difficiles, en faveur des enfants.
4. Le Président a déclaré que 2024 serait une année importante pour l'UNICEF, l'organisation devant procéder à l'examen à mi-parcours de son plan stratégique quadriennal. Il a indiqué que, depuis l'adoption du plan en 2021, la situation des enfants dans le monde avait été mise à mal par les conflits, les changements climatiques et l'incidence des maladies infectieuses, qui sont à l'origine de situations d'urgence humanitaire et menacent de réduire à néant des années de progrès.
5. Le Président a insisté sur la nécessité de continuer à soutenir les efforts que l'organisation déploie au profit des enfants, ainsi que ses stratégies accélérées pour atteindre les objectifs énoncés dans son plan stratégique et les objectifs de développement durable, en mettant tout particulièrement l'accent sur la malnutrition sévère, les adolescentes, les changements climatiques et la fourniture de soins de santé primaires par l'intermédiaire des agents de santé communautaires.
6. Le Président a expliqué que, dans les mois à venir, le Conseil examinerait attentivement les conclusions et les recommandations issues d'une récente évaluation du Corps commun d'inspection sur la manière dont les conseils d'administration des trois entités des Nations Unies ayant leur siège à New York ont exercé leurs fonctions de gouvernance et de contrôle. Il s'est dit optimiste quant au fait que le Conseil d'administration de l'UNICEF s'associerait au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ainsi qu'au Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), pour examiner les recommandations formulées et trouver des moyens consensuels d'y donner suite de façon pragmatique.

¹ Le nombre total de délégations observatrices et d'organisations internationales (y compris celles qui ont présenté leurs pouvoirs au cours de la session) était respectivement de 52 et de 1 après l'annonce faite par le Secrétaire.

7. Le Président a indiqué que sept nouveaux programmes de pays seraient examinés au cours de la session. Il a ajouté que cet examen s'accompagnerait d'une table ronde sur l'inclusion des personnes handicapées. Il s'est félicité que le Comité des commissaires aux comptes ait émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'UNICEF pour 2022. Il a dit y voir la preuve que l'organisation était attachée à garantir des systèmes et des contrôles internes solides et assurait une gestion transparente et responsable de ses ressources. Il a affirmé que, lors de l'examen du plan de travail et du projet de budget relatifs à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé, le Conseil d'administration serait informé des objectifs en matière de produits provenant du secteur privé et d'influence pour 2024 et entendrait un exposé sur l'instrument de financement innovant de la Banque mondiale. Il a déclaré que les rapports d'évaluation et les réponses de l'administration, ainsi qu'un exposé sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la riposte de niveau 3 à la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi que sur les efforts de transition et de relèvement après la pandémie mis en œuvre par le Fonds, seraient également à l'ordre du jour.

8. Le Président s'est engagé à faire tout son possible pour présider le Conseil dans un esprit d'ouverture et de dialogue constructif, au service des enfants du monde.

9. La Directrice générale a déclaré qu'après la pandémie, les économies et la prestation de services s'étaient améliorées dans de nombreux pays, ce qui a permis d'améliorer le bien-être des enfants sur plusieurs indicateurs. Elle a ajouté que davantage d'enfants avaient reçu des soins de santé primaires, des vaccins essentiels et une éducation qu'en 2022.

10. La Directrice générale a toutefois constaté que l'intensification de conflits nouveaux ou prolongés avait fait de 2023 l'une des pires années pour les enfants. Elle a dit que l'UNICEF était intervenu dans plus de 400 situations d'urgence dans plus de 100 pays, fournissant à des millions d'enfants des services et des fournitures essentiels. Elle a ajouté que, dans des pays comme l'État de Palestine, Haïti, la République démocratique du Congo, le Soudan et l'Ukraine, les enfants souffraient terriblement et que leurs droits étaient clairement violés. Elle a précisé que ces conflits avaient coïncidé avec d'autres crises dévastatrices, notamment des inondations catastrophiques en Libye et des tremblements de terre en Afghanistan, au Maroc, en République arabe syrienne et en Turquie.

11. La Directrice générale a expliqué que les besoins humanitaires mondiaux devraient rester proches des niveaux records en 2024. Elle a indiqué que l'UNICEF continuerait à donner la priorité à l'action menée dans le triple domaine de l'action humanitaire, du développement et de la paix, en fournissant une aide immédiate pour sauver des vies tout en renforçant les systèmes dont dépendent les enfants et en collaborant avec les gouvernements pour rendre ces systèmes plus résistants.

12. La Directrice générale a déclaré qu'en 2023, l'UNICEF et ses partenaires avaient lancé le Partenariat pour les services de santé de proximité afin d'obtenir de nouveaux investissements dans les agents de santé et de nutrition communautaires, en leur offrant un salaire équitable, une éducation et une formation de qualité, ainsi qu'un environnement de travail sûr. Elle a expliqué qu'une fois le Partenariat mis en œuvre dans les pays prioritaires, au moins 66 millions d'enfants et 100 millions de femmes devraient en bénéficier chaque année.

13. La Directrice générale a indiqué que l'UNICEF avait élaboré le Plan d'action pour la durabilité et la lutte contre les changements climatiques (2023-2030), qui a pour objet d'aider les partenaires à mettre en place des systèmes résilients de prestation de services. Elle a affirmé que la poursuite des travaux visant à renforcer la résilience pourrait contribuer à faciliter l'accroissement des investissements dans l'action climatique en faveur des enfants. Elle a ajouté que plusieurs manifestations

mondiales à venir fourniraient une occasion cruciale de plaider et d'agir en faveur du programme de défense des droits de l'enfant.

14. La Directrice générale a déclaré que les objectifs pour 2024 ne seraient pas réalisables sans un renforcement et un élargissement du soutien des partenaires. Elle a dit que l'UNICEF travaillerait en étroite collaboration avec ses partenaires pour inverser la tendance préjudiciable à la baisse des ressources ordinaires dans la part du financement. Elle a également indiqué que l'UNICEF avait continué de prendre une part active aux travaux sur les gains d'efficacité à l'ONU et avait maintenu son attachement à la réforme de l'ONU.

15. La Directrice générale a déclaré qu'à bien des égards, 2024 marquait un point d'inflexion, une année porteuse de dangers mais aussi de promesses. Elle a affirmé qu'un soutien accru aux enfants les plus marginalisés, la mise en œuvre de systèmes résilients pour apporter un soutien durable aux enfants et une intervention audacieuse auprès des parties à un conflit pour que celles-ci assurent la sécurité des enfants et demandent des comptes lorsqu'elles ne le font pas, permettraient d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

16. Le Président a donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale. Dans une déclaration liminaire commune, le Bureau a remercié la Directrice générale de sa présentation détaillée et dit que celle-ci soulignait l'engagement inébranlable de l'UNICEF en faveur du bien-être des enfants du monde entier. Il a exprimé sa gratitude à l'ensemble du personnel de l'UNICEF, tant au siège que sur le terrain, pour son dévouement inlassable dans l'accomplissement du mandat de l'organisation, en particulier dans des circonstances difficiles.

17. Le Bureau a déclaré qu'il avait à cœur de maintenir et même d'améliorer si nécessaire l'efficacité et l'efficience. Dans ce contexte, il s'est félicité de l'examen fait dans son rapport par le Corps commun d'inspection des fonctions de gouvernance et de contrôle du Conseil d'administration, lequel serait débattu lors de la prochaine session annuelle. Il a également souligné que l'exécution du mandat de l'UNICEF dépendait de la disponibilité des ressources ordinaires, grâce auxquelles l'organisation peut mettre en œuvre efficacement des programmes et des initiatives visant à répondre aux besoins des enfants. Il a ajouté que le Sommet de l'avenir devant se tenir en septembre 2024 constituerait une occasion cruciale de réaffirmer l'engagement en faveur des droits de l'enfant et de relever collectivement les défis auxquels ceux-ci sont confrontés.

18. Les délégations ont félicité le Président du Conseil d'administration pour son élection et l'ont assuré de leur soutien et de leur engagement constructif. Elles ont également remercié sa prédécesseur et les autres membres du Bureau qui ont dirigé le Conseil d'administration au cours de l'année écoulée.

19. De nombreuses délégations ont souligné que les crises humanitaires nouvelles et prolongées survenues au cours de l'année écoulée avaient provoqué des bouleversements importants, pesé sur le bien-être des enfants dans le monde entier et entraîné des perturbations du développement et de nouveaux retards dans la réalisation des objectifs de développement durable. Des délégations ont demandé aux membres du Conseil d'administration de prendre en considération l'incidence que leur soutien à l'UNICEF pourrait avoir sur le règlement de problèmes tels que l'insécurité alimentaire et la nutrition insuffisante des enfants, la couverture vaccinale des enfants, les catastrophes environnementales, les conflits armés et les situations d'urgence humanitaire, et d'accroître leurs contributions pour réduire le déficit de financement auquel se heurte l'UNICEF afin de permettre à l'organisation de mieux répondre à de tels défis.

20. Deux délégations ont déclaré qu'en dépit de l'évolution positive de la couverture vaccinale dans le monde, le nombre d'enfants n'ayant pas bénéficié des services de vaccination essentiels augmentait dans de nombreuses régions, en particulier dans les pays du Sud. Ils ont souligné la nécessité d'un accès équitable aux soins de santé et aux vaccins qui permettraient d'éradiquer des maladies telles que la poliomyélite et la rubéole. Une autre délégation a déclaré que le nombre croissant de conflits humanitaires exposait davantage d'enfants à un risque accru de famine, avec pour corollaire inévitable une augmentation des taux de malnutrition et de retard de croissance.

21. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF avait lancé avec Gavi, l'Alliance du Vaccin et d'autres, une initiative appelée « Le grand rattrapage », qui vise à augmenter les taux de vaccination chez les enfants pour atteindre au moins les niveaux d'avant la pandémie et à garantir des services de soins de santé primaires plus solides pour les vaccinations essentielles. Elle a noté que certains progrès avaient été réalisés en 2023 et que l'UNICEF poursuivrait ses efforts à cet égard. En ce qui concerne le retard de croissance en particulier, elle a déclaré qu'il fallait redoubler d'efforts, car, si ce problème peut être évité, il est difficile pour les enfants de rattraper leur retard une fois qu'ils en ont souffert. Dans le même ordre d'idées, elle a déclaré qu'il était essentiel de poursuivre les efforts de lutte contre la poliomyélite et que la session spéciale qui se tiendrait plus tard dans la semaine viendrait rappeler que la maladie n'avait pas encore été éradiquée.

22. Plusieurs délégations, soulignant les effets négatifs des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement sur la santé, le développement et le bien-être des enfants, ont appelé à une intensification des efforts au niveau mondial. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF s'attachait à aider les communautés à devenir plus résilientes et à s'adapter aux changements climatiques, ainsi qu'à veiller à ce que les enfants soient sensibilisés au climat. Elle a noté que l'UNICEF avait lancé le Plan d'action pour la durabilité et la lutte contre les changements climatiques en 2023 en vue de protéger les enfants les plus vulnérables des pires effets des changements climatiques.

23. Une délégation a souligné que la garantie des droits de l'enfant était une obligation des États en tout temps et en toutes circonstances. Une autre délégation a souligné qu'il fallait que le Conseil d'administration trouve un sens non seulement dans la recherche de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de son cadre de gouvernance, mais également dans le cadre des processus intergouvernementaux en cours tels que le Sommet de l'avenir et la Déclaration sur les générations futures. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF examinait toujours les questions sous l'angle des droits de l'enfant. Elle a dit que, si les enfants n'étaient pas toujours considérés comme des détenteurs de droits indépendants, l'UNICEF estimait qu'ils avaient effectivement droit à la santé, à l'éducation, à la nourriture et à l'eau, et qu'ils avaient le droit d'être à l'abri de la violence. Elle a indiqué que cette approche était au cœur de la manière dont l'organisation aborde son travail. Elle a souligné l'importance pour les personnes travaillant sur le Sommet de l'avenir d'entendre tous les États Membres sur les priorités relatives aux enfants, et a appelé les États Membres à plaider pour l'inclusion des questions relatives aux enfants figure au cœur du processus menant au Sommet.

24. Plusieurs délégations ont remercié l'UNICEF pour son travail dévoué et son engagement sans faille en faveur des enfants de Gaza. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF se concentrait sur la protection des enfants et essayait d'acheminer autant d'aide et de fournitures que possible dans la bande de Gaza. Elle a également affirmé que l'UNICEF s'est inquiété de l'encombrement des espaces publics dû au déplacement massif de personnes dans une zone restreinte, ainsi que des pannes de télécommunications et de la réparation des systèmes d'approvisionnement en eau.

25. Les délégations ont souligné l'importance de garantir l'appropriation et le renforcement des capacités aux niveaux national et local lors de la mise en œuvre des programmes, afin d'obtenir des changements et des résultats qui puissent s'inscrire dans la durée. Une délégation a souligné l'importance de la coordination avec les autorités gouvernementales et les partenaires internationaux afin d'éviter les doubles emplois et d'obtenir un impact maximal. Une autre délégation a souligné que les programmes de développement efficaces étaient menés par ceux qui sont sur le terrain et qui possèdent des connaissances et un savoir-faire local. La Directrice générale a déclaré que la mise en œuvre à l'échelle locale était une priorité importante et que l'UNICEF s'efforçait également de renforcer les capacités nationales en aidant les pays à déterminer comment mieux faire leur travail et traiter les problèmes à long terme. Elle a indiqué que la coordination était essentielle étant donné qu'aucune entité ne pouvait à elle seule résoudre tous les problèmes. Elle a affirmé en conséquence qu'il était nécessaire de travailler ensemble et de renforcer les efforts des autres pour démultiplier les effets produits.

26. Les délégations ont également évoqué la diminution des ressources ordinaires de l'UNICEF, lesquelles jouent un rôle important dans la capacité de l'organisation à réagir rapidement et avec souplesse aux crises, ainsi qu'à aider les enfants à faire face et à surmonter les différents défis auxquels ils sont confrontés. Une délégation a exprimé l'espoir que l'UNICEF inciterait les pays à respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement pour assurer des ressources ordinaires suffisantes et prévisibles, tout en continuant à élargir les voies de financement et à renforcer la coopération avec les institutions financières internationales, entre autres parties prenantes. La Directrice générale a remercié les donateurs qui ont fourni des ressources ordinaires. Elle a noté que ces dons étaient importants pour la capacité de l'organisation à financer ses programmes de pays et à répondre aux besoins des enfants de manière équitable, et qu'ils étaient également perçus comme un vote de confiance en faveur de l'UNICEF.

C. Élection du Bureau du Conseil d'administration

27. Le Conseil d'administration a élu à la présidence le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ernest Rwamucyo, et à la vice-présidence les représentants permanents et le représentant permanent adjoint suivants : José Alfonso Blanco Conde (République dominicaine), Lachezara Stoeva (Bulgarie), Jonibek Ismoil Hikmat (Tadjikistan) et Stefan Pretterhofer (Autriche).

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Descriptifs de programmes de pays

28. Le Conseil d'administration a examiné les descriptifs de programme pour le Bhoutan, le Brésil, le Cambodge, la Gambie, la Guinée, Madagascar et les Philippines ([E/ICEF/2024/P/L.1](#) à [E/ICEF/2024/P/L.7](#)).

29. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur du Groupe des programmes a déclaré que la priorité accordée aux enfants les plus défavorisés était au cœur de la mission de l'UNICEF. Il a affirmé que, si la Convention relative aux droits des personnes handicapées avait été quasi universellement ratifiée, les enfants handicapés étaient toujours laissés pour compte. Il a déclaré que la Politique et stratégie d'inclusion du handicap (2022-2030) de l'UNICEF avait donné un nouveau souffle à l'engagement

de l'organisation en faveur de l'inclusion et que les descriptifs de programmes de pays présentés visaient à traduire ces engagements dans la pratique.

30. Le responsable mondial pour les enfants en situation de handicap a déclaré qu'en 2022, grâce à ses partenaires, l'UNICEF avait atteint plus de 4,2 millions d'enfants handicapés dans 142 pays. Il a toutefois indiqué que ce chiffre ne représentait qu'une fraction des enfants ayant un handicap qui ont besoin d'aide et de services. Il a dit que l'UNICEF appelait les États Membres et tous les partenaires à renouveler leur engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment en augmentant les investissements et les capacités. Après sa déclaration, un diaporama a été projeté.

31. Une table ronde réunissant des intervenants issus des pouvoirs publics, de la société civile, de la jeunesse et de l'UNICEF s'est intéressée à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leur travail et à partir de leurs propres expériences, ainsi que dans le contexte du partenariat avec l'UNICEF dans leurs régions respectives.

32. Un groupe de délégations a déclaré que l'UNICEF était un pionnier de l'inclusion des personnes handicapées dans le système des Nations Unies depuis plusieurs dizaines d'années. Il a félicité la haute direction de son engagement, qui a été la clé de son succès. Reconnaissant les efforts déployés pour traduire en actes les engagements pris en faveur de l'inclusion des personnes handicapées, dont témoignent les descriptifs de programmes de pays, il a déclaré qu'il y avait matière à amélioration. Il a indiqué qu'une réflexion cohérente sur l'inclusion du handicap dans les cadres de résultats des descriptifs de programmes et un investissement continu de l'UNICEF dans les données ventilées sur le handicap étaient considérés comme deux questions cruciales méritant une attention. Il a affirmé qu'il accueillerait favorablement la possibilité d'avoir des discussions régulières sur l'inclusion des personnes handicapées au sein du Conseil d'administration.

33. Les représentants des pays présentant un descriptif de programme ont pris la parole pour remercier l'UNICEF de sa coopération. Plusieurs ont salué le fait que les descriptifs de programmes avaient été élaborés selon une approche inclusive et consultative et se sont félicités du fait qu'ils étaient alignés sur les priorités nationales. Certains représentants ont évoqué la menace que représentent les changements climatiques, en particulier pour les populations vulnérables, y compris les enfants ayant un handicap, et ont reconnu que les descriptifs de programmes mettaient l'accent sur l'action climatique. Les représentants ont exprimé leur détermination à poursuivre le partenariat avec l'UNICEF pour assurer la bonne mise en œuvre des nouveaux programmes de pays.

34. Les directeurs des bureaux régionaux de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Asie du Sud, et le directeur par intérim du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont remercié de leur collaboration les représentants des pays ayant présenté un descriptif de programme. Les directeurs des bureaux régionaux ont dit que l'UNICEF était déterminé à mettre en œuvre les programmes à l'appui des priorités nationales et des objectifs mondiaux. Ils ont mis en évidence les domaines prioritaires sur lesquels les programmes devaient porter ainsi que les difficultés liées aux différents contextes nationaux que les programmes s'efforceront d'aplanir et de résoudre.

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/1 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe III).

B. Rapport sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux cinquante et unième et cinquante-deuxième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

36. La Directrice associée et Chef de la section VIH/sida du Groupe des programmes a présenté le rapport (UNICEF/2024/EB/2).

37. Plusieurs délégations ont demandé que des ressources suffisantes soient allouées à la lutte contre le sida. Plusieurs ont salué les efforts que l'UNICEF fait pour élargir l'accès aux services de prévention du VIH et aux services de santé sexuelle et procréative et pour intégrer les services de lutte contre le VIH dans les soins de santé primaires.

38. Un groupe de délégations s'est déclaré très préoccupé par la stagnation des progrès réalisés au sein des populations clés. Il a salué le travail effectué par l'UNICEF pour réduire la stigmatisation et pour lutter contre la discrimination qui perpétue l'épidémie de sida. Face à la baisse du financement de la lutte contre le VIH, il a appelé l'UNICEF à continuer de préserver le personnel spécialisé dans la lutte contre le VIH. Il a demandé comment l'UNICEF travaillait en partenariat avec les populations touchées, les adolescents et les jeunes dans le cadre de son action et comment l'organisation pouvait renforcer les activités de communication, de leadership et d'autonomisation dirigées par les jeunes. La Directrice associée a déclaré que l'UNICEF était passé de la participation et du dialogue véritable avec les jeunes au leadership des jeunes. Elle a indiqué que l'UNICEF avait travaillé avec des réseaux de jeunes pour garantir leur accès aux instances de prise de décision et aux discussions sur l'affectation des ressources.

39. Une délégation a reconnu le rôle primordial de l'UNICEF et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) dans la réduction des nouvelles infections à VIH chez les adolescentes et les jeunes femmes, et dans la diminution du nombre de nouvelles infections verticales. Elle a exhorté l'UNICEF à continuer de faire porter son action sur des interventions qui permettent l'éradication des inégalités à l'origine de l'épidémie de VIH, notamment en continuant à mettre l'accent sur les programmes relatifs aux droits en matière de santé sexuelle et procréative. Elle a demandé si la prochaine Stratégie mondiale de lutte contre le sida serait l'occasion d'aborder plus avant la question de l'égalité des genres comme principal facteur de transmission verticale. La Directrice associée a déclaré que l'UNICEF tirerait parti des données et de son avantage comparatif pour mieux cibler son action, recenser les adolescentes à risque et les mettre en relation avec les services correspondants.

40. Une autre délégation a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour réduire les inégalités de genre et les violences fondées sur le genre et pour renforcer les perspectives économiques des filles. La délégation, qui doit siéger au Conseil de coordination d'ONUSIDA en 2024, compte augmenter sa contribution de 50 %.

41. Une délégation a demandé ce qui expliquait le nombre toujours élevé de nourrissons séropositifs ne bénéficiant pas d'un diagnostic précoce, ainsi que le fait qu'une femme enceinte sur trois vivant avec le VIH en dehors de l'Afrique subsaharienne ne recevait pas de traitement contre le VIH. La Directrice associée a déclaré que l'UNICEF soutenait l'extension des diagnostics sur le lieu de soins, la formation adéquate des agents de santé communautaires et l'examen des cas de séroconversion des femmes pendant la grossesse. Elle a déclaré que, dans les pays autres que l'Afrique subsaharienne où la prévalence du VIH est faible, le dépistage du VIH n'était pas forcément une priorité et n'était donc pas intégré dans les systèmes de santé de proximité.

42. Le représentant d'ONUSIDA a indiqué que, compte tenu des déficits de financement, le Programme commun lancerait bientôt une nouvelle proposition de valeur pour présenter ses résultats au cours des deux prochaines années, avant que ne commence la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie mondiale de lutte contre le sida. Il a encouragé le Conseil d'administration à continuer de guider et de soutenir la mobilisation de l'UNICEF auprès des pays et des communautés touchés pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de VIH/sida.

C. Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF

43. L'exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF (UNICEF/2024/EB/3) a été introduit par le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement et présenté ensuite par la Directrice par intérim du Bureau des programmes d'urgence.

44. Plusieurs délégations ont remercié l'UNICEF de l'action qu'il mène pour sauver des vies et atténuer les souffrances des enfants dans un contexte mondial toujours difficile, marqué par de multiples crises humanitaires. Elles ont également exprimé leur reconnaissance au personnel de l'UNICEF qui travaille dans des conditions difficiles pour améliorer la vie des enfants du monde entier.

45. Un groupe de délégations s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de l'action humanitaire et a salué les progrès réalisés en matière de préparation et d'anticipation, ainsi que les travaux sur la préparation des données. Le groupe s'est également réjoui que l'UNICEF ait dépassé les objectifs du Grand Bargain dans le cadre du programme d'ancrage local et a encouragé l'organisation à poursuivre sa collaboration avec les structures locales, non seulement par l'octroi de financements mais également par le renforcement des capacités dans le cadre d'une approche ascendante, tout en continuant à se concentrer sur l'assistance vitale.

46. Le groupe a demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF prévoyait de dégager le budget nécessaire pour faire face au coût estimatif total de la mise en œuvre de toutes les recommandations. La Directrice par intérim du Bureau des programmes d'urgence a répondu que toutes les recommandations toujours valables seraient mises en œuvre d'ici à décembre 2025 et qu'un plan de mise en œuvre plus détaillé tenant compte de certaines des nouvelles priorités émergentes serait communiqué après l'achèvement de l'évaluation à mi-parcours en mai 2024. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a de son côté souligné que l'UNICEF continuerait à donner la priorité à la mise en œuvre des recommandations, mais a ajouté que le système et les ressources étaient sous tension, ce qui mettait à rude épreuve l'équipe d'urgence de l'organisation et le personnel des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Il a remercié les États Membres qui ont contribué au Fonds thématique pour l'action humanitaire mondiale, notant que ces contributions donnaient à l'UNICEF la souplesse nécessaire pour affecter les ressources ici ou là, y compris pour répondre à l'examen de l'action humanitaire, et constituaient une source importante des moyens dont l'UNICEF dépendait pour mettre en œuvre les recommandations.

47. Un autre groupe de délégations a souligné la priorité des efforts de localisation, en insistant sur le fait que le partenariat avec les acteurs locaux était essentiel pour avoir un impact durable sur le terrain. Le groupe s'est félicité du soutien apporté par l'UNICEF au renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux, ainsi que du travail accompli par l'organisation pour faire avancer le programme de localisation au sein du Comité permanent interorganisations. Il a demandé comment le système d'action humanitaire pourrait mieux œuvrer en faveur de la localisation et

comment le Conseil d'administration pourrait aider l'UNICEF à surmonter les difficultés liées à la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de l'action humanitaire en raison de priorités d'urgence concurrentes.

48. La Directrice par intérim du Bureau des programmes d'urgence a répondu que l'UNICEF avait mis au point une approche transformative de la localisation qui prévoit un dialogue avec les organisations non gouvernementales locales et la société civile en vue de renforcer leurs capacités opérationnelles sur le terrain, ainsi qu'un investissement en termes de systèmes financiers, logistiques et autres. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a pour sa part souligné que le Comité permanent interorganisations avait créé une équipe spéciale chargée d'examiner la question de l'érosion de la confiance entre les différentes parties prenantes et la communauté humanitaire, et notamment d'étudier ce qui pourrait être fait de plus pour parvenir à une localisation véritable. Il a indiqué que l'UNICEF avait obtenu de bons résultats en termes de pourcentage de financement des institutions locales et examinait la possibilité d'avoir d'autres indicateurs qui pourraient renforcer le principe de la localisation, tels que le pourcentage des dépenses humanitaires qui sont investies dans l'économie locale.

49. Une autre délégation a déclaré que, tout en appréciant les efforts déployés par l'UNICEF pour adapter son modèle économique afin de renforcer sa capacité à répondre rapidement et efficacement dans un contexte de crises en évolution rapide, elle regrettait que seules 16 des 70 recommandations aient été mises en œuvre trois ans après l'examen de l'action humanitaire. Elle a appelé à un accroître le financement destiné à la mise en œuvre des recommandations et demandé à l'UNICEF de développer davantage son plan pour assurer la mise en œuvre des 54 recommandations restantes d'ici à 2025, compte tenu de la persistance des crises et des contraintes en matière de ressources financières et humaines. Deux délégations ont demandé si l'UNICEF prévoyait des retards dans la mise en œuvre des recommandations restantes d'ici à 2025.

50. La Directrice par intérim du Bureau des programmes d'urgence a déclaré que certaines des recommandations avaient une portée à court terme, comme le dialogue avec des acteurs non étatiques pour une mise en œuvre directe et des négociations. Elle a expliqué que d'autres, en revanche, nécessitaient des investissements à long terme et associaient d'autres organismes des Nations Unies, partenaires et donateurs. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a déclaré que certaines recommandations, notamment l'allocation de fonds différents pour les situations d'urgence oubliées, ne seraient pas mises en œuvre en raison de l'évolution de l'environnement qui est marqué par une pénurie de ressources.

51. Les délégations ont déclaré qu'elles attendaient avec impatience la nouvelle plateforme de préparation aux situations d'urgence devant être lancée plus tard dans l'année. Une délégation a demandé à l'UNICEF de partager les résultats du suivi par l'organisation, au niveau des pays, de la responsabilité à l'égard des populations touchées, qui lui paraît essentielle pour une action humanitaire efficace. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF envisageait de mesurer la capacité de préparation au niveau des pays. Notant que l'évaluation de l'approche de l'UNICEF en matière de localisation de l'action humanitaire serait achevée au cours du premier trimestre 2024, une délégation a demandé à l'UNICEF de communiquer ses conclusions au Conseil d'administration.

52. La Directrice par intérim du Bureau des programmes d'urgence a déclaré que la nouvelle plateforme de préparation aux situations d'urgence de l'UNICEF visait à prendre en compte les capacités opérationnelles objectives, en examinant les

ressources humaines, le financement, la logistique et autres domaines, et à établir un lien avec les actions de préparation sectorielles menées par les bureaux de pays.

D. Exposé sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la riposte de niveau 3 de l'UNICEF à la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi que sur les efforts de transition et de relèvement après la pandémie mis en œuvre par le Fonds

53. L'exposé (E/ICEF/2024/7) a été introduit par le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement et présenté par le Directeur associé chargé de la préparation et de la riposte aux urgences sanitaires et responsable mondial des urgences de santé publique.

54. Une délégation a souligné qu'il importait de donner suite aux recommandations issues de l'évaluation et de systématiser les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Elle a demandé des précisions sur les enseignements tirés de la coopération multilatérale et interinstitutionnelle et sur la manière dont ceux-ci pourraient alimenter les travaux actuellement menés pour définir l'architecture de la santé mondiale en ce qui concerne la préparation et la riposte aux urgences sanitaires. Notant que les fermetures d'écoles et de crèches pendant la pandémie avaient affecté les enfants et leurs familles et accru les inégalités de genre, la délégation a demandé à être rassurée sur le fait que la question de l'égalité des genres serait au centre des prochains travaux multilatéraux sur la préparation à la pandémie mondiale.

55. Le Directeur associé a répondu que la coordination de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence sanitaires s'était considérablement amplifiée grâce au Groupe des Sept et au Groupe des Vingt, ainsi qu'à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il a ajouté qu'un nouveau cadre avait été publié lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2023 et que l'UNICEF jouait un rôle de premier plan dans le volet « protection des communautés ». En ce qui concerne l'égalité des genres, il a indiqué que l'UNICEF avait fait de cette question un domaine d'intervention clé dans le prochain Cadre de réponse opérationnelle pour les urgences de santé publique.

56. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a déclaré qu'une structure fondée sur un système multilatéral était essentielle et qu'autrement dit, il fallait avant tout reconnaître le rôle clé joué par l'OMS. Il a déclaré qu'il était essentiel à cet égard de comprendre les rôles et les capacités des différents acteurs pour obtenir une réponse plus efficace. Il a indiqué que, de son côté, l'UNICEF s'était concentré sur la communication relative aux risques et la mobilisation communautaire, l'approvisionnement et la logistique, l'action dans les domaines de l'eau, de l'hygiène, de la prévention et du contrôle, et l'acheminement au dernier kilomètre. Il a ajouté que la collaboration avec des organisations régionales telles que les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies avait été déterminante, de même que l'accent mis sur la fabrication locale et l'aide apportée aux pays pour qu'ils procèdent à leurs propres achats locaux.

57. Une délégation a exhorté l'UNICEF à donner la priorité à la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et demandé aux États Membres d'accroître leur soutien aux efforts de l'organisation en matière de préparation aux situations d'urgence sanitaire. La délégation a posé des questions sur les systèmes d'oxygénothérapie mis en place par l'UNICEF dans le cadre des mesures de lutte contre la COVID-19 et demandé dans quelle mesure ceux-ci étaient effectivement utilisés dans les services de santé maternelle et infantile. Elle a également demandé quelles étaient les bonnes pratiques à tirer des pays qui ont réutilisé de manière rentable les équipements de réfrigération à ultra-basse température des vaccins contre

la COVID-19 pour renforcer les soins de santé primaires essentiels et d'autres fonctions de santé publique.

58. Le Directeur associé a déclaré que l'UNICEF avait investi dans l'accroissement de l'accès à l'oxygène afin de résoudre les problèmes liés à la survie des femmes et des enfants pendant la pandémie, et qu'il continuait à renforcer les capacités pour que les équipements puissent être utilisés à long terme. Il a affirmé que l'UNICEF avait également soutenu l'élaboration de stratégies, d'outils et de matériel pour former les prestataires de soins à l'utilisation du matériel d'oxygénothérapie dans une perspective de viabilité à long terme. En ce qui concerne la question de la réutilisation des équipements de réfrigération à ultra-basse température, il a indiqué que l'UNICEF étudiait les cas où ces équipements pouvaient être techniquement utilisés, par exemple pour les vaccins contre la maladie à virus Ebola, et les cas où ils étaient conformes aux normes de l'OMS. Il a ajouté qu'il existait également des possibilités d'utilisation future dans le cadre des efforts de préparation et de riposte aux pandémies.

E. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Évaluation des mesures prises par l'UNICEF en matière de protection sociale en vue d'instaurer des allocations familiales universelles, et réponse de l'administration

59. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport de synthèse ([E/ICEF/2024/3](#)), puis la Directrice de la politique sociale et de la protection sociale a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2024/4](#)).

60. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF d'avoir fait progresser efficacement le programme de protection sociale tenant compte des besoins des enfants, y compris l'introduction d'allocations familiales universelles, dans les pays partenaires en conseillant les gouvernements sur la mobilisation des ressources, en renforçant les capacités des gouvernements et en tirant parti des partenariats avec diverses parties prenantes aux niveaux national et international, conformément aux recommandations de l'évaluation.

61. Le groupe a souligné l'importance des efforts déployés par l'UNICEF pour plaider en faveur d'un système de protection sociale adaptable et résistant aux chocs auprès des gouvernements et des organisations partenaires, y compris dans des contextes de crise fragiles, dans le cadre du double mandat de l'organisation. Le groupe a salué le rôle de l'UNICEF en tant que partenaire solide du secteur et son rôle dans l'établissement de preuves, et l'a encouragé à poursuivre l'action commune et à relier la protection sociale à d'autres mesures. Le Directeur de l'évaluation a déclaré que son bureau travaillait sur des études de cas avec des collègues au niveau du programme pour extraire des enseignements pertinents et universellement applicables, à la fois à court et à long terme. La Directrice de la politique sociale et de la protection sociale a noté que la protection sociale adaptative et inclusive était au cœur des domaines de compétences et des priorités du plan de travail actuel de l'UNICEF, et en outre que le Fonds s'efforçait en priorité que les systèmes réagissent rapidement et efficacement avant et après une crise.

62. Une délégation a souligné que quelque 4 milliards de personnes dans le monde, dont d'innombrables enfants, n'avaient toujours pas accès à une protection sociale de base et que l'UNICEF était l'organisation tout indiquée pour y remédier. La délégation a souligné l'importance des recommandations selon lesquelles l'UNICEF était prié de continuer à tirer parti de son expertise croissante en matière de budgétisation tenant compte des besoins des enfants et d'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire, et d'intensifier ses efforts en matière de renforcement des capacités des gouvernements. Elle a demandé comment l'Accélérateur mondial pour

l'emploi et la protection sociale et des transitions justes, récemment lancé, pourrait renforcer la collaboration avec d'autres partenaires. La Directrice de la politique sociale et de la protection sociale a déclaré que l'UNICEF avait travaillé sur cette initiative avec l'Organisation internationale du Travail et d'autres partenaires afin de tirer parti des différentes capacités existant au niveau national, de renforcer les structures de coordination existantes et de combler les lacunes et les goulets d'étranglement qui empêchaient l'expansion ou l'accélération des progrès.

63. Saluant les efforts déployés par l'UNICEF pour tirer parti de son expertise en matière de financement et de protection sociale, une délégation a demandé un complément d'information sur la stratégie du Fonds visant à encourager le financement innovant de la protection sociale. La délégation a également encouragé l'UNICEF à être particulièrement prudent lorsqu'il travaillait avec des gouvernements parties à un conflit, et a demandé comment le Fonds envisageait cette question. Une autre délégation a encouragé l'UNICEF à faire chaque année au Conseil d'administration un compte rendu sur l'état d'application des recommandations issues de l'évaluation.

64. En réponse, le Directeur de l'évaluation a déclaré que, conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF, son bureau informerait le Conseil d'administration, dans le cadre de son rapport annuel, de l'état général d'application de toutes les recommandations. La Directrice de la politique sociale et de la protection sociale a dit que l'UNICEF mettait à profit son expertise en matière de financement et de protection sociale pour aider les gouvernements à garantir l'existence d'un système de finances publiques solide, à faire de la protection sociale une priorité et à utiliser efficacement les dépenses de protection sociale à l'appui des programmes, notant que l'UNICEF demandait aux gouvernements d'agir davantage et plus efficacement tout en ayant une enveloppe budgétaire limitée. En ce qui concerne l'action du Fonds dans les zones de conflit, elle a souligné qu'il fallait veiller à ce que l'UNICEF soit en mesure de protéger les systèmes existants dans la mesure du possible et, dans le cas contraire, le Fonds devait respecter les principes humanitaires et fournir des services en parallèle ou directement, avec des mécanismes de gestion des risques solides pour s'assurer que l'aide parvienne aux enfants, et ce de manière transparente et efficace.

Évaluation de la phase II (2020-2023) du Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, et réponse de l'administration

65. Le résumé de l'évaluation ([E/ICEF/2024/5](#)) a été présenté par le Directeur de l'évaluation, après quoi la Directrice de la protection de l'enfance a présenté la réponse de la direction ([E/ICEF/2024/6](#)).

66. Un groupe de délégations a souligné que le Programme mondial était le seul fonds multilatéral consacré à l'élimination du mariage d'enfants et que les recommandations de l'évaluation contribueraient à la réalisation de l'objectif de développement durable 5.3. Le groupe a demandé des précisions sur les critères utilisés pour les études de cas des analyses reprises dans l'évaluation. Notant que l'évaluation avait mis en évidence les difficultés à atteindre des groupes démographiques spécifiques de femmes et de filles dans le cadre des programmes, le groupe a également demandé comment ces considérations avaient été intégrées dans l'approche d'évaluation.

67. En ce qui concerne les critères utilisés pour les études de cas, le Directeur de l'évaluation a déclaré qu'ils variaient d'une évaluation à l'autre. Parfois, les cas étaient utilisés pour examiner les domaines dans lesquels un programme ne fonctionnait pas ou, dans les cas où un programme avait réussi, pour déterminer ce qui avait bien fonctionné, ce qui n'avait pas fonctionné et pourquoi. Dans d'autres

cas, d'autres démarches étaient adoptées pour obtenir une couverture géographique, en particulier pour les grands programmes déployés dans de nombreux pays. Une approche combinée avait présidé à l'évaluation de la phase II, les pays concernés ayant été sélectionnés non seulement en fonction de leur emplacement géographique et de la présence des deux entités, mais aussi en fonction de l'état d'avancement du Programme mondial. La diversité en termes d'aspects opérationnels et de considérations de sécurité entraînait également en compte.

68. Une délégation s'est félicitée de l'évaluation et a félicité l'UNICEF et le FNUAP pour leur collaboration stratégique. La délégation a demandé comment l'UNICEF s'assurait, au cours de la phase III du Programme, que personne ne soit laissé de côté et que les besoins intersectoriels des filles soient satisfaits. Elle a suggéré que le Programme mondial aborde l'intersection du mariage d'enfants et des mutilations génitales féminines dans un contexte où il existe un lien entre les deux, notamment par l'intermédiaire du Programme conjoint FNUAP-UNICEF sur les mutilations génitales féminines. La délégation a demandé comment le Programme conjoint et le Programme mondial travaillaient de concert pour éviter la duplication des efforts dans les pays où ils opéraient tous deux.

69. La Directrice de la protection de l'enfance a déclaré que la phase III du Programme mondial comprenait un plaidoyer auprès des gouvernements pour qu'ils augmentent le budget consacré au renforcement des systèmes, de manière à ce qu'il y ait davantage d'appropriation et moins de dépendance à l'égard des fonds de donateurs. Elle a noté que le Programme mondial visant à mettre fin aux mariages d'enfants et le Programme conjoint sur les mutilations génitales féminines faisaient partie du programme de protection de l'enfance, ce qui avait permis à l'UNICEF d'examiner certains des facteurs porteurs de changements, tels que l'application de la législation. L'équipe chargée de la prévention des pratiques néfastes au sein de l'UNICEF a coordonné les deux programmes avec le FNUAP, en veillant à la communication au sujet des dépenses et des activités du programme, et en déterminant ce qui, dans le cadre d'un programme, pourrait être utilisé au profit de l'autre et éviter les doubles emplois. La phase III du Programme mondial est axée sur l'intersectionnalité et a pour but que les systèmes prennent en charge les vulnérabilités multidimensionnelles des adolescentes.

70. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/2 au titre du point 14 de l'ordre du jour (voir annexe III).

F. Point sur l'élaboration d'un système de gestion globale des risques

71. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a présenté ce point et le Responsable du contrôle des risques a présenté le rapport ([E/ICEF/2024/8](#)).

72. Plusieurs délégations ont salué l'approche revitalisée de la gestion globale des risques, se déclarant satisfaites qu'elle repose sur des rapports d'audit ou des examens et évaluations existants. Les intervenants ont salué la conception d'outils plus conviviaux aux fins de la notification des risques et la hiérarchisation de quelques risques principaux.

73. Une délégation a souligné qu'il était important que l'UNICEF mette en œuvre les recommandations de l'audit thématique interne de son système de gestion des risques. Elle a déclaré que des mesures devaient être prises en ce qui concerne la sécurité des technologies de l'information et le traitement des partenaires de mise en œuvre, et a demandé comment l'UNICEF intégrerait le nouveau cadre à la gestion des risques de son travail opérationnel, conformément au plan de simplification.

74. Une autre délégation a déclaré que la mise à jour pourrait devenir un modèle et un guide pour d'autres organisations qui établissent ou mettent à jour leurs systèmes de gestion des risques. La délégation s'est enquis du calendrier de lancement du nouveau cadre et de l'achèvement des consultations sur une définition plus pratique de l'appétit pour le risque ; a demandé si le cadre comprendrait des orientations sur la remontée des problèmes ; s'est interrogée sur les plans de dotation en personnel du bureau du Responsable du contrôle des risques et a voulu savoir si le signalement rapide d'irrégularités dans les programmes serait inclus.

75. Une délégation s'est félicitée du développement inclusif de l'approche revitalisée, par laquelle les éléments de la gestion globale des risques étaient entendus comme stratégiques, globaux et transversaux, y compris les responsabilités de la haute direction.

76. Une autre délégation attend avec intérêt le nouveau cadre de gestion des risques et les possibilités de discussion, y compris au sujet de la déclaration d'appétit pour le risque. Elle a souligné qu'il fallait veiller à ce que la nouvelle approche mobilise l'ensemble de l'organisation. Elle a demandé à l'UNICEF de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre d'une recommandation d'audit visant à énoncer clairement les rôles et les responsabilités des organes directeurs dans la nouvelle politique de gestion globale des risques. La délégation a demandé des précisions sur les prochaines étapes concernant le cadre, y compris la collaboration avec le Conseil d'administration.

77. Une délégation attend avec intérêt une définition plus claire de la démarche « sans regret » suivie par l'UNICEF et de son appétit pour le risque dans les situations d'urgence ; les détails de la stratégie visant à renforcer les capacités de gestion des risques de l'UNICEF dans les pays les plus exposés ; et les recommandations du Responsable du contrôle des risques sur la manière de mieux intégrer la gestion des risques dans le cycle de programmation des pays. Elle a encouragé les échanges avec d'autres organismes des Nations Unies sur les domaines de risque partagés et les pratiques respectives en matière de gestion des risques.

78. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a affirmé que le Fonds s'engageait à achever le cadre général, la vision et la déclaration d'appétit pour le risque au cours du premier trimestre de l'année, et s'est félicitée des consultations et des discussions avec le Conseil d'administration. Elle a souligné qu'il était important de travailler avec d'autres organismes et organisations, y compris des organisations non gouvernementales, pour définir l'approche à suivre. Dans les semaines à venir, l'UNICEF examinerait comment renforcer son personnel chargé de la gestion des risques – autre domaine dans lequel il fallait allouer des ressources ordinaires. Tout au long de la mise en place du nouveau système, des efforts seraient déployés pour garantir un processus adaptatif et flexible, axé sur les réalités du pays.

79. Le Responsable du contrôle des risques a indiqué qu'en 2024, l'UNICEF comptait définir les principaux risques pour l'organisation ; publier la première version d'une déclaration d'appétit pour le risque dans le cadre d'un processus dynamique et itératif ; piloter de nouveaux outils simplifiés ; mettre en place un réseau de spécialistes du risque dans l'ensemble de l'UNICEF. Afin d'éviter la création de systèmes parallèles, l'analyse des risques devrait être le point de départ de toutes les activités, et il fallait envisager la manière dont elle pourrait être intégrée dans les systèmes de gestion standard tels que le cycle de programmation des pays et les plans de gestion des divisions.

80. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/3 au titre du point 14 de l'ordre du jour (voir annexe III).

G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2022 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration

81. La Directrice de l'audit externe (Chili) a présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes au nom de celui-ci. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait une déclaration liminaire sur le rapport financier et les états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2022 et sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes ([A/78/5/Add.3](#)) et sur la réponse de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes ([E/ICEF/2024/AB/L.2](#)). Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté le rapport financier et les états financiers audités ainsi que la réponse de l'administration.

82. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir reçu une opinion sans réserve, tandis que d'autres se sont inquiétées de la diminution des ressources ordinaires.

83. Un groupe de délégations s'est félicité de la position élevée de l'organisation dans le classement sur la transparence et a félicité l'UNICEF d'avoir inclus une déclaration relative au contrôle interne dans ses états financiers. Elles ont demandé que le Conseil d'administration soit constamment informé des améliorations apportées dans les domaines identifiés par le Comité des commissaires aux comptes, notamment en ce qui concerne les vérifications ponctuelles des partenaires d'exécution. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF garantirait des améliorations durables dans la mise en œuvre de ces recommandations. Le Contrôleur a indiqué que les lignes directrices relatives aux vérifications ponctuelles avaient été mises à jour et reflétaient les changements apportés aux procédures de transferts en espèces harmonisés, que la plateforme numérique avait été améliorée et qu'un module de formation avait été élaboré.

84. Le groupe a encouragé la direction à poursuivre la mise en œuvre des recommandations des années précédentes, à donner suite aux recommandations en suspens visant à renforcer les systèmes de contrôle interne et à poursuivre le dialogue avec le Comité des commissaires aux comptes sur les recommandations concernant le Centre mondial de services partagés que l'UNICEF n'avait pas acceptées. Le Contrôleur a expliqué que la recommandation avait été rejetée car le taux d'erreur/de rejet des dossiers au Centre de services était conforme à une étude de référence du secteur privé selon laquelle un taux de 10 % était considéré acceptable.

85. Le groupe a demandé des éclaircissements sur la forte augmentation des comptabilisations en pertes de 2021 à 2022, et a demandé si l'UNICEF était en bonne voie pour donner suite aux recommandations concernant le financement des salaires d'ici le premier trimestre 2024. Le Contrôleur a expliqué que le montant élevé des comptabilisations en pertes était imputable à une circonstance extraordinaire liée aux produits de base assurés dans un grand pays de programme. Le délai relatif au respect de la recommandation sur le financement des salaires avait été déplacé au troisième trimestre de 2024 et, conformément à la pratique habituelle, le Comité des commissaires aux comptes serait informé dans la mise à jour ultérieure de l'audit. Dans les situations d'urgence, il était difficile d'obtenir un engagement à long terme pour les salaires, mais l'UNICEF explorait d'autres mécanismes pour assurer la continuité du financement.

86. Le groupe a encouragé l'UNICEF à envisager d'augmenter les effectifs du Bureau de l'audit interne et des investigations ainsi que le nombre d'audits, s'est félicité de l'accent mis sur la gestion des risques et a encouragé la poursuite du renforcement. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a indiqué que les

effectifs avaient presque doublé entre 2017 et 2023, et que des investissements avaient été réalisés dans une équipe spéciale dont le mandat, limité dans le temps, était axé sur la gestion de la fraude, le tout dans un contexte de baisse des ressources ordinaires.

87. Une délégation a exhorté les États Membres à envisager d'augmenter leurs contributions au titre des ressources ordinaires. La délégation a estimé que le manque de formation du personnel en matière de sensibilisation à la sécurité constituait un risque organisationnel important et a demandé instamment à l'UNICEF d'envisager d'accroître son engagement actuel. Le Contrôleur a précisé que pour tout déplacement du siège vers le terrain, il était obligatoire de suivre une formation du Département de la sûreté et de la sécurité. L'instabilité des situations sur le terrain rendait souvent difficile l'organisation de réunions d'information structurées, bien que le Département de la sûreté et de la sécurité ait souvent comblé cette lacune.

88. Une autre délégation a pris note de l'excédent et de l'excédent cumulé, ainsi que de la situation de trésorerie positive, et a demandé des éclaircissements sur leur composition et le type de financement, en particulier pour l'excédent cumulé. Le Contrôleur a précisé que la majorité des fonds classés comme « excédentaires » étaient des fonds d'autres ressources non dépensés qui avaient été reçus au cours du dernier trimestre de l'année et qui seraient reportés sur l'année suivante. Il a affirmé que, sur la base des Normes comptables internationales du secteur public, la réserve de l'UNICEF était très faible. Les ressources ordinaires représentaient environ 150 millions de dollars de l'excédent de 1,85 milliard de dollars, et le reste était affecté à d'autres ressources.

89. Une délégation a félicité l'UNICEF pour les efforts déployés afin d'appliquer les recommandations relatives aux systèmes de technologie de l'information et de la communication grâce à l'élaboration d'un cadre de gestion globale des risques.

90. Le représentant du Comité des commissaires aux comptes a déclaré qu'une fois le rapport du Comité approuvé par l'Assemblée générale, le Comité était tenu de donner suite à toutes les recommandations, qu'elles soient acceptées ou non par la direction. La méthodologie d'audit avait été conçue pour permettre à la direction de surmonter les risques ou de renforcer les contrôles ; toutes les recommandations étaient considérées comme d'égale importance, qu'elles soient à haut risque ou à faible risque dans leur suivi, les recommandations pouvant être très complexes et donc peu susceptibles d'être appliquées en un an et un taux de mise en œuvre moyen de 80 % témoignait d'un engagement très fort de la part de la direction.

91. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/4 au titre du point 14 de l'ordre du jour (voir annexe III).

H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2024

92. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport ([E/ICEF/2024/AB/L.1](#)) et l'exposé correspondant sur l'instrument de financement de la Banque mondiale (UNICEF/2024/EB/4). Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a présenté un exposé oral sur les travaux des comités nationaux.

93. Plusieurs délégations ont souligné les contributions importantes des comités nationaux aux travaux de l'UNICEF et ont déclaré qu'elles souhaiteraient recevoir chaque année des informations actualisées sur les travaux des comités. Un groupe de

délégations a déclaré qu'il souhaiterait également des discussions informelles plus fréquentes avec les comités nationaux.

94. Le groupe de délégations a demandé des exemples de programmes couronnés de succès qui ont été menés par les comités nationaux en partenariat avec leurs gouvernements. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a cité l'Initiative des villes amies des enfants, qui avait été mise en œuvre dans 22 pays où un comité national était présent, et au titre de laquelle environ 1140 villes et municipalités avaient été reconnues par l'UNICEF.

95. Le groupe a demandé des précisions sur les approches nouvelles et innovantes en matière de financement qui ont été ou seront mises à l'essai dans les pays à revenu élevé, conformément au plan de travail de 2024 de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé. La Directrice a cité l'exemple de l'initiative Giga par laquelle l'UNICEF et l'Union internationale des télécommunications collaboraient en vue de connecter chaque école à Internet. Cette initiative était appuyée par deux Gouvernements et un comité national et associait plusieurs partenaires du secteur privé.

96. Le groupe a demandé des informations sur ce dont les comités nationaux avaient besoin de la part de l'UNICEF pour remplir leur rôle de sensibilisation dans leurs pays respectifs. Le Président du Groupe permanent a déclaré que la base de l'efficacité consistait en des relations de travail solides et un dialogue continu dans l'ensemble des partenariats de l'UNICEF. Les comités nationaux jouaient un rôle important en adaptant les priorités mondiales de l'UNICEF en matière de plaidoyer à leurs marchés, en répondant aux besoins d'information spécifiques et en garantissant l'alignement des activités de plaidoyer sur les normes de l'UNICEF via un processus créé en collaboration avec le Fonds.

97. Le groupe s'est enquis des modalités d'affectation des fonds collectés par les comités nationaux. Le Contrôleur a déclaré que tous les fonds versés à l'UNICEF étaient régis par le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNICEF.

98. Une délégation s'est félicitée des projets visant à élargir la portée géographique et à atteindre de nouveaux marchés pour la collecte de fonds et les partenariats. Elle a dit vouloir en savoir plus sur la mise en place d'un nouveau modèle institutionnel plus souple et sur la manière dont cela contribuerait à optimiser les ressources, ainsi que sur les programmes et initiatives pilotes liés au financement innovant, et sur la manière dont l'UNICEF explorait de nouvelles approches en matière de collecte de fonds et de partenariats. La Directrice a déclaré qu'une nouvelle stratégie était mise en œuvre pour accélérer la collecte de fonds numériques dans les bureaux de pays et les comités nationaux, et que l'accélération des investissements dans les legs et la collecte de fonds numériques contribuerait à augmenter les ressources régulières. Le modèle institutionnel était réparti en 33 comités nationaux et 22 bureaux de pays qui menaient une collecte de fonds structurée auprès du secteur privé. Grâce à l'instrument de la Banque mondiale, 50 millions de dollars avaient été investis pour aider ces marchés émergents dans leurs efforts de collecte de fonds.

99. Une autre délégation a demandé des précisions sur les projections de recettes, compte tenu de la baisse de 28 % des recettes réelles de l'UNICEF provenant du secteur privé entre 2022 et 2023. La délégation a invité la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés, et à en tirer parti si l'occasion se présentait, entre deux sessions et à tenir le Conseil d'administration informé. Elle a invité l'UNICEF à continuer de rechercher des sources de financement innovantes dans le secteur privé et a noté le succès initial de l'instrument de la Banque mondiale. La Directrice a expliqué que le record historique de recettes en 2022 était lié aux interventions en réponse à la guerre en Ukraine. Alors que les recettes de l'UNICEF issues du secteur

privé étaient sur une trajectoire ascendante, la garantie d'une masse critique de ressources ordinaires restait un sujet de préoccupation.

100. Une délégation s'est félicitée des projets d'élaboration d'un modèle d'attribution pour l'instrument de la Banque mondiale et comptait recevoir de plus amples informations une fois le modèle finalisé. La Directrice a déclaré que l'UNICEF travaillait sur un modèle d'attribution, mais que cela prendrait un certain temps car il existait de multiples sources de financement devant être utilisées pour mettre en place et développer des opérations de collecte de fonds dans les marchés émergents. Le Contrôleur a déclaré que pour les dons individuels, un modèle d'attribution était en cours d'élaboration et qu'un cabinet serait chargé d'examiner le modèle dans le cadre de l'évaluation de l'instrument financier de la Banque mondiale.

101. La délégation a demandé à l'UNICEF et au représentant des comités nationaux comment la santé mentale des enfants et des adolescents était traitée dans les différents pays et quel rôle les comités nationaux pouvaient jouer pour surmonter les difficultés. La Directrice a cité l'exemple de la Coalition mondiale pour la santé mentale des jeunes, qui avait été lancée grâce à la collecte de fonds et aux partenariats des comités nationaux, des bureaux de pays et du secteur privé et qui était devenue un mouvement mondial en faveur de la santé mentale. La Coalition faisait intervenir plusieurs entreprises et comités nationaux qui stimuleraient les revenus et l'influence en faveur de la santé mentale dans les bureaux de pays et les pays à revenu élevé.

102. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/5 au titre du point 14 de l'ordre du jour (voir annexe III).

I. Rapport de la visite sur le terrain effectuée au Sénégal du 2 au 6 octobre 2023 par les membres des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP/UNOPS, du PAM et d'ONU-Femmes

103. Le rapport faisant suite à la visite conjointe effectuée par le Conseil d'administration au Sénégal ([DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2024/1](#)) a été présenté par S. E. M. Jonibek Ismoil Hikmat, Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom de la délégation ayant pris part à la visite. Avant la présentation, une vidéo reprenant les moments marquants de la visite a été projetée.

104. L'objet de la visite était de souligner l'engagement et la contribution du système des Nations Unies au Sénégal, ainsi que la collaboration interinstitutions dans la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à l'appui des trois priorités nationales énoncées dans le Plan Sénégal Emergent. Il s'agissait en outre de démontrer comment les entités contribuaient à ces priorités par leurs descriptifs de programme de pays, et le cas échéant, de mettre en évidence le programme d'efficacité de l'ONU et à fournir une compréhension de la situation dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.

105. Le programme comprenait des réunions à Dakar avec des représentants du Gouvernement, des donateurs, de la société civile, du secteur privé et des entités régionales des Nations Unies. La délégation a ensuite été scindée en deux groupes pour visiter les projets et programmes soutenus par les Nations Unies. L'un des groupes a visité trois régions de la Casamance, dans le sud du Sénégal, tandis que l'autre groupe est resté à Dakar et a également visité la région de Thiès.

106. La délégation a pris note de l'importance de la sécurité en tant que condition préalable au développement et des demandes d'aide présentées au système des Nations Unies aux fins du déminage et de la reconstruction. La délégation a également

reconnu qu'il était souhaitable de produire une plus grande synergie entre les bureaux des Nations Unies dans la région et de suivre une approche plus cohérente visant à remédier aux problèmes auxquels le Sénégal est confronté.

107. La délégation a été impressionnée par plusieurs exemples d'interactions positives entre la jeunesse et le Gouvernement du Sénégal, ainsi que par les contributions essentielles des jeunes au développement de leurs communautés. Elle a observé que la création d'infrastructures judiciaires dans le pays, avec le soutien d'une entité des Nations Unies, était une solution louable qui permettait aux personnes vulnérables, en particulier celles vivant dans des zones reculées, d'avoir accès à la justice.

108. Étant donné que plusieurs des projets figurant dans le programme de la visite étaient de petite envergure et avaient un impact limité, la délégation a suggéré que les entités des Nations Unies évaluent l'appui qu'elles apportaient à ces projets et fournissent l'appui technique et financier nécessaire pour les développer et élargir leur portée. La délégation a insisté sur le fait que lorsque plusieurs organismes collaboraient sur des projets ou des programmes uniques, elles devaient maintenir les coûts administratifs à un niveau bas et garantir une responsabilité claire. Dans un contexte de réduction ou de stagnation de l'aide publique au développement, la délégation a souligné l'importance pour le système des Nations Unies d'envisager d'autres modalités d'intervention.

109. Le représentant du Sénégal a remercié les conseils d'administration des entités des Nations Unies pour leur soutien. Il a déclaré que la visite sur le terrain avait permis de mesurer le travail effectué par le système des Nations Unies au Sénégal, en synergie et en collaboration avec les autorités nationales. La visite a également été l'occasion de faire converger les idées et d'amorcer une réflexion stratégique sur le système des Nations Unies au Sénégal.

J. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2024

110. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2024.

K. Adoption des projets de décision

111. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2024/1 à 2024/5 (voir annexe III). La décision 2024/1 a été formellement adoptée au titre du point 4 de l'ordre du jour.

L. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

112. La Directrice générale a salué la direction et la gestion avisées du Président, ainsi que le Bureau et le Conseil d'administration pour leur démarche constructive adoptée tout au long de la session. Elle a déclaré que les cinq décisions adoptées par le Conseil d'administration au cours de la session étaient la preuve de la situation financière solide de l'UNICEF et d'un niveau élevé de transparence ; des liens et du partenariat solides de l'organisation avec le secteur privé ; des résultats ambitieux obtenus pour les enfants grâce aux descriptifs de programme de pays nouvellement approuvés ; de sa capacité croissante à atténuer les risques ; et son engagement à tirer des enseignements des évaluations des principaux programmes et interventions.

113. La Directrice générale a dit être ravie que les partenaires mondiaux et nationaux aient pu participer à la session de réflexion spéciale et a appelé à redoubler d'efforts pour éradiquer la poliomyélite une fois pour toutes d'ici à 2026. Elle s'est réjouie d'avoir entendu parler davantage de l'inclusion des personnes handicapées au cours de la session, et a souligné que le travail de l'UNICEF dans ce domaine était devenu encore plus crucial depuis le lancement de la première Politique et stratégie d'inclusion du handicap de l'UNICEF en 2023. Soulignant que les multiples crises humanitaires en cours laissaient des centaines de milliers d'enfants avec des handicaps physiques et des traumatismes générationnels, elle a appelé les États Membres à répondre à l'appel à l'action et à coopérer avec l'UNICEF pour lutter contre les inégalités et les vulnérabilités subies par les enfants handicapés.

114. Pour accélérer les résultats dans ce domaine et dans toutes les priorités transversales du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, la Directrice générale a souligné qu'il fallait un financement fiable et flexible. Notant que le Conseil d'administration avait été informé, au cours de la session, de la diminution prévue des recettes provenant des ressources ordinaires, elle a souligné que ces ressources de base étaient essentielles pour permettre à l'UNICEF d'avoir le plus grand impact possible sur les enfants.

115. La Directrice générale a indiqué que le Secrétaire prendrait de nouvelles fonctions en tant que Directeur régional de l'UNICEF pour l'Afrique centrale et de l'Ouest, et l'a remercié pour les services rendus. Elle a souhaité la bienvenue à M. Andrés Franco en tant que nouveau Secrétaire du Conseil d'administration et a déclaré qu'elle attendait avec impatience les prochaines sessions du Conseil afin de poursuivre la mise en œuvre d'un programme ambitieux en faveur des enfants.

116. Le Président a su gré à tous les participants d'avoir partagé leurs idées au cours de la session, y compris le personnel de l'UNICEF qui a fait des présentations sur les différents points de l'ordre du jour et les délégués qui sont intervenus au nom de leurs États Membres. Il a mis en lumière le processus collaboratif ayant abouti à l'adoption de décisions importantes et a remercié les délégations pour leur participation constructive et active.

117. Le Président a exprimé sa gratitude à ses collègues membres du Bureau siégeant à la vice-présidence pour 2024. Il a également remercié la Directrice générale et ses proches collaborateurs, le personnel du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, ainsi que le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration d'avoir œuvré au succès de la session.

118. Le Président a également remercié le Secrétaire sortant, notant qu'il avait assuré une transition en douceur au moment où il prenait la présidence, et a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire. Il a dit se réjouir de continuer à travailler avec tout le monde au cours des prochains mois et de participer à la prochaine session du Conseil d'administration en juin.

Deuxième partie
Session annuelle de 2024

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 11 au 14 juin 2024

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

119. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2024/10](#)).

120. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 23 délégations observatrices, ainsi qu'une organisation intergouvernementale, une organisation internationale, six organisations non gouvernementales et deux comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du règlement intérieur².

B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

121. Le Président a ouvert la session annuelle du Conseil d'administration en soulignant les problèmes auxquels font face les enfants dans le monde. Il a salué le travail essentiel du Conseil d'administration qui a permis à l'UNICEF de relever ces défis et d'assurer la réalisation de l'engagement commun de sauver et d'améliorer la vie des enfants. Il a appelé l'attention sur les trois principaux domaines d'action de l'UNICEF, à savoir la malnutrition, y compris la dénutrition et l'obésité infantile, l'éducation comme outil de changement et la menace que constituent les changements climatiques et leurs effets, et a souligné la nécessité d'adopter des stratégies innovantes de mobilisation des ressources pour financer pleinement ce travail important.

122. Le Président a résumé les travaux qui attendaient le Conseil d'administration en dressant une vue d'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour. La session s'ouvrirait par l'examen du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2023, qui comportait une mise à jour des progrès accomplis à mi-parcours dans la réalisation des objectifs du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025. Le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF était également inscrit à l'ordre du jour, et donnait une vue d'ensemble des interventions menées par l'UNICEF pour faire face aux crises humanitaires en 2023 ainsi que des priorités pour 2024. Le Conseil d'administration serait également informé des travaux de l'UNICEF sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que sur la culture institutionnelle et la diversité.

123. Le Président a indiqué que la deuxième journée de la session serait consacrée à des questions clés en matière d'évaluation et de contrôle, notamment au rapport annuel sur la fonction d'évaluation et aux évaluations du travail de l'UNICEF dans les domaines du plaidoyer et du changement social et comportemental. Le Conseil d'administration examinerait également l'évaluation de la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions de gouvernance et de contrôle, entre autres. Le troisième jour de la session, il examinerait la prorogation de plusieurs programmes de pays en cours, afin d'assurer la continuité des opérations de l'UNICEF dans ces pays. Le Conseil serait informé des efforts de mise en œuvre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et examinerait le rapport annuel sur le Plan

² Le nombre total de délégations observatrices (y compris celles qui ont présenté leurs pouvoirs au cours de la session) était de 26 après l'annonce faite par le Secrétariat.

d'action de l'UNICEF pour l'égalité des genres. Les prix aux équipes de l'UNICEF seront remis le dernier jour de la session.

124. Au nom du Conseil d'administration, le Président a salué les efforts et le dévouement du personnel de l'UNICEF, en particulier des membres du personnel qui travaillaient dans des conditions très difficiles ou dangereuses. Le Président a remercié les coprésidents de la session pour leur soutien et remercié à l'avance toutes les personnes présentes pour leur participation active.

125. La Directrice générale a remercié le Président pour sa direction des travaux et salué l'attachement des personnes présentes à soutenir l'UNICEF dans l'action qu'il mène en faveur des enfants. Elle a présenté certaines des décisions importantes qui attendaient le Conseil d'administration et mis en lumière les principales questions à l'examen.

126. La Directrice générale a indiqué que la session serait marquée par la présentation du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF et souligné que celui-ci arrivait à point nommé, compte tenu de la diversité et de la gravité des crises humanitaires dans le monde. Elle a dit que les conditions demeuraient particulièrement précaires pour plus de 400 millions d'enfants vivant dans une zone de conflit, notamment ceux vivant dans la bande de Gaza, en Haïti et au Soudan. Elle a décrit certaines des mesures prises par l'UNICEF pour faire face à ces crises, notamment fournir de l'eau potable, des médicaments, des vaccins et des fournitures médicales ; apporter un soutien nutritionnel aux enfants et aux mères souffrant de malnutrition ; veiller à ce que les enfants aient accès à des services psychosociaux et à des services de protection.

127. La Directrice générale a invité instamment les personnes présentes à se joindre à l'UNICEF pour engager vivement les parties au conflit à respecter les obligations que leur fait le droit international humanitaire de protéger les enfants et les infrastructures dont ils dépendent, à veiller à ce que les acteurs humanitaires puissent atteindre en toute sécurité les civils dans le besoin et à cesser les hostilités de toute urgence. Elle a souligné qu'il fallait soutenir avec force et sans équivoque les droits des enfants touchés par un conflit et défendre la cause des droits de tous les enfants.

128. La Directrice générale a déclaré qu'elle partageait le point de vue du Secrétaire général de l'ONU concernant les conséquences potentiellement catastrophiques des changements climatiques pour les enfants, notamment sur leur santé et leur développement. Elle a noté que, bien que les enfants soient rarement pris en compte dans les réponses des pays aux changements climatiques, des gouvernements commençaient à prioriser les droits des enfants dans l'action climatique. Elle a déclaré que l'UNICEF espérait aider les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à intégrer réellement la prise en compte des vulnérabilités des enfants et leurs perspectives dans la prise de décision relative à la lutte contre les changements climatiques à tous les niveaux.

129. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF avait lancé son Plan d'action pour l'égalité des genres afin de poursuivre son travail de défense des droits de tous les enfants, y compris ceux qui appartenaient à des groupes marginalisés. Elle a indiqué que le Plan d'action avait déjà produit des résultats, à commencer par l'accès des filles et des femmes aux services de santé et de nutrition et une plus grande prise en compte des questions de genre dans les systèmes de protection sociale. Elle a dit que l'UNICEF devait continuer d'intensifier ses efforts dans les domaines clés, notamment en collaborant avec les gouvernements et les partenaires pour accélérer les progrès en faveur des adolescentes.

130. La Directrice générale a rappelé que la session comprendrait des débats sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et du

budget intégré et appelé l'attention sur l'occasion qui était offerte d'examiner de quelle manière l'UNICEF pourrait accélérer la réalisation du Programme 2030 et obtenir davantage de résultats pour les enfants. Elle a mis en relief la nécessité pour l'UNICEF d'améliorer son efficacité et de s'appuyer sur des données factuelles dans son travail, notamment dans le cadre, plus large, de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

131. La Directrice générale a souligné qu'il fallait que l'UNICEF tire parti de ses partenariats pour investir davantage dans l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable et des services destinés aux enfants. Elle a noté que le Programme 2030 mettait l'accent sur le rôle décisif que les enfants pouvaient jouer comme agents du changement pour ce qui était d'orienter la réalisation et le suivi des objectifs de développement durable. Dans le contexte du Sommet de l'avenir qui se tiendra en 2024, la Directrice générale a réaffirmé qu'il fallait faire entendre haut et fort la voix des enfants, y compris celle des adolescentes et des enfants en situation de handicap.

132. La Directrice générale a conclu en remerciant les personnes présentes pour leur participation active.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2023

133. Le Président du Conseil d'administration a fait une déclaration liminaire sur le rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique et le rapport annuel de la Directrice générale pour 2023 (E/ICEF/2024/11). La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi en a présenté un aperçu.

134. De nombreuses délégations ont remercié la Directrice exécutive pour les informations détaillées qu'elle a fournies dans sa déclaration liminaire. Les délégations ont pris connaissance avec intérêt de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF et du rapport annuel pour 2023. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur l'engagement continu dont a fait montre l'UNICEF pour ce qui était de soutenir les enfants et de protéger leurs droits. Des délégations ont pris note des progrès décrits en détail dans l'examen à mi-parcours ainsi que des résultats importants obtenus par l'UNICEF sur des questions qui revêtaient une importance pour les enfants et les familles. De nombreuses délégations ont salué le travail accompli par l'UNICEF et son personnel, en particulier par ceux de ses membres qui travaillaient dans des conditions difficiles ou dangereuses pour apporter une aide vitale aux enfants, et se sont félicitées de l'engagement pris par l'UNICEF de mettre en pratique la politique visant à « ne laisser personne de côté » dans les situations humanitaires.

135. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par la lenteur des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable intéressant les enfants et ont souligné qu'il fallait redoubler d'efforts à cette fin. Les délégations ont fait diverses suggestions sur les moyens d'accélérer la réalisation des objectifs, notamment en veillant à ce que les efforts soient axés sur les enfants ; en soutenant les innovations et les nouvelles technologies ; en s'efforçant d'accroître le financement durable ; en assurant un soutien continu aux programmes de l'UNICEF qui contribuaient à la réalisation d'aspects précis des objectifs. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a accueilli favorablement ces suggestions. Elle a déclaré que, bien que certains objectifs de développement durable ne soient pas en voie d'être

réalisés, il y avait des raisons d'être optimiste, en ce qui concernait, par exemple, la survie de l'enfant, qui avait enregistrée une amélioration.

136. Plusieurs délégations ont dit ne pas mésestimer les problèmes auxquels faisaient face les enfants dans le monde, en particulier les enfants vivant dans une situation de conflit prolongé et ceux exposés aux risques liés aux changements climatiques, à la pauvreté et à d'autres problèmes actuels. Des représentants ont mentionné les effets à long terme éventuels des conflits sur les enfants, notamment le risque d'être blessé, entraînant un handicap à vie, et les problèmes de santé mentale. Plusieurs délégations ont mentionné les défis posés par la technologie, notamment la fracture numérique et l'intelligence artificielle. Dans ses réponses aux délégations, la Directrice générale a souligné que le travail de l'UNICEF reposait sur l'idée que les enfants avaient le droit de vivre à l'abri des conflits ou de la violence, d'être nourris correctement et d'avoir un endroit où vivre.

137. Les délégations ont souligné que les urgences humanitaires dans les situations de conflit à travers le monde constituaient des défis importants et que les droits fondamentaux à la survie, à la protection, aux soins de santé, à l'éducation et à l'eau potable des enfants vivant dans des situations de crise humanitaire étaient menacés. Dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, plusieurs délégations ont rappelé le mandat unique au monde de l'UNICEF, félicité l'organisation pour sa capacité à concilier ces divers aspects de son travail et déclaré qu'il était nécessaire de poursuivre l'action menée pour améliorer la collaboration dans les trois domaines. En réponse, la Directrice générale a confirmé que les crises humanitaires multiples de grande ampleur représentaient un défi pour le double mandat humanitaire et en matière de développement confié à l'UNICEF et indiqué que l'UNICEF cherchait continuellement des moyens d'intégrer le développement dans son travail humanitaire.

138. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par la sécurité du personnel humanitaire, y compris le personnel des Nations Unies et de l'UNICEF, en particulier celui qui travaillait dans des situations de conflit. La Directrice générale a déclaré que la sûreté et la sécurité du personnel restaient une priorité absolue pour l'UNICEF et que l'organisation faisait tout ce qui était en son pouvoir pour s'efforcer d'assurer la sécurité du personnel. Elle a salué l'engagement et le dévouement des membres du personnel de l'UNICEF travaillant dans des conditions difficiles ou dangereuses qui poursuivait son action et produisait des résultats pour tous les enfants dans toutes les régions.

139. Les délégations ont salué l'action menée par l'UNICEF dans les domaines de la protection de l'enfance et des droits de l'enfant, en particulier celle concernant les enfants vivant dans une situation de conflit et autres crises. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de veiller à ce que les enfants handicapés ne soient pas exclus des initiatives de protection de l'enfance. Deux délégations ont rappelé qu'il fallait continuer de poursuivre l'action consistant à protéger les enfants et les adolescents contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et une délégation a indiqué qu'il était de plus en plus nécessaire de protéger les enfants contre les risques auxquels ils pouvaient être exposés en ligne. La Directrice générale a pris note des observations formulées et a déclaré que l'UNICEF abordait l'ensemble de son travail sous l'angle des droits de l'enfant, lequel, à son tour, orientait la programmation et l'action de l'organisation dans le monde entier.

140. Les délégations ont appelé l'attention sur l'action qui était menée pour améliorer la santé des enfants dans le monde, notamment en renforçant les systèmes de soins de santé. Deux délégations ont présenté des initiatives visant à améliorer les services de santé mentale pour les enfants et les adolescents afin de leur permettre de s'épanouir. La Directrice générale a remercié les délégations d'avoir appelé l'attention sur ces

questions et souligné l'utilité des services de santé mentale pour ce qui était de permettre aux enfants de prendre un bon départ dans la vie.

141. Un groupe de délégations a fait des observations sur l'action menée par l'UNICEF pour lutter contre les disparités entre les sexes et pris note des progrès décrits dans le rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres. Une délégation a demandé à l'UNICEF de relancer son action concernant les liens qui existaient entre le genre et le handicap, qui pourraient davantage exposer les femmes et les filles handicapées à des problèmes, notamment à la violence fondée sur le genre. Une autre délégation a fait remarquer que les normes de genre continuaient d'empêcher les filles de réaliser pleinement leur potentiel, ce qui rendait les inégalités et les injustices plus visibles. La Directrice générale s'est félicitée des remarques opportunes formulées concernant ces questions et a indiqué qu'il fallait tout particulièrement remédier aux problèmes auxquels faisaient face les adolescentes, dont le potentiel pouvait être limité par des normes de genre démoralisantes.

142. De nombreuses délégations ont fait part de leurs préoccupations concernant les difficultés persistantes d'accès à un enseignement de qualité dans certaines régions. Cette question concernait particulièrement les enfants vivant dans une situation de conflit ou à la suite d'une catastrophe naturelle ou dans une situation d'urgence liée aux changements climatiques. Les délégations ont fait observer que l'Union africaine avait déclaré 2024 Année de l'éducation et souligné qu'il fallait s'engager plus avant et investir davantage pour garantir l'obtention de progrès. Plusieurs délégations ont noté le potentiel des innovations et des technologies numériques pour ce qui était d'améliorer l'accès à l'éducation, notamment pour les enfants vivant dans une situation de crise humanitaire et les enfants handicapés. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF partageait les préoccupations exprimées par les délégations concernant l'éducation et confirmait que le manque de fonds constituait un défi pour le secteur. Elle a souligné que l'accès à un enseignement de qualité restait une priorité pour l'UNICEF.

143. Plusieurs délégations ont formulé des observations sur l'importance des ressources de base pour ce qui était de permettre à l'UNICEF de remplir son mandat et confirmé leur engagement en faveur de contributions prévisibles aux ressources de base. Des délégations ont regretté la diminution des ressources de base et suggéré que l'UNICEF examine de nouveaux moyens de collecter des fonds ou développe les moyens existants afin d'améliorer la diversité, la souplesse et la stabilité de ses ressources. La Directrice générale a confirmé l'importance des ressources de base et leur utilité pour ce qui était de soutenir la programmation par pays et de nombreuses fonctions essentielles de l'UNICEF. Elle a remercié les États Membres de la contribution qu'ils continuaient d'apporter aux ressources de base.

144. Des délégations ont souligné l'utilité des mécanismes de financement souples, qui permettaient à l'UNICEF de s'acquitter de son mandat en faveur des enfants. Une délégation a noté qu'un financement humanitaire souple permettait à l'UNICEF de répondre rapidement aux nouvelles crises et d'intensifier ses activités en cas d'aggravation de la situation, et suggéré qu'une augmentation du financement souple de la part des donateurs, des États Membres et des partenaires privés serait la bienvenue. Une délégation a également noté que le Centre de financement innovant étudiait de nouveaux modèles de financement au profit des enfants. En réponse, la Directrice générale a déclaré que les partenariats avec le secteur privé étaient essentiels, comme source de financement souple et pour apporter de nouvelles idées et des innovations. Elle a noté que les partenariats entre l'UNICEF et le secteur privé étaient particulièrement fructueux lorsqu'ils cherchaient à relever des défis communs.

145. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/6 au titre du point 19 de l'ordre du jour (voir annexe III).

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection

146. La Présidente et Inspectrice du Corps commun d'inspection a présenté aux représentants un exposé sur le rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection ([E/ICEF/2024/13](#)), à la suite duquel le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté le rapport.

147. La Présidente et Inspectrice du Corps commun d'inspection a remercié le Conseil d'administration d'avoir invité le Corps commun à participer pour la première fois à la session annuelle et noté que le rapport donnait une vision claire et précise de l'état d'acceptation et d'application des recommandations du Corps commun par l'UNICEF et soulignait le taux élevé d'acceptation et d'application de ces recommandations par l'organisation, qui dépassait la moyenne du système des Nations Unies.

148. La Présidente et Inspectrice a indiqué que le Corps commun d'inspection avait achevé tous les examens reportés de 2022 et publié 10 produits relatifs à 2023 : 6 examens menés dans l'ensemble du système, 2 examens de l'administration de la gestion, 1 examen à portée limitée et 1 lettre d'observations. Elle a mis l'accent sur un rapport particulier du Corps commun d'inspection commandé par le Conseil d'administration, conjointement avec d'autres conseils d'administration des organismes des Nations Unies, sur la manière dont les conseils d'administration ont exercé leurs fonctions de gouvernance et de contrôle, qui sera examiné ultérieurement au cours de la session.

149. La Présidente et Inspectrice a noté que le remplacement du système de suivi et de communication sur l'état d'application était de la plus haute priorité opérationnelle pour le Corps commun d'inspection.

150. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a indiqué qu'en 2023, le Corps commun d'inspection avait publié trois rapports sur des examens menés dans l'ensemble du système et une note concernant l'UNICEF, assortis de 21 recommandations. L'UNICEF a accepté 16 de ces recommandations, dont 7 ont été appliquées en 2023. Neuf recommandations étaient en cours d'application. Quatre recommandations ne relevaient pas de la compétence exclusive de l'UNICEF, car elles faisaient référence à des mesures ou à une collaboration interinstitutions, et l'UNICEF a soutenu et défendu ces recommandations dans les instances interinstitutions adaptées. Une recommandation n'a pas été acceptée par l'UNICEF. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a souligné qu'à la fin de 2023, l'UNICEF n'avait pas de recommandations restées sans suite depuis longtemps.

B. Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

151. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait un exposé liminaire sur le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ([E/ICEF/2024/16](#)) au nom du Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement. La Directrice des programmes d'urgence en a présenté un aperçu.

152. Les délégations ont félicité l'UNICEF pour son attachement à fournir une aide humanitaire aux communautés vulnérables et mesuré le rôle essentiel que jouait l'organisation dans la réponse aux crises humanitaires dans le monde. Une délégation a salué l'efficacité de l'utilisation des données et des pièces justificatives dans le

rapport annuel. Une autre délégation a souligné la disponibilité de fonds pour soutenir les organisations de la société civile, y compris celles dirigées par des femmes. Les délégations ont salué l'incidence positive qu'a la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des gouvernements et d'autres partenaires. La Directrice a indiqué que l'UNICEF priorisait la collaboration et continuait de travailler avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des acteurs locaux pour répondre aux besoins humanitaires croissants dans le monde.

153. De nombreuses délégations ont dit leur inquiétude quant au nombre d'enfants faisant face à des crises humanitaires. Plusieurs délégations ont souligné qu'un nombre croissant d'enfants risquaient d'être exposés à une crise humanitaire due aux changements climatiques. Les délégations ont mentionné plusieurs autres causes de préoccupation susceptibles d'entraver la capacité de l'UNICEF à intervenir dans le domaine humanitaire, notamment les violations du droit international humanitaire et le fait que les travailleurs humanitaires étaient de plus en plus souvent pris pour cible. La Directrice a pris note de ces remarques opportunes et souligné que l'UNICEF, en tant que principal porte-parole des enfants dans le domaine de l'action humanitaire, avait investi dans son rôle de chef de file et dans le renforcement de la capacité de ses membres du personnel sur le terrain à mener des négociations difficiles et des activités de sensibilisation privées afin de se concerter avec des gouvernements et des acteurs non étatiques pour prévenir les violations.

154. Un groupe de délégations a soulevé la question du déficit de financement de l'action humanitaire. Plusieurs délégations ont rappelé l'utilité des mécanismes de financement souples. Une délégation a invité instamment l'UNICEF à envisager d'élargir et de diversifier la base de soutien du financement humanitaire pour les interventions d'urgence afin de garantir que l'aide humanitaire puisse être fournie partout où les enfants étaient dans le besoin. La Directrice a déclaré que les fonds thématiques pour l'action humanitaire mondiale de l'UNICEF étaient l'une des méthodes les plus souples pour investir rapidement dans des actions humanitaires, comme cela était nécessaire au début d'une situation d'urgence. Elle a indiqué que l'UNICEF continuait d'œuvrer avec ses partenaires pour accroître la participation du secteur privé et les modes de financement novateurs et de communiquer efficacement sur les résultats obtenus au moyen d'un financement humanitaire souple et non préaffecté.

155. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/7 au titre du point 19 de l'ordre du jour (voir annexe III).

C. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres

156. La Directrice associée du Groupe des programmes (Égalité des genres) a présenté le rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres ([E/ICEF/2024/17](#)).

157. Plusieurs délégations ont salué les progrès réalisés à ce jour et le soutien en matière d'égalité des genres apporté aux gouvernements par l'UNICEF dans de nombreux domaines, dont la santé, l'éducation, la violence fondée sur le genre et les pratiques néfastes. Ils ont noté que ces résultats avaient été obtenus malgré des problèmes mondiaux, tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses conséquences, les changements climatiques et les crises humanitaires, qui avaient contribué à creuser les disparités de genre et à aggraver les privations pour les filles et les femmes dans le monde entier.

158. Un groupe de délégations a fait remarquer qu'il importait de continuer d'obtenir des résultats durables et porteurs de transformation dans la programmation de l'UNICEF en matière d'égalité des genres et a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour intensifier les activités répondant aux besoins des adolescentes et des femmes avec les partenaires des Nations Unies. Il a demandé que les futurs rapports comportent davantage de détails sur les démarches choisies, notamment sur la manière dont l'UNICEF prévoyait de développer les partenariats avec le secteur privé en faveur des adolescentes, et avec les organisations de terrain de filles et de femmes, en notant l'augmentation du volume des fonds transférés à ces organisations en 2023.

159. Plusieurs délégations ont engagé la direction de l'UNICEF à défendre l'égalité des genres et les droits des femmes et des filles à tous les niveaux. Elles ont demandé que davantage de données ou d'informations leur soient données sur des questions telles que la manière dont l'UNICEF intensifiait les efforts déployés pour renforcer les capacités du personnel et des partenaires dans les situations humanitaires ; la manière dont il prévoyait d'obtenir des fonds pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan d'action, en particulier ceux concernant les adolescentes ; la manière dont il favoriserait une plus grande ventilation des données ; la manière dont il veillerait à ce que les interventions en cas d'urgence et la planification de la préparation aux situations d'urgence soient axées sur les filles et les femmes. La Directrice associée du Groupe des programmes (Égalité des genres) a répondu que certaines de ces questions seraient abordées lors de l'évaluation complète du Plan d'action pour l'égalité des genres qui aurait lieu plus tard dans l'année et qui passerait en revue diverses questions, y compris la programmation qui transforme les aspects relatifs au genre et l'action humanitaire, dont les conclusions seraient communiquées au Conseil d'administration.

160. Plusieurs délégations ont demandé des informations sur la prise en compte des questions de genre dans les technologies émergentes et sur la violence de genre facilitée par les technologies, qui n'étaient pas évoquées dans le rapport, ainsi que sur la manière dont l'UNICEF aborderait cette question. La Directrice associée a indiqué que l'UNICEF était un partenaire de l'ONU dans la lutte contre la violence de genre facilitée par les technologies et qu'il œuvrait avec les gouvernements à une réforme du cadre réglementaire, qui pourrait inclure la présentation d'une nouvelle législation pour ce qui était de protéger les filles contre les atteintes en ligne en particulier, ainsi que sur la création d'espaces sûrs conçus par des filles et des femmes, pour les filles et les femmes.

161. Une délégation a demandé des informations sur les projets visant à améliorer les compétences en matière de genre à l'UNICEF. La Directrice associée a déclaré que l'UNICEF disposait d'orientations relatives aux effectifs alloués aux questions de genre, y compris dans les situations d'urgence. Elle a indiqué que l'UNICEF avait grandement bénéficié des détachements, des surcapacités temporaires dans les situations d'urgence et du financement de postes spécialisés, et qu'elle attendait avec intérêt la poursuite du soutien dans ce domaine essentiel.

162. Une autre délégation a noté les progrès réalisés en matière de parité des genres des effectifs au niveau mondial. Une délégation a invité instamment l'UNICEF à s'intéresser à la question de la rétention, de la promotion, du bien-être et de la sécurité psychologique du personnel féminin. En réponse, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait part de divers efforts en cours concernant l'organisation prévisionnelle de la relève, la prise en compte des questions de genre dans la formation du personnel d'encadrement, la prise en compte des questions de sécurité et des considérations familiales dans les situations d'urgence et une meilleure compréhension des facteurs à l'origine de l'écart entre les genres en matière de bien-être du personnel.

D. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Prorogation de programmes de pays en cours

163. La Vice-Présidente du Conseil d'administration a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, celui-ci avait été informé de la prorogation d'un an du programme de pays de la République arabe syrienne, comme indiqué dans le document [E/ICEF/2024/P/L.8](#).

164. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver : la prorogation de six mois du programme de pays pour le Rwanda faisant suite à une prorogation d'un an ; la prorogation d'un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée, qui faisait suite à trois prorogations consécutives d'un an ; la prorogation d'un an du programme de pays pour le Soudan, qui faisait suite à trois prorogations consécutives d'un an, comme indiqué dans le document [E/ICEF/2024/P/L.8](#).

165. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/8 au titre du point 19 de l'ordre du jour (voir annexe III).

E. Exposé sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

166. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a présenté un exposé sur le rapport sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ([E/ICEF/2024/14](#)).

167. Plusieurs délégations ont salué les efforts fournis par l'UNICEF à cet égard. Des délégations se sont félicitées du travail accompli pour établir des mécanismes de signalement clairs et veiller à ce que les enquêtes et le soutien soient axés sur les victimes. Un groupe de délégations a réaffirmé l'importance de la collaboration interinstitutions dans ce domaine et recommandé que l'organisation continue à rechercher des possibilités d'approfondir la collaboration, ce qui permettrait d'apporter une réponse plus efficace et de renforcer l'apprentissage et les meilleures pratiques. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a répondu qu'elle était consciente de l'utilité d'une réponse multisectorielle et des défis inhérents à ce type de réponse, et déclaré que tous les organismes devaient œuvrer de concert contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

168. Un groupe de délégations s'est félicité de la décision prise par l'UNICEF d'envisager de devenir membre du Système de divulgation des fautes professionnelles, dont la faisabilité était étudiée dans le cadre d'une évaluation de référence complète des pratiques de sauvegarde des ressources humaines de l'organisation. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a indiqué que l'évaluation était menée par le Bureau de l'évaluation de l'UNICEF en étroite collaboration avec l'équipe Sauvegarde et qu'elle permettrait de déterminer s'il était possible que l'UNICEF devienne membre du Système de divulgation des fautes professionnelles.

169. Une délégation a demandé un complément d'information sur le calendrier et l'état d'avancement des évaluations conjointes des capacités des partenaires de réalisation et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que sur les progrès réalisés pour soutenir et financer les plans d'action de pays. Elle a également demandé un complément d'information sur le suivi des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel de l'UNICEF. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a indiqué que des progrès avaient été faits pour garantir que les plans d'action de pays, y compris les mécanismes de traitement des plaintes, étaient

en place et que les activités de sensibilisation auprès des pays seraient soutenues. Elle a noté que l'augmentation du nombre de signalements d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles indiquait que les systèmes fonctionnaient et que les personnes avaient confiance dans les systèmes. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que l'UNICEF avait augmenté le nombre de membres du personnel spécialisés dans la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, tout en veillant à ce qu'ils participent également à des formations destinées aux équipes de programmes au sens large.

170. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/9 au titre du point 19 de l'ordre du jour (voir annexe III).

F. Exposé sur la culture institutionnelle et la diversité

171. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait un exposé liminaire sur le rapport sur la culture institutionnelle et la diversité (E/ICEF/2024/15). La Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle en a présenté un aperçu.

172. Les délégations ont accueilli favorablement l'exposé et félicité l'UNICEF pour son rôle de chef de file en matière de culture institutionnelle et de diversité. Plusieurs délégations ont dit qu'elles comprenaient bien qu'il était difficile de mesurer l'impact des efforts déployés dans ce domaine et encouragé l'UNICEF à continuer d'en faire une priorité.

173. Une délégation a noté la baisse de la sécurité psychologique et de la confiance entre 2022 et 2023 et invité instamment la direction de l'UNICEF à continuer de prioriser la santé mentale ainsi que la sécurité psychologique et la confiance du personnel de l'UNICEF. La Conseillère principale a déclaré que, bien qu'il y ait eu une baisse de la sécurité psychologique et de la confiance entre 2022 et 2023, les données de 2023 étaient conformes à celles de 2021. Néanmoins, la sécurité psychologique et la confiance ont continué d'être une priorité essentielle de l'organisation et ont constitué un thème habituel lors des sessions d'apprentissage et de sensibilisation de l'UNICEF à l'intention du personnel d'encadrement et des autres membres du personnel.

174. Plusieurs délégations ont soulevé la question des différences de genre en matière de confiance, notant que l'exposé indiquait que les femmes vivaient la culture institutionnelle d'une manière moins positive que les hommes. Les délégations ont demandé de quelle manière l'UNICEF déterminerait les causes de cette disparité et y remédierait. La Conseillère principale a indiqué que de nombreux bureaux de pays avaient organisé des groupes de discussion distincts avec le personnel masculin et le personnel féminin afin de mieux comprendre les causes profondes des disparités de genre en matière de confiance, et que l'organisation étudierait la possibilité d'organiser un processus similaire aux niveaux régional et mondial. Elle a également mentionné l'adoption de diverses politiques en matière de ressources humaines ces dernières années, qui avaient permis d'accorder plus de souplesse et de mettre en place des dispositions favorables à la famille, au bénéfice de l'ensemble du personnel, notamment des femmes qui, dans la plupart des pays, assumaient encore souvent la plus grande part des responsabilités familiales.

175. Une délégation a félicité l'UNICEF pour sa présidence du Groupe exécutif des Nations Unies pour la prévention et la répression du harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies et demandé si la version définitive du plan de travail du Groupe avait été arrêtée. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a dit que le plan de travail était sur le point d'être achevé et qu'il était axé sur la prévention,

le soutien aux victimes et la lutte contre la stigmatisation. Elle a indiqué que chaque axe de travail, sauf un, avait été attribué à un organisme chef de file.

176. Une délégation a demandé ce que l'UNICEF pouvait faire pour augmenter l'application du principe de responsabilité et encourager la direction et le personnel d'encadrement à considérer la transformation de la culture institutionnelle comme l'une de leurs missions. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré que, pour apporter une réponse à cette question, il fallait adopter une démarche multidimensionnelle, faisant appel au principe de responsabilité de la personne et de l'équipe, assortie de résultats clairs (dont les objectifs à atteindre et les comportements) et d'une mesure efficace des progrès accomplis. Elle a déclaré que l'application du principe de responsabilité était fondamentale pour obtenir des résultats en faveur des enfants et d'une importance capitale pour transformer la culture institutionnelle de l'UNICEF.

177. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/10 au titre du point 19 de l'ordre du jour (voir annexe III).

G. Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

178. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a fait un exposé liminaire sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement. La Directrice de la Division des partenariats publics en a présenté un aperçu.

179. Les délégations ont accueilli favorablement ce point et félicité l'UNICEF pour les progrès accomplis à ce jour. Une délégation a soulevé la question de l'harmonisation entre les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les programmes de pays de l'UNICEF et demandé de quelle manière engager à cette harmonisation. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a déclaré que les programmes de pays de l'UNICEF étaient pleinement conformes aux plans-cadres de coopération, comme l'attestait la lettre du Coordonnateur résident, et ajouté que les programmes de pays de l'UNICEF faisaient l'objet de contrôles de qualité minutieux, notamment en ce qui concernait l'harmonisation, au niveau national, régional et du siège.

180. Une délégation a invité instamment les entités des Nations Unies à continuer de renforcer leur collaboration au moyen d'une planification et d'une budgétisation intégrées. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a fait remarquer que les fonds de financement communs étaient utiles pour créer des synergies en vue d'atteindre des objectifs communs au niveau national, tout en permettant aux entités des Nations Unies d'utiliser leur propre position pour s'acquitter de leurs divers mandats. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a appelé l'attention sur la manière dont l'UNICEF réorientait son action, passant de résultats qui lui étaient uniquement attribués à des résultats en faveur des enfants qui étaient le fruit du travail de plusieurs acteurs, amenant l'UNICEF à travailler naturellement avec d'autres acteurs.

181. Une autre délégation a demandé de quelle manière l'UNICEF pouvait faire face à la concurrence en ce qui concernait le financement. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a déclaré que la concurrence pouvait résulter de la rareté des ressources et de l'augmentation des besoins. Elle a indiqué que les moyens d'y faire face comprenaient l'augmentation des ressources de base, la recherche de financements communs et l'assurance du respect du nouveau pacte de financement.

182. Plusieurs délégations ont demandé quelles étaient les priorités de l'UNICEF pour le prochain examen quadriennal complet. La Directrice de la Division des partenariats publics a déclaré que l'objectif de l'UNICEF était de veiller à ce que les droits des enfants soient explicitement reconnus afin de favoriser les progrès et à ce que la réforme produise des résultats concrets sur le terrain. L'UNICEF espérait que ces efforts contribueraient à faire progresser la reconnaissance des enfants en tant que groupe de titulaires de droits distinct au regard du droit international.

183. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/11 au titre du point 19 de l'ordre du jour (voir annexe III).

H. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Rapport annuel de 2023 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et réponse de l'administration

184. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport annuel de 2023 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2024/20](#)), puis la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2024/21](#)).

185. Un groupe de délégations a accueilli favorablement le rapport annuel sur la fonction d'évaluation et félicité l'UNICEF de l'attention qu'elle accordait aux évaluations, qui permettaient d'éclairer les considérations en matière de programmation et de politiques par l'adoption d'une approche fondée sur des données probantes. Tout en se félicitant de l'augmentation du nombre d'évaluations sollicitées, il s'est inquiété de la disponibilité des ressources pour ce qui était de faire face à l'augmentation du nombre de demandes d'évaluation et de la baisse continue des dépenses d'évaluation en pourcentage du budget. Il a invité instamment l'UNICEF à doter la fonction d'évaluation de ressources adéquates et prévisibles pour qu'elle puisse réellement remplir son rôle. Il a demandé de quelle manière la direction avait créé un environnement favorable à la fonction d'évaluation et soutenait un financement fiable et prévisible au niveau décentralisé. Il a engagé vivement l'UNICEF à préserver une distinction budgétaire et fonctionnelle claire entre le contrôle, la recherche, les données et l'analyse d'une part, et l'évaluation d'autre part, afin de garantir le maintien de l'indépendance de la fonction d'évaluation.

186. Une délégation a demandé à l'UNICEF de redoubler d'efforts pour assurer une codification correcte des résultats et des activités d'évaluation et de non-évaluation, afin qu'un compte rendu précis puisse être établi dans les futurs rapports annuels. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a réaffirmé l'engagement de la direction à calculer avec précision les dépenses relatives aux exercices d'évaluation sur la base du système d'étiquetage existant et a noté que des efforts avaient été déployés pour accroître la rigueur du calcul.

187. Une autre délégation a félicité l'UNICEF pour la grande qualité et le large champ de ses évaluations, ainsi que pour les progrès qu'il a réalisés dans les domaines de l'évaluation de l'impact, de la synthèse des évaluations et du développement des capacités nationales d'évaluation en 2023. Un groupe de délégations a engagé l'UNICEF à veiller à ce que la politique d'évaluation révisée soit mise en œuvre de manière cohérente et solide dans l'ensemble de l'organisation, à s'attaquer aux problèmes persistants et à veiller à ce que les questions de genre soient prises en compte dans la fonction d'évaluation. Il a suggéré que l'UNICEF se concerte avec ses homologues à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour examiner de quelle manière il pourrait améliorer l'intégration des questions de genre dans ses évaluations. Le Directeur de l'évaluation a déclaré que l'UNICEF s'efforçait de veiller à ce que les

questions de genre soient réellement prises en compte dans les évaluations. Au début de 2024, l'ensemble du personnel chargé de l'évaluation a été à nouveau familiarisé avec les orientations relatives à la prise en compte des questions de genre dans les évaluations.

188. Un groupe de délégations a pris note de la mise à jour du plan d'action relatif à l'étude d'évaluabilité et à l'évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025, tout en se déclarant préoccupé par le fait que le format de la mise à jour avait été dissocié du plan d'action original accompagnant la réponse de l'administration à cette évaluation. Il a demandé à l'UNICEF de rendre compte des progrès accomplis lors de la deuxième session ordinaire de 2024, en utilisant le format original du plan d'action. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a pris note de cette préoccupation et assuré que des mesures avaient été prises et que des progrès avaient été accomplis par rapport aux recommandations et qu'ils avaient été consignés dans la réponse actualisée de l'administration, qui était accessible au public.

189. Une délégation a demandé si le Bureau de l'évaluation s'efforcera de mieux exploiter l'intelligence artificielle dans ses évaluations. En réponse, le Directeur de l'évaluation a déclaré que ses collègues avaient commencé à utiliser l'intelligence artificielle dans les évaluations de manière exploratoire et en tenant compte des risques, en donnant la priorité aux considérations éthiques entourant son utilisation.

Évaluation des approches de l'UNICEF en matière de plaidoyer et réponse de l'administration

190. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport sur l'évaluation des approches de l'UNICEF en matière de plaidoyer ([E/ICEF/2024/22](#)) et le Directeur de la Division de la communication mondiale et du plaidoyer a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2024/23](#)).

191. Les délégations ont accueilli favorablement l'évaluation des approches de l'UNICEF en matière de plaidoyer et ont félicité l'organisation du travail qu'elle avait accompli pour établir plus solidement les activités de plaidoyer comme fonction essentielle. Une délégation a engagé l'UNICEF à continuer d'œuvrer en étroite collaboration au niveau national afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de plaidoyer. Le Directeur de la Division de la communication mondiale et du plaidoyer a déclaré que l'UNICEF élaborait une nouvelle stratégie de communication mondiale et de plaidoyer. Il a fait observer que les priorités mondiales en matière de plaidoyer, telles que les droits de l'enfant et le plaidoyer humanitaire, devraient également être adaptées au contexte.

Évaluation des investissements de l'UNICEF en faveur du renforcement institutionnel pour le changement social et comportemental, et réponse de l'administration

192. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport sur l'évaluation des investissements de l'UNICEF en faveur du renforcement institutionnel pour le changement social et comportemental ([E/ICEF/2024/24](#)) et le Directeur du Groupe de programmes a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2024/25](#)).

193. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport d'évaluation. Une délégation a salué le fait que l'évaluation était axée sur l'observation et souligné la possibilité de créer les conditions d'un contrôle par les hauts responsables afin de renforcer la programmation relative au changement social et comportemental. Elle a engagé l'UNICEF à développer des partenariats avec d'autres organismes afin de soutenir la vision stratégique relative à la mise en œuvre d'un changement social et

comportemental et de recenser les lacunes. Le Directeur du Groupe des programmes a déclaré que l'UNICEF réexaminerait sa stratégie afin de répondre à ses besoins en matière de capacités et d'améliorer la mobilisation de la population, ce qui devrait également engager les partenaires à apporter leur contribution.

194. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/12 au titre du point 19 de l'ordre du jour (voir annexe III).

I. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2023 et réponse de l'administration

195. Le Directeur du Bureau de la déontologie a présenté le rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2023 (E/ICEF/2024/18) et le Directeur de la Division des ressources humaines a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2024/19).

196. Les délégations ont félicité le Bureau de la déontologie pour la grande qualité de son travail et dit qu'il ne faisait pas de doute que les progrès réalisés témoignaient de l'attachement de l'UNICEF à appliquer les recommandations du Conseil d'administration et autres conseils consultatifs. Une délégation a signalé une préoccupation exprimée dans le rapport du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit concernant l'insuffisance des ressources du Bureau de la déontologie (le financement actuel des ressources supplémentaires ne couvrant que les deux prochaines années) et la nécessité de veiller à ce que celui-ci soit doté de ressources adéquates et durables.

197. Une autre délégation a noté l'intention exprimée par l'organisation de revoir sa politique de protection des lanceurs d'alerte contre les représailles et demandé des informations sur les éléments de la politique qui seraient révisés et sur la date prévue de publication de la politique. Le Directeur du Bureau de la déontologie a déclaré que l'examen était bien avancé, une analyse comparative de la politique par rapport à celle d'autres organisations similaires et une consultation avec les parties prenantes étant prévues vers la fin de 2024 et un éventuel lancement, au début de 2025. En ce qui concerne les éléments examinés, il a parlé de définir la portée du concept de « représailles », de mettre davantage l'accent sur les mesures préventives et proactives pour lutter contre les mesures de représailles en cours, d'élargir le champ des mesures correctrices possibles et de mieux préciser les flux de traitement.

198. Une délégation a demandé de quelle manière le Bureau de la déontologie facilitait la détection précoce des problèmes de déontologie en vue d'une prévention proactive. En réponse, le Directeur du Bureau de la déontologie a déclaré que le Bureau adoptait des approches novatrices en matière de sensibilisation, telles que des séjours dans les pays pour des consultations individuelles avec les membres du personnel, des rencontres avec divers groupes, notamment des groupes plus vulnérables ou exclus, la détermination des bureaux concernés au moyen des résultats de l'enquête Pulse Check concernant la culture sur le lieu de travail et la collaboration avec 500 championnes et champions de l'éthique et de la culture pour obtenir un retour d'informations sur les risques dans divers contextes et diverses équipes.

199. Une délégation s'est interrogée sur l'élaboration d'une Charte de déontologie pour le Bureau de la déontologie. Le Directeur du Bureau de la déontologie a confirmé que des discussions initiales et une analyse comparative avaient eu lieu. Le Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies révisant actuellement la circulaire du Secrétaire général sur le Bureau de la déontologie et la circulaire relative aux bureaux de la déontologie des fonds et programmes des Nations Unies, le Bureau de la déontologie attendrait l'achèvement de ces circulaires, car elles pourraient avoir un impact sur la

Charte de déontologie. Le Bureau de déontologie préparerait un projet de Charte de déontologie à la suite de ce processus.

200. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/13 au titre du point 19 de l'ordre du jour (voir annexe III).

J. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2023 et réponse de l'administration

201. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a présenté le rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2023 (E/ICEF/2024/AB/L.3), lequel était accompagné d'un additif présentant des informations sur les affaires qui ont été classées en 2023 (E/ICEF/2024/AB/L.3/Add.1). Le Président du Comité consultatif pour les questions d'audit a ensuite communiqué au Conseil d'administration les remarques que le Comité consultatif avait formulées sur le rapport annuel. Après cela, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait un exposé liminaire sur la réponse de l'administration de l'UNICEF au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2023 (E/ICEF/2024/AB/L.4), puis le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières en a présenté un aperçu.

202. Plusieurs délégations ont félicité le Bureau de l'audit interne et des investigations pour son rapport annuel. Les délégations ont salué l'attention portée aux détails dans le rapport et l'attachement constant du Bureau au principe d'indépendance. Un groupe de délégations s'est félicité de l'opinion générale selon laquelle le Bureau n'avait pas relevé d'éléments indiquant que le cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF était inadéquat ou inefficace pour atteindre les objectifs. Le même groupe de délégations s'est déclaré satisfait de l'attention constante portée par le Bureau à la prévention et à la détection des inconduites sexuelles, des fraudes et des irrégularités financières.

203. Un groupe de délégations s'est dit préoccupé par l'augmentation du nombre de plaintes pour inconduite sexuelle et a demandé à l'UNICEF de continuer de déployer des systèmes permettant de mettre au jour tous les cas de ce type. Il a demandé à l'UNICEF de continuer de redoubler d'efforts pour renforcer la gestion des risques de fraude, en accordant une attention particulière aux partenaires de réalisation sur le terrain. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré que l'UNICEF s'efforçait de maintenir l'accent sur la prévention et la détection, et indiqué qu'un investissement accru dans la prévention contribuerait à améliorer la capacité du Bureau à réagir et à apporter un soutien aux victimes. L'augmentation du nombre de plaintes était également un signe positif indiquant une plus grande confiance et le bon fonctionnement des systèmes. En ce qui concerne la gestion des risques de fraude, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré que l'UNICEF avait investi dans des capacités supplémentaires pour créer au sein du Bureau une équipe spéciale chargée de la lutte contre la fraude et que l'organisation étudiait également les moyens possibles de renforcer son action en matière de gestion des risques.

204. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a indiqué que l'augmentation du nombre des dossiers n'était pas inattendue, compte tenu du développement des programmes et des activités de l'UNICEF, et que le Bureau s'efforcera d'y faire face en utilisant les ressources existantes et en augmentant progressivement les ressources à court terme. Des ressources supplémentaires seraient demandées dans le cadre de l'élaboration du projet de budget quadriennal à venir.

205. Un groupe de délégations a demandé un complément d'information sur l'utilisation prévue de l'intelligence artificielle. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a indiqué que l'UNICEF élaborait un cadre, une politique et une stratégie sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'ensemble de l'UNICEF et qu'il était étroitement associé aux travaux du Groupe de travail interinstitutions sur l'intelligence artificielle. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a déclaré que des orientations initiales sur l'intelligence artificielle avaient été publiées aux premier et quatrième trimestres de 2023 et qu'un groupe interdivisions se penchait sur la question.

206. Une délégation a salué l'action menée pour travailler avec les partenaires locaux, mais a fait remarquer que le recours aux contrats locaux pouvait également présenter des risques : mauvaise application des mesures de protection, inconduite sexuelle, irrégularités financières et autres comportements inacceptables. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a pris note de cette préoccupation. Elle a souligné l'importance des contrats locaux et déclaré que, pour contribuer à atténuer les risques, l'UNICEF s'efforcera de veiller à ce que le renforcement des systèmes soit au cœur des contrats locaux.

207. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/14 au titre du point 19 de l'ordre du jour (voir annexe III).

Rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit au Conseil d'administration pour 2023

208. Le Président du Comité consultatif pour les questions d'audit a communiqué au Conseil d'administration les conclusions du rapport annuel du Comité consultatif pour 2023. Il a exprimé les remerciements du Comité consultatif au personnel de l'UNICEF pour les efforts qu'il n'avait cessé de déployer pour obtenir des résultats en faveur des enfants et tracé les grandes lignes des observations formulées dans le rapport annuel.

209. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport annuel pour 2023 et se sont félicitées des conseils et des informations précieuses qu'il comportait. Une délégation a demandé s'il était possible que l'UNICEF communique une réponse de l'administration ou un document équivalent pour faire ressortir quelles étaient les recommandations du Comité consultatif pour les questions d'audit qui avaient été mises en œuvre, devaient l'être ou n'avaient pas été acceptées.

210. Une délégation a noté que le rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit avait indiqué que l'augmentation des ressources du Bureau de la déontologie était marginale et temporaire, et demandé des informations sur la manière dont serait satisfaite la nécessité d'augmenter les ressources. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a indiqué que les ressources étaient réaffectées pour qu'elles aient le maximum d'efficacité, ce qui pouvait inclure la création de nouveaux emplois.

K. Évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle

211. L'Inspectrice du Corps commun d'inspection a présenté le rapport sur l'examen des fonctions de gouvernance et de contrôle du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et des conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

(JIU/REP/2023/7). L'examen a été mené en application de la décision 2022/21 du Conseil d'administration, dans laquelle celui-ci avait demandé que soit évaluée la manière dont, en collaboration avec l'UNICEF et le système des Nations Unies, il s'acquittait de ses fonctions de gouvernance et de contrôle, l'objectif étant de s'assurer que celles-ci étaient exécutées conformément aux normes internationales les plus élevées et aux meilleures pratiques.

212. Des délégations ont accueilli favorablement le rapport et remercié le Corps commun d'inspection pour le travail accompli dans le cadre de l'examen. Les délégations ont noté qu'il importait de veiller à ce que le Conseil d'administration respecte les mêmes normes que celles établies pour d'autres organismes, notamment en travaillant de manière harmonisée pour atteindre ses objectifs. Une délégation s'est félicitée des recommandations présentées dans le rapport, qui constituaient un bon point de départ pour déterminer si le Conseil d'administration travaillait efficacement au sein du système des Nations Unies pour le développement. Elle a déclaré que le rapport avait créé l'occasion pour qu'un groupe diversifié d'États Membres et d'organismes examine pleinement et collectivement les recommandations afin d'obtenir les résultats les plus efficaces et de faire en sorte que les changements restent pratiques et réalistes.

213. Une autre délégation a souligné la nécessité d'un processus inclusif et transrégional pour donner suite au rapport de manière cohérente, harmonisée et efficace. Elle a déclaré qu'un meilleur contrôle garantirait que davantage de ressources parviennent à ceux qui en avaient besoin et libérerait du temps et des ressources dans les organismes des Nations Unies pour permettre à ceux-ci de faire le meilleur usage des moyens investis pour atteindre les objectifs de développement durable. L'inspectrice du Corps commun d'inspection a remercié les délégations pour leur soutien appuyé au rapport.

214. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/15 au titre du point 19 de l'ordre du jour (voir annexe III).

L. Cadre amélioré de gestion globale des risques

215. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait un exposé liminaire sur le rapport relatif au Cadre amélioré de gestion globale des risques (E/ICEF/2024/26) et le Responsable du contrôle des risques en a présenté un aperçu.

216. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'exposé sur le Cadre amélioré de gestion globale des risques. Les délégations ont salué le champ d'application, les objectifs et le caractère ambitieux du Cadre et noté qu'il représentait une approche proactive des risques de la part de l'UNICEF.

217. Une délégation a demandé de quelle manière l'UNICEF prévoyait de tirer parti des partenariats avec le secteur privé tout en affinant le mécanisme de gestion des risques. En réponse, le Responsable du contrôle des risques a déclaré qu'il existait des processus établis pour gérer les risques dans le contexte des partenariats avec le secteur privé, et que ces partenariats donnaient l'occasion de tirer parti de nouvelles méthodologies pour atténuer certains des principaux risques auxquels l'UNICEF était exposé.

218. Une autre délégation a demandé un complément d'information sur les progrès réalisés dans la création d'équipes et de comités de gestion des risques sur le terrain. Le Responsable du contrôle des risques a déclaré que la gestion des risques sur le terrain restait une priorité et que l'UNICEF travaillait avec d'autres organismes des Nations Unies pour mieux atténuer les risques communs.

219. Une délégation a noté qu'il était utile de parvenir à une compréhension commune de l'appétence pour le risque dans le cadre du rôle du Conseil d'administration en matière de contrôle des risques et demandé de quelle manière le Conseil pouvait être le plus utile à cet égard. Le Responsable du contrôle des risques a convenu qu'il importait que les partenaires de réalisation, les donateurs et les autres parties prenantes aient la même appétence pour le risque et déclaré que le Conseil d'administration pourrait peut-être soutenir cette démarche en communiquant explicitement son soutien à une appétence pour le risque lorsque celle-ci était justifiée par des avantages en termes d'accès aux enfants.

220. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a remercié les délégations des observations qu'elles avaient formulées. Elle a déclaré qu'il importait d'accélérer l'application du Cadre et de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations. Elle a noté qu'outre un programme de travail mondial, l'UNICEF avait adopté des approches très ciblées dans des contextes à haut risque, en fonction des besoins.

221. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/16 au titre du point 19 de l'ordre du jour (voir annexe III).

M. Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025

222. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait un exposé liminaire sur le rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025 ([E/ICEF/2024/AB/L.5](#)) et, en sa qualité de Contrôleuse, la fonctionnaire responsable en a donné un aperçu.

223. Plusieurs délégations ont remercié l'UNICEF d'avoir établi le rapport et se sont félicitées de l'augmentation prévue du budget intégré. Une délégation a réitéré l'appel lancé par l'UNICEF pour que soient augmentées les ressources utilisables avec souplesse afin de mettre en œuvre le Plan stratégique pour 2022-2025. Elle a également pris note de la réduction du taux effectif de recouvrement des coûts et engagé l'UNICEF à poursuivre son action pour s'assurer que les ressources ordinaires n'étaient pas utilisées pour compenser la diminution du recouvrement des coûts.

224. Une délégation a exprimé l'espoir que serait mené un examen qui permettrait de mieux comprendre la situation financière et budgétaire de l'UNICEF pour la période 2022-2023, et que serait réalisée une analyse assortie de conclusions quant aux pressions exercées sur les capacités et les résultats de l'organisation et les risques auxquels celle-ci s'exposait, à la lumière des augmentations importantes prévues des niveaux de recettes et de dépenses durant la période couverte par le Plan stratégique pour 2022-2025. En sa qualité de Contrôleuse, la fonctionnaire responsable a pris note de la demande formulée.

225. Une délégation a noté que les ressources étaient réparties également entre les divers groupes d'objectifs, malgré l'augmentation du financement, et a demandé de plus amples informations à ce sujet. Elle a également demandé des informations sur le lien plus large qui existait entre les cibles et les recettes et demandé s'il était possible d'ajuster les cibles lors de l'examen à mi-parcours. En sa qualité de Contrôleuse, la fonctionnaire responsable a indiqué qu'une comparaison plus stratégique des ressources avec les groupes d'objectifs pourrait être possible à l'avenir et qu'une planification intensive de l'examen des cibles était imminente, en prévision de la prochaine période quadriennale.

226. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/17 au titre du point 19 de l'ordre du jour (voir annexe III).

N. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2023

227. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a fait un exposé liminaire sur le rapport intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2023 » (E/ICEF/2024/AB/L.7) et la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé en a donné un aperçu.

228. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement le rapport et les états financiers. Les délégations se sont particulièrement félicitées que le secteur privé ait apporté des recettes substantielles et ont salué le travail important que l'Équipe chargée des partenariats de l'UNICEF ainsi que les comités nationaux et les bureaux de pays de l'UNICEF avaient réalisé. Un groupe de délégations a souligné l'action menée par les comités nationaux pour l'UNICEF pour générer des revenus pour l'organisation et établir de nouveaux partenariats, se concerter avec le secteur privé et contribuer à l'important travail de l'UNICEF en défendant les droits de l'enfant au niveau local et mondial.

229. Une délégation a soulevé la question de l'allocation budgétaire, ou affectation de crédits, et a rappelé qu'il importait d'éviter de préaffecter les ressources, ce qui permettrait à l'UNICEF de les utiliser avec souplesse pour répondre plus efficacement aux besoins actuels et nouveaux.

230. Un groupe de délégations a noté que la gestion des risques était essentielle dans toutes les opérations de l'UNICEF et demandé un complément d'information sur la gestion des risques et les intentions de l'organisation pour ce qui était de tenir le Conseil d'administration informé de manière transparente, afin que celui-ci puisse à son tour soutenir de nouvelles initiatives. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a déclaré que l'UNICEF continuait de concentrer son action sur l'appétence pour le risque et la gestion des risques. L'organisation était consciente des risques inhérents aux partenariats et avait mis en place une approche solide en matière de diligence raisonnable.

231. Deux délégations ont demandé que le montant des ressources privées mobilisées durant le premier trimestre de 2024 soit actualisé. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a déclaré que seul le montant estimatif était actuellement disponible et que le montant effectif était en cours de calcul.

232. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a remercié les comités nationaux pour l'UNICEF de leurs efforts. Elle a accordé une juste place à la diversité de la base de financement de l'UNICEF et appelé l'attention sur le fait que la diversification des sources de financement était essentielle pour permettre à l'organisation de résister aux risques. Elle a souligné que l'UNICEF continuait de développer ses partenariats avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. Elle a noté que les ressources de base permettaient à l'UNICEF d'être rapide, souple et audacieuse pour atteindre les enfants qui en avaient le plus besoin.

233. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/17 au titre du point 19 de l'ordre du jour (voir annexe III).

O. Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

234. La Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF a fait une déclaration au nom des membres du personnel de l'UNICEF dans le monde entier. Au nom du personnel de l'UNICEF, elle a remercié le Conseil d'administration et salué l'attachement du Conseil à accomplir la mission confiée à l'UNICEF. Elle a décrit certaines des conditions difficiles auxquelles faisait face le personnel de l'UNICEF et souligné la nécessité d'adopter une approche uniforme pour soutenir le personnel recruté sur le plan national travaillant dans des situations de crise humanitaire. Elle a également décrit certaines des préoccupations du personnel de l'UNICEF, notamment l'augmentation du nombre des cas de représailles et de rétorsion à l'égard du personnel et les problèmes relatifs à la sécurité psychologique et à la sécurité de l'emploi.

235. Un groupe de délégations a remercié la Présidente pour sa déclaration et pour avoir souligné les défis propres au personnel recruté sur le plan national, la tendance préoccupante à la baisse de la confiance psychologique, la nécessité d'un examen externe des politiques et processus existants et les effets de la crise de liquidités de l'ONU sur le personnel de l'UNICEF. Il a exprimé sa satisfaction et sa gratitude au personnel de l'UNICEF pour le travail accompli et réaffirmé que le personnel continuerait de recevoir le soutien du Conseil d'administration.

P. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2024

236. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2024.

Q. Adoption des projets de décision

237. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2024/6 à 2024/18 (voir annexe III).

R. Remise de prix aux équipes de l'UNICEF et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidence du Conseil d'administration

238. La Directrice générale a annoncé les lauréats du Prix aux équipes de l'UNICEF de 2023, décernés à huit équipes qui incarnaient ce que l'UNICEF avait de meilleur à offrir. Elle a déclaré que le travail des équipes rappelait que, même dans les contextes les plus difficiles, des progrès étaient possibles et que l'UNICEF pouvait atteindre les enfants qui en avaient le plus besoin.

239. Dans ses observations finales, la Directrice exécutive a remercié les délégations pour cette semaine productive et le Président du Conseil d'administration, pour son rôle d'orientation et de direction. Elle a exprimé sa gratitude au Bureau ainsi qu'au Conseil d'administration pour sa participation active et réfléchie durant la session et ses recommandations importantes. Elle a remercié le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration, les interprètes de l'ONU, les autres membres du personnel du secrétariat et les collègues de l'UNICEF pour leurs efforts, leur dévouement et leur professionnalisme, qui avaient été déterminants pour le succès de la session. Elle s'est

félicitée de l'évaluation faite par le Corps commun d'inspection quant à la manière dont le Conseil d'administration s'acquittait de sa fonction de gouvernance et de contrôle. Elle a appelé l'attention sur les rapports d'évaluation présentés durant la session et souligné le rôle important qu'ils jouaient dans le cadre d'un engagement plus large visant à évaluer en permanence l'efficacité du travail de l'organisation. Elle a mentionné en particulier le travail effectué par l'UNICEF auprès des adolescentes et rappelé qu'il fallait veiller à ce que la voix de tous les enfants, y compris ceux issus de groupes vulnérables, soit entendue.

240. Dans ses remarques finales, le Président du Conseil d'administration a remercié les facilitateurs des projets de décision, les experts de l'UNICEF et les membres du Conseil pour leur contribution à l'adoption des 13 décisions. Il a invité instamment les États Membres à soutenir l'organisation en s'efforçant de respecter les engagements pris dans le cadre du pacte de financement. Il a remercié les membres du Bureau pour leur aide durant la session et exprimé sa gratitude aux préposés aux salles de conférence et aux interprètes de l'ONU, au secrétariat de l'UNICEF, à la Directrice générale et à l'équipe de direction, ainsi qu'au Bureau du Secrétaire, pour leur collaboration active et leur dévouement.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2024

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 3 au 6 septembre 2024

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

241. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2024/28](#)).

242. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 46 délégations observatrices, dont 2 organisations intergouvernementales, 5 organisations non gouvernementales et 2 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté des pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur³.

B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

243. Le Président a ouvert la session en mettant en lumière certaines réussites obtenues par le Conseil d'administration au cours des huit mois précédents. Au cours de cette période, le Conseil a adopté 18 décisions, notamment sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF et sur le budget intégré pour 2022-2025. Au cours des deux sessions précédentes, il avait également adopté ou prorogé 11 programmes de pays nouveaux ou en cours, ce qui avait permis d'assurer la continuité des opérations et permis à l'UNICEF et à ses partenaires de fournir un soutien vital à des millions d'enfants et à leurs familles. Le Président a brièvement décrit certains des problèmes que rencontrent les enfants dans le monde et insisté sur l'importance que revêt le travail accompli par l'UNICEF pour résoudre ces difficultés.

244. Le Président a résumé les travaux qui attendaient le Conseil en dressant une vue d'ensemble des points à l'ordre du jour. Le Conseil procéderait à l'examen annuel des prévisions financières du plan stratégique actuel et serait informé des progrès accomplis au titre des cibles propres aux États Membres et à l'organisation dans le cadre du pacte de financement. Le Conseil ferait également le point sur l'évaluation de la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions de gouvernance et de contrôle.

245. Le Président a indiqué que le deuxième jour de la session, les travaux porteraient notamment sur l'examen de cinq nouveaux descriptifs de programme de pays, qui s'accompagnerait d'un débat thématique sur « les premières années », et la prorogation de 10 programmes de pays en cours. Le Conseil examinerait une nouvelle stratégie relative à la contribution de l'UNICEF aux programmes de développement africains et entendrait un exposé sur l'action humanitaire, axé sur l'examen de l'action humanitaire. Il ferait le point sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'étude d'évaluabilité et l'évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025. Le dernier jour de la session, le Conseil entendrait des intervenantes et intervenants invités à l'occasion d'une session spéciale sur les changements climatiques et les enfants. Il examinerait ensuite le rapport faisant suite à la visite qu'il a effectuée à Madagascar en juillet 2024. La session s'achèverait par l'examen du plan de travail du Conseil pour 2025 et l'adoption des projets de décision.

³ Le nombre total de délégations observatrices, y compris celles qui ont présenté leurs pouvoirs au cours de la session, était de 50 (40 États observateurs, 2 organisations intergouvernementales, 6 organisations non gouvernementales et 2 comités nationaux pour l'UNICEF) après l'annonce faite par le Secrétariat.

246. Le Président a remercié les Vice-Présidents et la Vice-Présidente du Bureau pour leur soutien et remercié à l'avance toutes les personnes présentes pour leur participation active.

247. La Directrice générale a remercié le Président et le Bureau qui ont dirigé et guidé les travaux au cours de la session et tout au long de l'année. Elle a remercié les personnes présentes pour leurs contributions et leur participation active. Elle a présenté certaines des décisions importantes qui attendaient le Conseil d'administration et a mis en lumière les principaux sujets de discussion.

248. La Directrice générale a attiré l'attention sur la situation des millions d'enfants touchés par les conflits dans le monde. Elle a souligné le besoin urgent d'aide humanitaire à Gaza, où les enfants sont en proie à la faim, à la malnutrition aiguë et au risque de maladie, et exposés à de graves violations de leurs droits. La Directrice générale a dit que l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF appelaient les parties au conflit à mettre en œuvre des pauses humanitaires à Gaza afin de permettre la poursuite de la campagne de vaccination contre la poliomyélite à Gaza. Elle a déclaré que la guerre devait cesser et que les parties au conflit devaient immédiatement convenir d'un cessez-le-feu durable, faire en sorte que tous les otages restants soient immédiatement libérés sains et saufs et respecter les obligations que leur fait le droit international de protéger les enfants et les infrastructures dont ils dépendent.

249. La Directrice générale a mis en lumière certains des effets du conflit armé en cours au Soudan, tels que l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les violations graves des droits, notamment du droit des enfants à la protection contre les dangers. Elle a noté que la famine avait été déclarée dans un camp de personnes déplacées en août 2024, marquant la première fois depuis plus de sept ans que le Comité d'examen des situations de famine confirmait une telle situation. Elle a souligné qu'il était urgent pour l'UNICEF et ses partenaires de pouvoir faire parvenir l'aide humanitaire en toute sécurité à toutes les personnes dans le besoin afin d'éviter que la crise se détériore davantage, et engagé les délégations à continuer de plaider pour la cause des enfants du Soudan.

250. La Directrice générale a pris note de la persistance de « crises oubliées », auxquelles les médias n'accordent que peu d'attention. Elle a mis en avant le grand nombre d'enfants déplacés par les conflits au Myanmar, en Haïti et en République démocratique du Congo et indiqué que dans chacun de ces contextes, l'insécurité et les conflits empêchaient l'UNICEF de venir en aide aux enfants et aux familles dans le besoin. Elle a mis l'accent sur les dangers encourus par les travailleurs humanitaires dans ces contextes et fait remarquer que les parties au conflit avaient l'obligation morale et juridique de veiller à ce que les partenaires humanitaires puissent atteindre en toute sécurité toutes les personnes dans le besoin.

251. La Directrice générale a indiqué qu'environ deux tiers des ressources de l'UNICEF étaient consacrées à des opérations menées dans des contextes fragiles et des situations de crise humanitaire. Elle a noté que les ressources de base, une source de revenus essentielle pour l'UNICEF, étaient stagnantes et déclaré que de nouvelles réductions de ces ressources restreindraient les capacités de l'UNICEF tant en matière de développement que sur le plan humanitaire. Elle a espéré que le Conseil contribuerait à accroître le financement de l'UNICEF, en particulier les ressources de base et la qualité du financement thématique. Elle a remercié les comités nationaux pour l'UNICEF pour leurs contributions aux ressources de base.

252. La Directrice générale a noté que le mois de novembre 2024 marquerait le trente-cinquième anniversaire de l'adoption, en 1989, de la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle a mis l'accent sur les difficultés auxquelles se heurtent les enfants dans le monde entier et fait valoir qu'il importait de réaffirmer le statut des

enfants comme titulaires de droits indépendants et à part entière, et de faire en sorte que les responsables de violations des droits de l'enfant en répondent. Elle a déclaré que, à l'Assemblée générale et lors du Sommet de l'avenir en septembre 2024, l'UNICEF renouvellerait son appel à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, et continuerait d'exhorter les gouvernements à renforcer les investissements et les mesures concernant les domaines thématiques essentiels, dont la nutrition, la couverture vaccinale, l'accès à un enseignement de qualité et aux services pour les adolescentes, les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, et le renforcement des allocations familiales et de la protection sociale.

253. La Directrice générale a indiqué que l'UNICEF était en train d'élaborer sa stratégie pour l'Afrique, qui guiderait l'organisation dans sa collaboration avec les Gouvernements africains en vue de saisir les possibilités offertes par l'évolution démographique sur le continent. La stratégie pour l'Afrique comporte plusieurs domaines d'action clés, dont l'accélération du développement du capital humain, le renforcement de la résilience, l'action climatique, l'action humanitaire et le renouvellement des engagements à l'égard de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

254. La Directrice générale a conclu en rappelant la mission de l'UNICEF et en remerciant les personnes présentes pour leur participation active et leur appui constant à cette mission.

255. Le Président a remercié la Directrice générale pour ses remarques et donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale ou au nom de leur pays.

256. Les délégations ont remercié le Président et la Directrice générale pour leurs déclarations liminaires et estimé que les travaux de l'UNICEF continuaient d'avoir une influence réelle sur le bien-être des enfants dans le monde. Les délégations ont remercié le personnel de l'UNICEF pour son dévouement constant à la réalisation du mandat de l'organisation, y compris dans des conditions difficiles et complexes, et réaffirmé leur engagement à aider l'UNICEF à atteindre ses objectifs.

257. De nombreuses délégations ont pris acte des remarques de la Directrice générale sur les enfants touchés par les conflits et sur les crises oubliées. Les délégations ont exprimé leur soutien au travail que mène l'UNICEF dans ces situations difficiles et l'ont encouragé à continuer de s'acquitter de sa mission, qui consiste à fournir aux enfants l'aide dont ils ont besoin pour survivre et s'épanouir. Une délégation a salué la coopération essentielle de l'UNICEF avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés, ainsi que le travail effectué par les bureaux de pays de l'UNICEF pour veiller à ce que les situations d'urgence ne soient pas oubliées. Plusieurs délégations ont demandé à l'UNICEF d'accorder la priorité aux besoins des enfants déplacés par les conflits. Une délégation a encouragé l'UNICEF à affiner sa stratégie de renforcement des systèmes et à indiquer plus clairement comment ses interventions d'urgence pourraient évoluer vers des programmes durables, dans la mesure du possible. La Directrice générale a accueilli favorablement les remarques sur ces questions et rappelé qu'il importait de maintenir les services pour les enfants qui vivent dans des situations de crise. Elle s'est dite consciente des difficultés liées au fait de travailler avec des enfants en situation de déplacement ou déplacés par les conflits, des circonstances difficiles auxquelles l'UNICEF doit faire face dans de nombreuses régions.

258. Un groupe de délégations a noté que les synergies entre les programmes de l'UNICEF et l'Agenda 2063 de l'Union africaine étaient cruciales pour parvenir à un avenir où chaque enfant pourrait s'épanouir. Le groupe a réaffirmé son engagement à

renforcer ces synergies, à encourager les démarches collaboratives et à soutenir les initiatives qui permettent de progresser vers un avenir prospère et équitable pour les enfants d'Afrique. Une délégation a salué les mesures prises par l'UNICEF pour assurer la transition numérique des systèmes éducatifs, connecter les écoles à Internet et combler le fossé numérique en Afrique.

259. De nombreuses délégations ont souligné le risque constant que les changements climatiques font peser sur les droits des enfants, ainsi que sur leur santé et leur sécurité. Un groupe de délégations a noté que le Plan d'action de l'UNICEF pour la durabilité et la lutte contre les changements climatiques constituait un cadre essentiel pour renforcer la résilience face aux changements climatiques. Une délégation a souligné les risques climatiques particuliers auxquels sont confrontés les petits États insulaires. La Directrice générale a noté que les enfants étaient souvent les plus touchés par les crises climatiques et confirmé que l'UNICEF s'efforçait de comprendre les risques climatiques pour les petits États insulaires.

260. Plusieurs délégations ont noté que le Sommet de l'avenir qui se tiendrait prochainement représentait une occasion cruciale de réaffirmer l'engagement des pays en faveur des droits de l'enfant et de renouveler les engagements concernant la réalisation des objectifs de développement durable axés sur les enfants. Les délégations ont estimé que le Sommet permettrait aux parties de dégager un consensus sur la création d'un environnement propice au développement et à la protection des enfants dans le monde. Une délégation a proposé que les États Membres profitent du Sommet pour déterminer comment le système des Nations Unies pour le développement pourrait aider au mieux les gouvernements hôtes à atteindre les objectifs du Programme 2030.

261. Plusieurs délégations se sont inquiétées du manque de ressources de base et ont appelé les donateurs à maintenir leur soutien à l'UNICEF en respectant les engagements qu'ils avaient pris dans le cadre du pacte de financement et en augmentant leurs contributions aux ressources de base. Les délégations ont encouragé l'UNICEF à continuer de prendre des mesures pour renforcer la coopération avec les institutions financières internationales et d'autres acteurs afin d'améliorer la diversité, la flexibilité et la stabilité des ressources. Deux délégations ont insisté sur la nécessité pour l'UNICEF de disposer de ressources flexibles, suffisantes et prévisibles pour lui permettre de mettre en œuvre son plan stratégique pour 2022-2025. La Directrice générale a pris acte de ces observations et salué les efforts déployés par le personnel de l'UNICEF pour obtenir des résultats en faveur des enfants avec des ressources limitées. Elle a souligné l'importance de l'innovation pour tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles.

262. Une délégation a noté que les crises mondiales de l'apprentissage s'étaient intensifiées et s'est félicitée de l'importance accordée par l'UNICEF à l'éducation et à l'amélioration de l'apprentissage et de l'acquisition de compétences. Elle a souligné l'importance que revêt l'éducation des adolescentes pour lutter contre la discrimination fondée sur le genre, ainsi que celle des enfants en situation de vulnérabilité. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il fallait protéger l'éducation dans les situations d'urgence et de conflit afin qu'aucun enfant ne soit laissé de côté. La Directrice générale a souscrit à ces observations et constaté qu'il était difficile de soutenir les enfants dont l'éducation était perturbée. Elle a déclaré que l'UNICEF était résolu à aider les adolescentes à poursuivre leurs études et à veiller à ce que tous les enfants soient scolarisés et reçoivent une éducation de qualité. La Directrice générale a souligné l'utilité du partenariat Génération sans limites, dans lequel l'UNICEF joue un rôle central, qui permet aux jeunes de bénéficier d'une formation et d'un enseignement professionnels.

263. Plusieurs délégations ont parlé des progrès réalisés dans la fourniture de soins de santé aux enfants du monde entier, y compris à ceux qui vivent dans des situations de crise. Une délégation a mentionné la livraison de millions de doses du premier vaccin antipaludique au monde et souligné qu'il importait de comprendre les effets des changements climatiques sur la santé des enfants, qui sont des considérations essentielles dans ce domaine. Deux délégations ont appelé l'attention sur la campagne de vaccination contre la poliomyélite à Gaza. Une délégation a insisté sur une leçon importante tirée de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) : nul n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas. La Directrice générale a déclaré qu'il fallait appliquer les leçons tirées de la pandémie de COVID-19 dans les activités futures et souligné qu'il était urgent de poursuivre la campagne de vaccination contre la poliomyélite.

264. Plusieurs délégations ont mentionné la récente visite de la Directrice générale dans la région du Pacifique. Les délégations ont souligné qu'il importait d'investir dans la région du Pacifique, et en particulier dans les petits États insulaires, pour protéger les droits des enfants qui sont aux prises avec des difficultés telles que les changements climatiques, la violence et la pauvreté. La Directrice générale a fait observer que l'UNICEF pouvait jouer un rôle important dans la région en offrant une expertise technique visant à aider les pays qui n'ont pas les capacités suffisantes dans ce domaine.

265. Une délégation a soulevé la question du conflit au Yémen et mis en relief les graves menaces qui en résultent pour les droits des enfants dans le pays. La délégation a vivement encouragé l'UNICEF et la communauté internationale à prendre des mesures pour protéger les droits des enfants au Yémen et, en particulier, appuyer les soins de santé de base pour les enfants. La Directrice générale était consciente des effets de crises telles que celle qui sévit au Yémen et a réaffirmé l'engagement de l'UNICEF à œuvrer pour améliorer la vie des enfants vivant dans des situations de conflit.

266. Une délégation a mis en lumière la situation des enfants au Myanmar et noté que, selon l'UNICEF, 6 millions d'enfants avaient besoin d'une aide humanitaire dans ce pays. La délégation a remercié l'UNICEF pour les travaux qu'il mène au Myanmar et exhorté la communauté internationale à coopérer avec toutes les parties prenantes de manière coordonnée afin d'améliorer la situation des enfants dans le pays. La Directrice générale a pris note de ces préoccupations, souligné l'ampleur des incidences des conflits sur les enfants et réaffirmé que l'UNICEF continuerait d'œuvrer en faveur d'un avenir meilleur pour les enfants dans ces situations.

C. Projet de programme de travail pour les sessions de 2025 du Conseil d'administration

267. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté pour information le projet de programme de travail pour les sessions de 2025 du Conseil d'administration (E/ICEF/2024/29), qui avait été établi par son équipe en consultation avec le Bureau du Conseil d'administration, compte tenu des textes applicables, de la décision 2020/14 sur les méthodes de travail, des demandes formulées dans les décisions du Conseil d'administration et des propositions du secrétariat. Il a noté que le programme de travail servirait de cadre flexible, qui pourrait être révisé en cours d'année, en consultation avec les membres et le secrétariat par l'intermédiaire du Bureau.

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2025

268. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2025.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programmes de pays

269. Le Conseil a examiné cinq nouveaux descriptifs de programme de pays pour Djibouti, la Namibie, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et l'Ukraine (E/ICEF/2024/P/L.9 à E/ICEF/2024/P/L.13). Le Directeur du Groupe des programmes a indiqué que la discussion aurait pour thème « les premières années ». Il a souligné l'engagement de l'UNICEF à travailler avec les gouvernements pour investir dans des solutions en matière de développement de la petite enfance. Il a affirmé que les premières années étaient une phase critique dans la vie d'un enfant, car les expériences et les interactions vécues pendant cette période jetaient les bases du reste de sa vie.

270. La Directrice adjointe chargée du développement de la petite enfance a rappelé l'importance des premières années pour le développement de l'enfant et mis en lumière les progrès réalisés et les difficultés rencontrées. Elle a décrit l'approche suivie à l'échelle de l'UNICEF pour promouvoir le développement des enfants en bas âge, qui consiste à mettre en place des politiques, des programmes et des pratiques parentales visant à aider tous les enfants à survivre, à grandir et à se développer. Elle a prié les États Membres de s'approprier le programme relatif à la petite enfance et de le promouvoir à titre prioritaire, d'accélérer les initiatives multisectorielles et d'accroître les investissements en faveur de la petite enfance.

271. Le Conseil a entendu des interventions de quatre spécialistes ayant des perspectives uniques sur le développement des enfants en bas âge. Chaque intervenant a exposé les principales questions qui se posent, les progrès réalisés et les possibilités d'action dans son domaine respectif. Les intervenants ont examiné le développement de la petite enfance dans les contextes de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de la protection, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que sous l'angle des politiques et des investissements. Le Directeur du Groupe des programmes a remercié les orateurs et oratrices de leurs précieuses observations.

272. Les délégations ont formulé des observations sur les cinq nouveaux descriptifs de programmes de pays examinés par le Conseil. Le représentant de la Namibie a pris note avec satisfaction du nouveau descriptif de programme de pays pour la Namibie. Il a réaffirmé l'attachement du Gouvernement namibien à atteindre les objectifs de développement durable en s'appuyant sur les plans nationaux de développement et déclaré que le programme de pays proposé pour la période 2025-2029 consoliderait le partenariat fructueux entre l'UNICEF et le pays. La Directrice régionale de l'UNICEF pour l'Afrique orientale et australe a accueilli ces observations avec satisfaction et déclaré que le nouveau programme de pays reflétait la vision et les perspectives communes du Gouvernement namibien et de l'UNICEF.

273. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction du programme de pays pour l'Ukraine. Elles ont salué l'action que mène le personnel de l'UNICEF sur le terrain. La représentante de l'Ukraine a noté que le programme de pays était en accord avec les priorités du Gouvernement, notamment l'établissement de liens entre les interventions d'urgence et le relèvement et la garantie que les enfants soient au cœur

des interventions de l'ensemble du système des Nations Unies. Un groupe de délégations a noté que le programme de pays soulignait le rôle clé joué par l'UNICEF dans l'action humanitaire, les droits et le bien-être de l'enfant en Ukraine et s'est félicité du fait que le document prévoyait la mise en œuvre d'interventions dans les domaines de l'aide humanitaire, du relèvement et du développement. La Directrice régionale de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale a remercié les délégations pour leur examen du programme de pays et déclaré que l'UNICEF, avec son mandat humanitaire, normatif et en matière de développement, était particulièrement bien placé pour faciliter l'obtention de résultats à grande échelle en faveur des enfants, même dans des circonstances difficiles.

274. Le représentant de Djibouti a pris note avec satisfaction du programme de pays pour Djibouti. Il a appelé l'attention sur les conséquences humanitaires du conflit au Soudan, qui touchent les enfants de la Corne de l'Afrique, y compris à Djibouti, et remercié l'UNICEF pour son soutien face à cette situation. Il a souligné qu'il était important que l'UNICEF et l'Organisation internationale pour les migrations poursuivent leur collaboration afin de trouver des solutions durables qui permettent de garantir le plein exercice des droits de l'enfant dans la région. La Directrice régionale de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a remercié le représentant pour ses remarques et réaffirmé que le programme de pays de l'UNICEF pour Djibouti encouragerait l'adoption d'une approche holistique du développement de la petite enfance et fournirait une base solide pour promouvoir les droits de l'enfant dans le pays.

275. Les délégations ont pris note avec satisfaction des programmes de pays pour la République démocratique du Congo et la Sierra Leone. Le représentant de la République démocratique du Congo a déclaré que le descriptif de programme de pays était en adéquation avec les priorités nationales de son pays. Il a soulevé la question des situations d'urgence oubliées et, dans ce contexte, a mis en avant le grand nombre d'enfants touchés par le conflit armé et ayant besoin d'aide humanitaire et de protection en République démocratique du Congo. Le représentant de la Sierra Leone a noté que l'engagement pris dans le programme en vue de mettre en place, dans l'ensemble des secteurs, des mesures d'adaptation aux changements climatiques privilégiant l'intérêt de l'enfant constituait une priorité essentielle. Il a également souligné l'ambition du programme de renforcer les partenariats stratégiques avec les principales parties prenantes et de tirer parti de la technologie, de l'innovation et du financement pour obtenir des résultats durables à plus grande échelle pour les enfants. Le Directeur régional de l'UNICEF pour l'Afrique occidentale et centrale a remercié les délégations pour leur examen et souligné les progrès réalisés en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, tant dans les programmes de développement que dans l'action humanitaire. Il a remercié les partenaires et les donateurs pour leur soutien, en particulier celui fourni sous la forme d'un financement flexible, qui a permis à l'UNICEF de répondre rapidement aux besoins urgents et en rapide évolution des enfants et des communautés.

276. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/19 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe III).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

277. Le Président du Conseil d'administration a dit que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil avait été informé de la prorogation de deux mois des programmes de pays pour la Colombie, l'Iraq et le Paraguay, et des prorogations d'un an des programmes de pays pour Cuba, le Libéria, le Mali et le Yémen, comme indiqué dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2024/P/L.14](#).

278. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver : la prorogation de deux mois du programme de pays pour le Rwanda, qui faisait suite à deux prorogations d'un an et de six mois respectivement ; la prorogation d'un an du programme de pays pour le Myanmar, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an ; la prorogation de deux ans du programme de pays pour le Congo, comme indiqué dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2024/P/L.14](#).

279. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/20 au titre du point 14 de l'ordre du jour (voir annexe III).

B. Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF

280. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a fait une déclaration liminaire sur les conclusions et recommandations de l'examen à mi-parcours de l'examen de l'action humanitaire. La Directrice du Bureau des programmes d'urgence a présenté les conclusions et les recommandations issues de l'examen.

281. Les délégations ont félicité l'UNICEF pour son engagement constant à venir en aide aux enfants vivant dans des situations d'urgence humanitaire et salué les progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées dans l'examen de l'action humanitaire. Les délégations ont également salué le travail accompli par le personnel de l'UNICEF pour atteindre les enfants dans des circonstances très difficiles. Elles ont appelé toutes les parties à des conflits à respecter pleinement les obligations que leur impose le droit international humanitaire et à appuyer la fourniture d'une aide humanitaire fondée sur les principes établis.

282. Un groupe de délégations a souligné les progrès réalisés par l'UNICEF en matière d'adaptation aux particularités locales, dans le cadre du renforcement de la responsabilité à l'égard des populations touchées. La Directrice du Bureau des programmes d'urgence a confirmé que l'UNICEF poursuivait ses efforts en ce sens, à la fois en mettant en œuvre les recommandations de l'examen de l'action humanitaire et en jouant un rôle de premier plan dans les groupes sectoriels (« clusters ») pour l'éducation, pour la nutrition et pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène et dans le domaine de responsabilité Protection de l'enfance. Elle a expliqué que l'UNICEF renforçait l'adaptation aux particularités locales en collaborant avec un grand nombre de partenaires pour appuyer le développement des capacités et la gestion des risques ainsi que le transfert des ressources.

283. Un groupe de délégations a demandé des précisions sur l'état d'avancement des différents domaines prioritaires définis dans l'examen, ainsi que des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris par l'UNICEF lors de la Conférence d'Oslo sur la protection des enfants dans les conflits armés, tenue en juin 2023. La Directrice a confirmé que l'UNICEF s'attachait à la mise en œuvre des engagements pris lors de la Conférence d'Oslo. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a indiqué que, conformément aux engagements pris à Oslo, la Directrice générale avait approuvé l'utilisation des ressources de base pour couvrir 50 % de la structure de base du mécanisme de suivi et de communication de l'information dans les pays cibles pour 2024 et 2025.

284. Un groupe de délégations a soulevé la question de la situation humanitaire des enfants à Gaza. Les délégations ont souligné la nécessité d'une coopération constructive de la part de la communauté internationale pour mettre fin aux conflits dans le monde, et encouragé l'UNICEF à continuer de prendre des mesures pour répondre aux besoins humanitaires des enfants. La Directrice du Bureau des programmes d'urgence a déclaré que, grâce à la mise en œuvre de l'examen de

l'action humanitaire, l'UNICEF avait renforcé ses capacités prévisibles en matière de sensibilisation aux questions humanitaires en consacrant des ressources à des stratégies globales de sensibilisation concernant un certain nombre de crises.

285. Une délégation a noté que plus de la moitié des 70 recommandations issues de l'examen avaient été entièrement appliquées ou étaient en voie de l'être. La délégation a demandé un complément d'information sur la manière dont l'UNICEF comptait mettre l'aide humanitaire au centre de son action et renforcer le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans le prochain plan stratégique. La Directrice a déclaré que l'UNICEF avait entamé des consultations stratégiques internes et externes pour comprendre comment mieux positionner l'action humanitaire et la transformation de l'action humanitaire dans le prochain plan stratégique.

286. Une délégation a demandé comment l'UNICEF envisageait d'améliorer la gouvernance et le suivi de l'exécution des programmes. La Directrice a indiqué que le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement avait créé un groupe directeur chargé de mettre en œuvre les conclusions de l'examen à mi-parcours concernant la mise en place d'un système de gouvernance centralisé et ciblé et l'élaboration d'une matrice d'action pour le suivi. Elle a précisé que cette initiative serait déployée à l'échelle de l'organisation et du système.

C. Contribution de l'UNICEF aux programmes de développement africains

287. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait une déclaration liminaire sur la stratégie relative à la contribution de l'UNICEF aux programmes de développement africains. Le Directeur du Groupe des programmes a présenté la stratégie, publiée dans le document [E/ICEF/2024/32](#).

288. Le Directeur du Groupe des programmes a déclaré que l'UNICEF souhaitait collaborer étroitement avec les institutions et les gouvernements africains ainsi que l'Union africaine autour des trois domaines d'impact de la stratégie, à savoir le développement du capital humain ; le renforcement de la résilience grâce à l'action humanitaire et à l'action climatique ; l'intensification de la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

289. Le Directeur du Groupe des programmes a conclu sa présentation de la stratégie en affirmant que l'avenir de l'Afrique dépendait des investissements immédiats dans ses enfants et ses jeunes. Cela nécessiterait une forte volonté politique, des stratégies cohérentes, des investissements suffisants et une application rigoureuse.

290. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à cette stratégie. Les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir aligné la stratégie sur les programmes de développement africains existants, notamment l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et l'Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique. Elles ont apprécié l'ambition d'améliorer la situation des jeunes en investissant dans leur santé, leur bien-être et, plus particulièrement, dans leur éducation et leur employabilité, ce qui aurait avant tout des répercussions sur la capacité d'une personne à s'épanouir et à subvenir à ses besoins, mais aussi des effets à long terme sur les marchés et les économies africains. Les délégations qui se sont exprimées en faveur de la stratégie ont également apprécié ses stratégies de transformation, notamment la volonté de soutenir les chaînes d'approvisionnement et la production africaines.

291. Les délégations ont également noté l'engagement dont fait preuve l'UNICEF en faveur des partenariats et de la collaboration à l'échelle internationale, continentale

et locale, en particulier avec les Gouvernements africains, l'Union africaine et les établissements locaux, qui sont la clé du succès, et encouragé l'UNICEF à permettre aux différents pays d'apprendre les uns des autres et d'innover ensemble. Le Directeur du Groupe des programmes a souligné que la stratégie pour l'Afrique suivait une approche à l'échelle de l'organisation, reposant sur des programmes de pays et des initiatives régionales tendant à relever les défis transfrontaliers.

292. Une délégation a noté que la stratégie visait à donner des moyens d'agir aux enfants et aux jeunes, en les considérant non seulement comme des groupes cibles des mesures prises, mais aussi comme des agents du changement. La délégation a demandé des informations complémentaires sur les moyens précis que l'UNICEF mettrait en œuvre pour garantir la participation effective des enfants et des jeunes à ses activités en Afrique. Le Directeur du Groupe des programmes a indiqué que des dialogues avec des jeunes leaders de toute l'Afrique avaient eu lieu dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et que par conséquent, celle-ci donnait la priorité à l'éducation, à la formation et à l'action climatique.

293. Plusieurs délégations ont formulé des observations sur les modèles de financement, le rôle du secteur privé et la coordination. Une délégation a encouragé l'UNICEF à étudier les possibilités d'un engagement accru et de nouvelles sources de financement, notamment grâce à l'expansion du secteur privé dans de nombreux pays africains. Le Directeur du Groupe des programmes a noté que la participation du secteur privé faisait partie du cadre stratégique, tout comme l'intention d'établir des partenariats avec les institutions financières internationales.

294. La Directrice générale a déclaré que la stratégie était une priorité pour l'organisation et qu'elle avait besoin, pour bien fonctionner, de l'appui de tous les pays concernés, qu'ils offrent leur soutien ou en bénéficient. Elle a ajouté que la stratégie offrait l'occasion de modifier véritablement la donne et d'opérer d'importants changements sur le continent, qui se répercuteraient dans le monde entier pendant les décennies à venir.

295. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/21 au titre du point 14 de l'ordre du jour (voir annexe III).

D. Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025

296. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division des partenariats publics a présenté le rapport intitulé « Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 » ([E/ICEF/2024/30](#)) et le rapport de situation sur les engagements intéressant l'UNICEF pris par les États Membres et chaque entité (UNICEF/2024/EB/9).

297. De nombreuses délégations ont salué le rapport et exprimé avec force leur soutien à l'augmentation des ressources de base et des fonds thématiques. Les délégations ont félicité l'UNICEF pour son travail visant à renforcer la mobilisation du secteur privé et se sont réjouis des améliorations en matière de communication de l'information et de la transparence accrue concernant l'allocation des ressources aux cinq Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique.

298. Un groupe de délégations a souligné la nécessité d'un financement souple, prévisible et durable et fait part de ses préoccupations concernant la diminution de la part des ressources de base dans le financement total. Les délégations ont demandé des informations sur les principaux obstacles à l'augmentation du financement souple et prié l'UNICEF d'améliorer la visibilité et la communication en matière de

financement de base. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a noté qu'il était difficile d'augmenter les ressources de base et souligné qu'il fallait améliorer l'efficacité, la traçabilité et la visibilité dans l'utilisation des ressources de base.

299. Une délégation s'est inquiétée de la baisse des contributions humanitaires et de la dépendance à l'égard d'un petit groupe de donateurs. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a pris note du déclin des contributions humanitaires et noté en particulier les réductions considérables du financement thématique pour l'action humanitaire mondiale. Elle a fait remarquer que ces baisses compromettaient la capacité de l'UNICEF d'apporter rapidement une aide vitale et, partant, de remplir son mandat en faveur des enfants.

300. Une délégation a demandé si l'UNICEF avait élaboré de nouvelles stratégies visant à inverser la tendance à la baisse des ressources de base. La Directrice générale adjointe, consciente du travail nécessaire pour obtenir des contributions pluriannuelles non préaffectées, a souligné le caractère central des ressources de base, qui sont nécessaires pour les programmes essentiels et vitaux ainsi que pour la solidité des institutions dont dépendent l'application du principe de responsabilité, la surveillance et les fonctions fiduciaires clés qui sous-tendent tous les résultats obtenus par l'UNICEF. Elle a présenté plusieurs initiatives en cours visant à élargir la base de donateurs pour les ressources ordinaires.

301. Une délégation a noté la tendance à la baisse des financements flexibles et encouragé l'UNICEF à prendre des mesures pour attirer des financements flexibles autres que les ressources de base. La Directrice de la Division des partenariats publics a rappelé l'importance du financement thématique et signalé une baisse considérable des ressources thématiques dans des domaines essentiels tels que la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que le fonds thématique pour l'action humanitaire. Elle a souligné que le financement thématique permettait à l'UNICEF de planifier des résultats à long terme. Elle a également appelé à suivre une approche plus harmonisée concernant les conditions posées par les donateurs, notant qu'en plus du volume de plus en plus important des contributions préaffecté à des fins particulières, l'UNICEF avait également constaté une multiplication des conditions supplémentaires imposées à ces contributions.

302. Une délégation a demandé si des informations seraient communiquées à l'avenir sur les fonds reçus par l'UNICEF dans le cadre de la programmation conjointe au niveau national, et indiqué que ces renseignements contribueraient à renforcer la cohérence et la coopération entre les organismes des Nations Unies. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a confirmé que l'UNICEF continuerait à travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et déclaré que cette collaboration était vitale pour permettre à l'UNICEF d'obtenir des résultats pour les enfants.

303. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/22 au titre du point 14 de l'ordre du jour (voir annexe III).

E. Point sur l'application des recommandations issues de l'étude d'évaluabilité et l'évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025

304. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a rendu compte de l'application des recommandations issues de l'étude

d'évaluabilité et l'évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 (E/ICEF/2024/31).

305. Les délégations ont remercié la Directrice pour ces informations et félicité l'UNICEF pour les progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation.

306. Un groupe de délégations a demandé un complément d'information sur les raisons du retard de la mise en œuvre de certaines recommandations et s'est enquis des mesures prises pour y remédier. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a pris acte des retards. Elle a déclaré que les travaux se poursuivaient et que des progrès avaient été accomplis concernant l'amélioration de la gestion des programmes de pays, l'établissement des priorités et le suivi des résultats.

307. Le groupe de délégations a également demandé des informations sur les enseignements tirés de l'évaluation qui seraient utiles pour le prochain plan stratégique et des précisions sur le calendrier et le processus d'élaboration du prochain plan. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que l'évaluation avait notamment permis de conclure qu'il fallait établir un rapport plus cohérent entre les données au niveau national et les résultats à l'échelle globale, ce qui a conduit à une transition vers une planification davantage axée sur les résultats. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a indiqué que l'élaboration du prochain plan stratégique était en cours et qu'un premier projet était prévu pour mars 2025.

308. Une délégation a demandé des informations supplémentaires sur les mesures prises par l'UNICEF pour renforcer sa capacité à évaluer les ressources nécessaires à la réalisation des principaux résultats du Plan stratégique. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que l'UNICEF entendait établir un ordre de priorité pour certains objectifs axés sur les résultats qui devraient avoir un impact important et, par conséquent, évaluer les ressources nécessaires pour obtenir ces résultats. Elle a indiqué qu'une équipe interdivisions avait commencé à étudier la question et continuerait à le faire tout au long de l'élaboration du prochain plan stratégique.

309. Une délégation a demandé ce qu'il était prévu de faire pour poursuivre et renforcer le plaidoyer en faveur d'engagements climatiques tenant compte des besoins des enfants lors de la vingt-neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29) en novembre 2024, et au-delà. Notant également le succès de l'initiative de l'UNICEF sur le rôle moteur des jeunes dans l'action climatique, intitulée « Youth Climate Change Leadership », la délégation a demandé si l'UNICEF prévoyait d'en élargir la portée et l'envergure, et si cela pouvait être fait via le portail des partenaires de l'ONU. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que le portail des partenaires avait donné de bons résultats et qu'il avait permis de faciliter l'accès aux données et d'en améliorer la précision.

310. Une délégation s'est enquis des progrès réalisés en vue d'accroître la convergence institutionnelle avec l'ensemble du système des Nations Unies et a demandé si les bureaux nationaux et régionaux de l'UNICEF étaient invités à rendre compte régulièrement des mesures qu'ils prenaient à cet égard. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que l'UNICEF s'efforçait de renforcer les activités relatives à la planification, au suivi, aux données et à l'analyse, parallèlement à la fonction d'évaluation.

311. Une délégation a souhaité des précisions sur la manière dont l'UNICEF intégrerait l'analyse intersectionnelle dans la collecte de données et demandé quand

les données ventilées seraient disponibles. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que l'analyse intersectionnelle était un objectif important, mais présentait des difficultés en matière de collecte de données, et qu'un investissement supplémentaire serait nécessaire pour approfondir la question.

F. Point sur la mise en œuvre de la décision 2024/15 : évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle

312. Le Vice-Président du Conseil d'administration a rendu compte de la mise en œuvre de la mise en œuvre de la décision 2024/15 et de l'évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle, en mettant l'accent sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des fonctions de gouvernance et de contrôle du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et des conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » ([JIU/REP/2023/7](#)).

313. Un groupe de délégations a remercié le Vice-Président pour ces informations et accueilli avec satisfaction le rapport du Corps commun d'inspection. Les délégations ont souligné que le rapport et les recommandations qui y étaient formulées auraient de vastes répercussions qui nécessiteraient un examen approfondi. Elles ont réaffirmé leur attachement à un processus se déroulant à un rythme approprié et tenant compte des capacités variables, et se sont engagées à soutenir une approche largement participative et inclusive. Le Vice-Président a remercié le groupe de délégations pour ces observations.

314. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/23 au titre du point 14 de l'ordre du jour (voir annexe III).

G. Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2024-2027

315. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait une déclaration liminaire sur le document intitulé « Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2024-2027 » ([E/ICEF/2024/AB/L.8](#)), présenté au Conseil conformément à la décision 2013/20. La Contrôleuse et Directrice de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté le rapport.

316. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport, remercié l'UNICEF d'avoir fourni des précisions utiles sur les prévisions financières et l'ont félicité d'avoir maintenu des réserves suffisantes pour couvrir 95 % des engagements au titre des prestations dues au personnel et de s'être doté d'un plan visant à atteindre un financement de 100 % d'ici à 2027. Les délégations ont pris acte des initiatives déployées par l'UNICEF pour obtenir des fonds auprès de partenaires publics et privés, notamment les gouvernements, les comités nationaux, les institutions financières internationales et les donateurs individuels.

317. Une délégation a noté l'augmentation de la part des ressources ordinaires dans les ressources totales entre 2022 et 2023 et demandé si l'UNICEF s'attendait à ce que cette tendance se poursuive en 2024. La Contrôleuse et Directrice de la Division de la gestion et de l'administration financières a déclaré que l'augmentation observée en

2023 tenait en partie à des conditions de marché favorables pour les investissements pendant la période 2023-2024, mais que ces conditions n'étaient pas durables et ne devaient pas être considérées comme une tendance appelée à durer.

318. Une délégation a demandé que les prochains comptes rendus comprennent des informations sur la manière dont l'UNICEF prévoit d'allouer les ressources prévues aux cinq Groupes d'objectifs pour le reste de la période couverte par le Plan stratégique ainsi qu'une illustration supplémentaire des prévisions financières par rapport aux recettes effectives des années précédentes, afin d'aider le Conseil à comparer les projections passées aux résultats effectifs. La Contrôleuse et Directrice de la Division de la gestion et de l'administration financières a remercié la délégation pour ses suggestions et déclaré que l'UNICEF envisagerait d'inclure ces informations dans les prochains comptes rendus.

319. Une délégation a demandé un complément d'information sur les raisons de la baisse prévue du solde d'ouverture annuel. La Contrôleuse et Directrice de la Division de la gestion et de l'administration financières a déclaré que l'UNICEF s'efforçait de parvenir à un équilibre entre l'utilisation des fonds et le maintien de réserves prudentes.

320. Une délégation a demandé des précisions sur le nouveau Fonds de recouvrement des coûts. La Contrôleuse et Directrice de la Division de la gestion et de l'administration financières a déclaré que le fonds avait été créé pour appuyer des programmes qui avaient généré des recettes d'un niveau record au titre des ressources autres que les ressources ordinaires, notamment les activités en Ukraine et dans les pays voisins. Le Fonds de recouvrement des coûts devrait être intégralement dépensé au cours des prochaines années, comme indiqué dans le tableau 9 du rapport.

321. Une délégation s'est inquiétée de la baisse du financement de l'action humanitaire et a demandé comment cela avait affecté la capacité de l'UNICEF à répondre aux besoins humanitaires. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a déclaré que la collaboration étroite entre l'UNICEF et les institutions financières internationales ainsi que la collecte de fonds auprès du secteur privé avaient permis d'atténuer certains des effets du recul du financement humanitaire. Toutefois, l'UNICEF avait été contraint de privilégier certaines activités humanitaires au détriment d'autres. Des ressources supplémentaires lui auraient permis de faire bénéficier davantage de communautés de ses programmes, et les ressources limitées auraient pu être allouées de manière plus stratégique et efficace.

322. Une délégation a souligné que l'UNICEF devait s'efforcer plus énergiquement de recouvrer les coûts directs et indirects. La Contrôleuse et Directrice de la Division de la gestion et de l'administration financières en a pris note et a remercié la délégation pour sa contribution.

323. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/24 au titre du point 14 de l'ordre du jour (voir annexe III).

H. Examen complet de la politique commune de recouvrement des coûts et de sa mise en œuvre

324. La Contrôleuse et Directrice de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté l'examen complet de la politique commune de recouvrement des coûts ([DP/FPA-ICEF-UNW/2024/1](#)).

325. Les délégations ont remercié l'UNICEF et ses organismes partenaires d'avoir collaboré à l'examen et à la mise à jour de la politique commune harmonisée de

recouvrement des coûts et ont salué la volonté manifeste d'adopter une approche harmonisée et transparente. Les délégations ont loué les efforts déployés par l'UNICEF pour assurer le recouvrement intégral des coûts.

326. Une délégation a demandé des informations complémentaires sur les tendances observées dans les demandes de dérogation. La Contrôleuse et Directrice de la Division de la gestion et de l'administration financières a indiqué que six dérogations avaient été accordées en 2023. Elle a souligné que les dérogations avaient été accordées en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et que la Directrice générale de l'UNICEF les avait toutes approuvées après avoir mené un examen rigoureux et envisagé d'autres possibilités.

327. Une délégation a demandé l'établissement de rapports de synthèse annuels sur les statistiques relatives au recouvrement des coûts, présentant les informations communiquées par chaque organisme sur les remises, les dérogations et leurs coûts financiers correspondants. La Contrôleuse et Directrice de la Division de la gestion et de l'administration financières a pris acte de cette demande et confirmé que le Conseil devrait appuyer l'établissement de rapports de synthèse.

328. Une délégation a demandé des informations sur les mesures proposées à la suite de la mise en œuvre de la politique révisée de recouvrement des coûts. La Contrôleuse et Directrice de la Division de la gestion et de l'administration financières a reconnu l'importance de la cohérence des coûts directs inclus dans les propositions de financement. Elle a déclaré que l'UNICEF collaborerait étroitement avec les autres organismes pour veiller à ce que les directives internes soient cohérentes.

329. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF continuerait à collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies pour élaborer des politiques adaptées à chaque entité et définir des orientations à l'intention des bureaux de pays concernant la politique actualisée. La Contrôleuse et Directrice de la Division de la gestion et de l'administration financières a confirmé que l'UNICEF travaillerait en étroite collaboration avec les autres organismes pour veiller à ce que ses orientations internes soient cohérentes et harmonisées.

330. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2024/25 au titre du point 14 de l'ordre du jour (voir annexe III).

I. Rapport faisant suite à la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration de l'UNICEF

331. Le rapport de la visite sur le terrain effectuée à Madagascar par des membres du Conseil d'administration de l'UNICEF, du 1^{er} au 5 juillet 2024 (UNICEF/2024/EB/10) a été présenté par S. E. M. Jonibek Ismoil Hikmat, Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF, au nom de la délégation ayant pris part à la visite. Avant la présentation, une vidéo sur la visite en question a été diffusée.

332. Le Vice-Président a déclaré que la visite avait été l'occasion de recueillir des informations précieuses sur la collaboration de l'UNICEF avec le Gouvernement malgache et ses partenaires. Il a indiqué que la visite à Madagascar s'était déroulée en trois temps. Premièrement, les membres du Conseil d'administration se sont rendus à Antananarivo, où ils ont rencontré le Président de Madagascar, le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies, visité des sites de programmes et eu des échanges avec des enfants, les autorités locales et la société civile. Deuxièmement, la délégation s'est rendue dans les régions de Vatovavy et Fitovinany, dans le sud-est de Madagascar, qui sont très exposées aux cyclones. Troisièmement, une réunion a été organisée à Antananarivo avec les principaux ministres du

Gouvernement et les partenaires de l'UNICEF, pour discuter des observations réalisées lors de la visite sur le terrain, des difficultés rencontrées dans les différents secteurs et du soutien continu fourni par l'UNICEF en tant que partenaire essentiel et stratégique du Gouvernement.

333. Le Vice-Président a appelé l'attention sur cinq observations principales formulées dans le rapport : 1) le Conseil d'administration a félicité le personnel de l'UNICEF à Madagascar pour son engagement exceptionnel, ainsi que pour le leadership du Coordonnateur résident et le travail accompli par l'équipe de pays des Nations Unies ; 2) des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la collaboration entre les organismes des Nations Unies et avec les donateurs ; 3) l'approche intergénérationnelle mobilisant la société dans son ensemble adoptée par l'UNICEF a considérablement élargi la portée et l'impact de ses programmes ; 4) l'UNICEF a rapidement adapté son programme afin d'atténuer l'impact des difficultés et des catastrophes liées aux changements climatiques dans son travail ; 5) le Conseil d'administration a salué la coopération solide entre l'UNICEF et le Gouvernement malgache.

334. Le Président du Conseil d'administration a remercié le Vice-Président pour son rapport et souligné l'utilité de la visite pour mettre en évidence la manière dont l'UNICEF et le système des Nations Unies dans son ensemble fonctionnent sur le terrain.

J. Questions diverses

335. Le Président du Conseil d'administration a noté que la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2025 avait été examinée au titre du point 3 de l'ordre du jour (Projet de programme de travail pour les sessions de 2025 du Conseil d'administration). Il n'y avait pas d'autre question à examiner.

K. Adoption des projets de décision

336. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2024/19 à 2024/25 (voir annexe III).

L. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

337. Dans ses observations finales, la Directrice générale a remercié les délégations pour leurs précieuses contributions et remercié le Président du Conseil d'administration et les membres du Bureau et du Conseil d'administration pour leur rôle de direction et leur participation active au cours de la session. Elle a salué le dévouement du personnel de l'UNICEF et de ses partenaires qui ont continué à travailler dur pour venir en aide aux enfants, souvent dans des circonstances extrêmement difficiles. Elle a remercié le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration, les interprètes de l'ONU, les autres membres du personnel du Secrétariat de l'ONU et les collègues de l'UNICEF pour leurs efforts, qui avaient été déterminants pour le succès de la session. La Directrice générale a remercié les membres du Conseil d'administration pour leur participation et leurs débats productifs sur la stratégie pour l'Afrique. Elle a conclu en remerciant deux collègues chevronnés qui quittaient l'UNICEF pour les efforts qu'ils avaient déployés pendant de nombreuses années.

338. Dans ses remarques finales, le Président du Conseil d'administration a remercié les facilitateurs et les experts techniques de l'UNICEF pour leur travail et les membres du Conseil d'administration pour leur contribution à l'adoption des sept décisions, concernant notamment cinq nouveaux descriptifs de programme de pays et la prolongation de 10 programmes de pays en cours. Il a réaffirmé l'utilité de la discussion sur la stratégie pour l'Afrique et souligné la mise en œuvre de la décision relative au rapport du Corps commun d'inspection. Il a noté l'importance des débats sur les domaines prioritaires, notamment la coopération au titre des programmes de l'UNICEF, le développement de la petite enfance et les effets des changements climatiques sur les enfants. Le Président a conclu en soulignant que l'objectif du Conseil d'administration restait d'aider les enfants et le personnel de l'UNICEF qui travaille à leur service dans des conditions difficiles.

Annexe I

Session spéciale sur l'éradication de la poliomyélite

(8 février 2024)

1. Le Président a présenté la session spéciale sur l'éradication de la poliomyélite. La Directrice générale de l'UNICEF a déclaré que le monde se trouvait à un tournant de l'action menée pour éradiquer la poliomyélite. Elle a expliqué que les bénéfices de l'éradication se feraient sentir dans tous les systèmes sanitaires et sociaux, que les ressources pourraient être réaffectées au profit d'autres interventions essentielles dans les domaines de la santé et de la nutrition pour les enfants, et que cette réaffectation marquerait une étape majeure conforme au Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable.

2. Dans une allocution vidéo préenregistrée, Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, a déclaré qu'en 2023, le nombre de cas de poliovirus sauvage signalés en une année avait été le deuxième plus faible, avec six cas en Afghanistan et six autres au Pakistan. Il a néanmoins ajouté qu'il restait des défis importants à relever pour toucher les enfants non vaccinés dans les deux pays et pour enrayer les épidémies de poliovirus dérivé d'une souche vaccinale dans d'autres pays en proie à des situations d'urgence prolongées. Il a dit que l'on disposait des outils et des stratégies pour surmonter les difficultés restantes. Il a affirmé que l'objectif était réalisable mais nécessitait un partenariat et un engagement continus.

3. Les débats ont été dirigés par M. Ernest Rwamucyo, Représentant permanent du Rwanda. Sont intervenues les personnes suivantes : M. Christopher Elias, Président de la Global Development Division de la Bill and Melinda Gates Foundation (et Président du Conseil de surveillance de la poliomyélite de l'Initiative mondiale) ; M. Michael McGovern, Président du Comité international PolioPlus de Rotary International ; M. Iftikhar Ali Shallwani (en ligne), Secrétaire au Ministère des services nationaux de la santé, des régulations et de la coordination du Pakistan ; M^{me} Elisabeth Mukamba Musenga, Coordinatrice du Centre des opérations d'urgence polio de la République démocratique du Congo ; M. Steven Lauwerier, Directeur de l'UNICEF pour l'éradication de la poliomyélite.

4. Plusieurs intervenants ont appelé les États Membres à renforcer leur action directrice et leur engagement en faveur de l'éradication de la poliomyélite, à assurer la continuité des financements et des partenariats, et à veiller à ce que les ressources et les infrastructures liées à la poliomyélite soient financées et transférées dans le cadre des efforts de post-éradication.

5. M. Lauwerier a déclaré que l'éradication de la poliomyélite était subordonnée à la réunion de trois conditions préalables : la garantie d'un approvisionnement ininterrompu en vaccins antipoliomyélitiques sûrs et adéquats (y compris le nouveau vaccin antipoliomyélitique oral) au bon endroit et au bon moment ; le renforcement de la confiance vaccinale par le dialogue avec les communautés et l'octroi de moyens d'action aux agents de santé communautaires ; l'intégration de la poliomyélite dans les services de santé et de vaccination. Il a indiqué que le renforcement des synergies avec la vaccination systématique serait essentiel pour éradiquer la poliomyélite et maintenir un monde sans poliomyélite.

6. M. Shallwani a déclaré qu'au Pakistan, les vaccinations effectuées dans le cadre du programme élargi de vaccination avaient permis de réduire la mortalité infantile et de protéger des millions d'enfants contre des maladies mortelles. La poliomyélite endémique est désormais cantonnée à un seul district. Il a toutefois ajouté que, l'année dernière, l'insécurité, l'accès, les refus et les demandes des communautés pour d'autres services avaient posé des problèmes aux intervenants de première ligne.

7. M^{me} Musenga a indiqué que les stratégies mises en œuvre en République démocratique du Congo avaient permis de réduire de plus de 50 % le nombre de cas de poliomyélite entre 2022 et 2023. Elle a expliqué que, depuis 2023, une équipe de coordination dédiée à la poliomyélite contribuait à consolider les efforts de tous les partenaires et à mettre en œuvre des stratégies adaptées à la situation sur le terrain. Elle a ajouté qu'une grande campagne de communication avait été lancée pour renforcer la confiance vaccinale et que l'accent avait été mis sur les zones les plus problématiques. Elle a toutefois déclaré que les défis géographiques, l'insécurité, les contraintes d'accès et les autres urgences sanitaires devraient être atténués.

8. M. McGovern a déclaré que Rotary International était honoré de travailler avec l'UNICEF et d'autres membres de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP) dans le cadre de la lutte contre la poliomyélite. Il a indiqué que le don par le Rotary de plus d'un milliard de dollars en faveur des activités menées par l'UNICEF pour éradiquer la poliomyélite marquait une étape importante du partenariat. Il a expliqué qu'accorder la priorité à la vaccination contre la poliomyélite et les autres maladies infantiles, soutenir financièrement l'IMEP et associer les organisations de la société civile aux efforts déployés dans le domaine de la santé mondiale contribueraient à l'éradication de la poliomyélite dans le monde.

9. M. Elias a remercié l'UNICEF de son partenariat solide dans le cadre de ses programmes, notamment en matière de nutrition et de vaccination, et plus récemment dans le cadre de la campagne « Le grand rattrapage » en 2023. Il a souligné qu'il était nécessaire d'améliorer la couverture vaccinale systématique tout en éradiquant la poliomyélite. Il a indiqué qu'il fallait agir rapidement pour contrôler les épidémies de variants et que le nouveau vaccin antipoliomyélitique oral était en cours de déploiement pour limiter la propagation du virus. Il a ajouté que le Conseil de surveillance de la poliomyélite examinerait les progrès réalisés au cours du premier semestre 2024 et examinerait son nouveau budget pour la période allant jusqu'en 2028. Il a déclaré que les donateurs, existants et nouveaux, devraient contribuer au financement du programme, qui présente un déficit d'environ 600 millions de dollars pour la période 2024-2026.

10. Un groupe de délégations s'est associé et a donné de l'écho à l'appel lancé par l'UNICEF pour que les États Membres apportent leur soutien et leur concours afin de donner la priorité à la vaccination des enfants et à l'éradication de la poliomyélite. Il a indiqué que les efforts de vaccination porteraient des fruits supplémentaires si l'accès aux enfants vivant dans des régions éloignées et mal desservies était exploité pour offrir d'autres services de vaccination et de santé.

11. Une délégation a dit que son pays avait réussi à mettre fin à une épidémie d'un variant du poliovirus en 2022 en assurant une couverture vaccinale élevée à la faveur d'une forte mobilisation politique et grâce au soutien des partenaires de l'IMEP. Elle a déclaré que l'épidémie de poliomyélite au Tadjikistan, liée à des virus provenant de pays voisins, avait mis en évidence le risque persistant de la maladie à l'échelle mondiale.

12. Un groupe de délégations a dit qu'il fallait intégrer l'infrastructure de lutte contre la poliomyélite dans les systèmes de santé du continent africain et expliqué que cette intégration permettrait de pérenniser les progrès réalisés et de créer des systèmes de santé résilients capables de faire face aux nouvelles menaces une fois que la poliomyélite aurait été éradiquée.

13. Un autre groupe de délégations a également préconisé l'utilisation des ressources et des infrastructures de la poliomyélite pour renforcer les systèmes de santé. Il a déclaré que, pour prévenir la résurgence de la maladie, il fallait faire preuve de volonté politique, accélérer les efforts visant à atteindre les populations mal

desservies, renforcer la surveillance et les systèmes de santé et s'attaquer à l'hésitation vaccinale.

14. Un groupe de délégations a déclaré que, malgré les progrès accomplis, dans les contextes fragiles et conflictuels, il y avait encore trop d'enfants non vaccinés ou sous-vaccinés qui n'avaient jamais reçu de vaccin, notamment, mais pas seulement, le vaccin antipoliomyélitique. Il a indiqué que l'union des forces, la mutualisation des compétences, le renforcement de la coopération avec les acteurs humanitaires et les partenaires mondiaux de la santé, l'accès durable et le soutien communautaire étaient autant d'éléments essentiels pour atteindre ces enfants. Il a également fait valoir que les femmes devaient jouer un rôle plus large dans la lutte contre la poliomyélite.

15. Une délégation a déclaré que son pays avait vacciné 45 millions d'enfants lors des journées nationales de vaccination grâce à des campagnes massives d'information et de sensibilisation, à des initiatives de vaccination des nomades, au plus grand réseau de surveillance au monde et à des campagnes de vaccination transfrontières avec l'Afghanistan. Elle a indiqué que son gouvernement restait déterminé à éradiquer la poliomyélite d'ici à 2026 mais avait besoin de la coopération technique et financière de ses partenaires.

16. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a déclaré que les comités étaient une voix importante qui permet d'encourager les pouvoirs publics et le public à soutenir l'éradication de la poliomyélite et la vaccination systématique. Il a indiqué que les comités continueraient à insister sur la nécessité de maintenir le cap pour aller au bout de la lutte contre la poliomyélite.

17. Le Président a clos la session en remerciant les partenaires de l'éradication de la poliomyélite, les donateurs et les États Membres pour leur soutien et leur partenariat avec l'UNICEF.

Annexe II

Session spéciale sur les changements climatiques et les enfants

(5 septembre 2024)

1. Le Président, Représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF, a ouvert la session spéciale sur les changements climatiques et les enfants. Il a rappelé les graves problèmes environnementaux auxquels le monde faisait face, notamment la crise planétaire que constituent les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et la perte de biodiversité, ainsi que leurs effets disproportionnés sur les enfants, en particulier les plus vulnérables. Il a insisté sur la nécessité de placer les enfants au cœur de l'action climatique.

2. Dans ses observations liminaires, la Directrice générale de l'UNICEF a souligné que la crise climatique mondiale était fondamentalement une crise des droits de l'enfant, car elle avait de graves répercussions sur la santé des enfants, sur leur développement et sur l'accès aux services essentiels. Selon l'Indice des risques climatiques pour les enfants publié par l'UNICEF, plus d'un milliard d'enfants vivaient dans des pays extrêmement vulnérables face aux effets des changements climatiques. En outre, si les enfants étaient les moins responsables de la crise climatique, ils étaient ceux qui souffraient le plus de ses conséquences. La crise climatique touchait de manière disproportionnée les enfants appartenant à des groupes vulnérables, notamment les enfants en situation de handicap et ceux vivant dans la pauvreté ou dans des situations de crise humanitaire. La Directrice générale a appelé l'attention sur certains chiffres clés qui témoignaient des effets disproportionnés des changements climatiques sur les enfants. Elle a ajouté que l'UNICEF invitait ses partenaires à contribuer à l'accélération de l'action climatique dans quatre domaines clés : la réduction des risques de catastrophe tenant compte du climat, l'action humanitaire et le relèvement résilient après les catastrophes ; l'énergie durable pour les établissements de soins de santé, les écoles et les systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène ; la prestation de services durables d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans les régions les plus vulnérables face aux changements climatiques ; les moyens offerts aux jeunes de défendre plus efficacement la cause de la durabilité.

3. Le Ministre de l'environnement et du développement durable de Madagascar, M. Max Fontaine, a présenté certaines des conséquences immédiates des changements climatiques sur Madagascar, en particulier les destructions causées par les cyclones. Il a donné un aperçu des mesures prises par son pays pour renforcer la résilience, dont un nouveau programme mené avec le Fonds monétaire international axé sur les réformes environnementales, les stratégies de financement du climat et les crédits d'émission de carbone. Il a rappelé l'importance de la participation des jeunes à l'action climatique. Il a remercié l'UNICEF de son excellent partenariat ainsi que tous ceux qui avaient aidé Madagascar à renforcer ses politiques climatiques et à promouvoir l'action climatique.

4. Le Vice-Ministre de l'environnement et des ressources naturelles de la République dominicaine, M. Carlos Batista, a décrit les effets disproportionnés des changements climatiques sur les enfants dans son pays. Il a mis l'accent sur la vulnérabilité des enfants de la République dominicaine face aux catastrophes naturelles, notamment les ouragans, la dégradation des forêts et l'érosion du littoral due à l'élévation du niveau de la mer. Il a évoqué les mesures prises pour faire de l'éducation et de la sensibilisation des enfants à la question climatique une priorité,

notamment les initiatives visant à associer les jeunes à l'action climatique telles que les programmes éducatifs, la plantation d'arbres et le rôle de jeunes ambassadeurs du climat. Il a indiqué que la République dominicaine avait récemment signé la Déclaration sur les enfants, les jeunes et l'action climatique.

5. Les membres du Conseil d'administration ont entendu deux jeunes leaders dans le domaine de l'action climatique et de la lutte contre les changements climatiques. M^{me} Adia Daniel, une militante du climat issue des Caraïbes, a fait un exposé sur les conséquences dévastatrices des changements climatiques dans la région, particulièrement en proie aux ouragans de plus en plus fréquents. Elle a souligné qu'il importait d'apporter un soutien en matière de santé mentale aux enfants touchés par les crises climatiques et demandé que davantage soit fait pour les associer à la prise de décisions relatives à l'action climatique. Elle s'est interrogée sur la manière de s'assurer que les pays financièrement prospères contribuent aux initiatives d'action climatique que les organisations non gouvernementales œuvrant en faveur des enfants et des jeunes menaient dans les pays disposant de moins de ressources financières, notamment les petits États insulaires en développement. En réponse, le Vice-Ministre de l'environnement et des ressources naturelles de la République dominicaine a déclaré qu'il était essentiel de comprendre que tout le monde n'était pas touché de la même manière par les changements climatiques. Il a déclaré que les petits États insulaires en développement devaient légiférer et élaborer des politiques pour orienter les fonds vers l'action climatique s'ils voulaient protéger les enfants et leur offrir un avenir meilleur.

6. M. Francisco Vera, jeune défenseur de l'UNICEF pour l'Amérique latine, a indiqué que les droits de l'enfant étaient depuis toujours négligés dans les politiques climatiques. Il a expliqué qu'il fallait accroître la participation des enfants aux débats sur le climat, soulignant qu'ils n'étaient pas uniquement des victimes, mais aussi des agents de changement qui devaient être associés à l'élaboration des politiques. Il a demandé au Ministre de l'environnement et du développement durable de Madagascar des informations sur les mesures qui étaient prises pour faire participer les enfants et les jeunes défenseurs au débat politique sur les changements climatiques. Le Ministre a remercié M. Vera de sa question et dit qu'il estimait lui aussi que, compte tenu de la population jeune de son pays, les jeunes devaient être au cœur de l'élaboration des politiques climatiques. Il a ajouté qu'il était important de désigner de jeunes leaders pour garantir la participation des jeunes au dialogue sur les politiques et que, dans cette perspective, Madagascar avait signé la Déclaration sur les enfants, les jeunes et l'action climatique.

7. De nombreuses délégations ont évoqué les problèmes climatiques qui touchaient leur pays et se sont dites favorables à la participation des enfants et des jeunes au débat sur les changements climatiques. Un groupe de délégations a souligné qu'il importait de tenir compte des besoins des enfants dans les politiques climatiques et insisté sur le fait qu'une coopération internationale était nécessaire pour remédier aux disparités mondiales en matière de résilience climatique. Plusieurs délégations ont salué le dévouement de l'UNICEF, qui échangeait non seulement avec les gouvernements et les communautés, mais aussi avec les enfants et les adolescents directement pour apporter de véritables changements dans l'action climatique.

8. Un groupe de délégations a particulièrement insisté sur les graves conséquences des changements climatiques sur les enfants en Afrique, notamment les sécheresses, les inondations et les cyclones tropicaux. Les délégations ont exprimé leur ferme appui au plan d'action de l'UNICEF pour la durabilité et la lutte contre les changements climatiques (2023-2030) et demandé qu'un soutien financier accru soit fourni aux initiatives d'adaptation aux changements climatiques.

9. Le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est exprimé au nom de la troïka des présidences de la Conférence des Parties, a indiqué que la troïka continuerait à promouvoir la participation effective des enfants et des jeunes. Il a souligné que, dans le cadre de la vingt-huitième réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), le rôle de jeune champion(ne) de l'action climatique avait été établi afin de mieux faire entendre la voix des jeunes, et confirmé que cette initiative se poursuivrait lors de la COP29.

10. La Directrice générale et le Président ont clos la session spéciale en remerciant les personnes présentes de leur participation et de leurs précieuses contributions.

Annexe III

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2024

Première session ordinaire, du 6 au 8 février 2024

2024/1

Descriptifs de programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Bhoutan, le Brésil, le Cambodge, la Gambie, la Guinée, Madagascar et les Philippines ([E/ICEF/2024/P/L.1](#) à [E/ICEF/2024/P/L.7](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 14 novembre au 4 décembre 2023 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Bhoutan, le Brésil, le Cambodge, la Gambie, la Guinée, Madagascar et les Philippines ([E/ICEF/2024/P/L.1](#) à [E/ICEF/2024/P/L.7](#)).

*Première session ordinaire
7 février 2024*

2024/2

Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation des interventions de l'UNICEF en matière de protection sociale en vue de la mise en place de prestations universelles au titre des enfants, de son résumé ([E/ICEF/2024/3](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2024/4](#)) ;

2. *Prend note avec satisfaction* des données probantes produites par l'UNICEF sur la protection sociale afin d'éclairer les futurs programmes, et encourage l'UNICEF à poursuivre l'action qu'il mène pour constituer une base de données systématique sur la protection sociale et favoriser une gestion partagée et accessible des connaissances ;

3. *Encourage* l'UNICEF à continuer de plaider en faveur de dispositifs de protection sociale adaptés aux enfants auprès des pouvoirs publics et des organisations partenaires ;

4. *Prie* l'UNICEF de rendre compte, selon les modalités existantes de communication de l'information, de l'état d'application des recommandations issues de l'évaluation des mesures prises par l'UNICEF en matière de protection sociale en vue de l'instauration d'allocations familiales universelles, jusqu'à ce que toutes les recommandations aient été appliquées ;

5. *Encourage* l'UNICEF à tirer parti de son expertise croissante en matière de finances publiques au moyen d'initiatives internes de renforcement des capacités et à continuer de soutenir la budgétisation tenant compte des besoins des enfants et l'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire, notamment par une assistance technique ;

6. *Souligne* que l'UNICEF joue un rôle important en aidant les pouvoirs publics à renforcer leurs capacités, y compris dans la perspective d'une meilleure appropriation, et en leur fournissant une assistance technique dans le domaine de la

protection sociale en vue de l'instauration d'allocations familiales universelles, et encourage l'UNICEF à redoubler d'efforts pour aider les pouvoirs publics à concevoir, mettre en œuvre, évaluer et institutionnaliser des programmes, des stratégies et des systèmes de prestations pour enfants ;

7. *Encourage* l'UNICEF à continuer de nouer des partenariats, notamment avec des administrations, d'autres entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, selon qu'il conviendra, en faveur des dispositifs de protection sociale adaptés aux enfants, notamment des prestations pour enfants, dans le cadre des engagements mondiaux tendant à mettre fin à la pauvreté touchant les enfants et à renforcer la protection sociale ;

8. *Prend note* de l'évaluation de la phase II (2020-2023) du Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin aux mariages d'enfants, du résumé établi par l'UNICEF (E/ICEF/2024/5) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2024/6) ;

9. *Note avec satisfaction* l'action menée par l'UNICEF pour mettre en œuvre le Programme mondial et souligne que le principe consistant à ne laisser personne de côté devrait être pris en compte plus systématiquement dans la phase III (2024-2030) du Programme afin de répondre plus rapidement aux besoins des filles dans le cadre du Programme ;

10. *Demande* à l'UNICEF de tenir compte des conclusions et des recommandations issues de l'évaluation de la phase II du Programme mondial tout au long de la planification et de la mise en œuvre de la phase III du Programme ;

11. *Prie* l'UNICEF de lui rendre compte, selon les modalités existantes de communication de l'information, de l'état d'application des recommandations issues de l'évaluation de la phase II du Programme mondial, jusqu'à ce que toutes les recommandations aient été appliquées, ainsi que des progrès accomplis dans le cadre de la phase III du Programme.

*Première session ordinaire
8 février 2024*

2024/3

Point sur l'élaboration d'un système de gestion globale des risques

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des progrès réalisés par l'UNICEF dans l'élaboration d'un système de gestion globale des risques, qui établit la gestion des risques comme une activité prospective, transversale et globale, et se félicite de l'amélioration continue fondée sur une nouvelle vision, une nouvelle stratégie et un plan de mise en œuvre pluriannuel exhaustif ;

2. *Considère* qu'il incombe à la direction de l'UNICEF de promouvoir la gestion globale des risques comme un outil de gestion, et encourage l'UNICEF à prendre les mesures nécessaires pour poursuivre le renforcement de la structure et de la gouvernance du système de gestion globale des risques, notamment des rôles du Responsable du contrôle des risques et du Comité de direction chargé de la question des risques, et pour garantir que la gestion des risques soit présente à tous les niveaux du Fonds ;

3. *Encourage* l'UNICEF à donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la nécessité de définir les attributions relatives au système de gestion globale des risques, et prie le Fonds de formuler les grandes

lignes d'un débat sur les questions de gouvernance, notamment d'envisager différentes options pour sa participation en temps voulu ;

4. *Réaffirme* la nécessité de mettre en œuvre la gestion des risques et les mesures d'atténuation et de suivre leur application, et encourage l'UNICEF à être attentif aux rapports qui existent entre ces activités et les initiatives de contrôle concomitantes au sein du Fonds ;

5. *Prie* l'UNICEF de présenter, pour décision, un cadre amélioré de gestion globale des risques lors de sa session annuelle de 2024, qui sera assorti d'un calendrier et d'un plan général relatif au processus d'élaboration à venir, et décide d'inscrire à l'ordre du jour, pour décision, la question de la gestion des risques, à partir de 2025.

Première session ordinaire
8 février 2024

2024/4

Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2022 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* de l'opinion non assortie de réserve pour 2022 formulée par le Comité des commissaires aux comptes, du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2022 (A/78/5/Add.3) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2024/AB/L.2) ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNICEF dans l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et demande au Fonds de donner suite aux recommandations en attente d'application ;

3. *Rappelle* les dispositions du paragraphe 5 de sa décision 2020/6, du paragraphe 3 de sa décision 2021/4 et du paragraphe 4 de sa décision 2023/4, et prie l'UNICEF de veiller à ce que les recommandations relatives à la gestion des partenaires de réalisation soient appliquées en temps utile.

Première session ordinaire
8 février 2024

2024/5

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2024

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du plan de travail et du projet de budget de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour 2024 (E/ICEF/2024/AB/L.1) et félicite l'UNICEF pour l'action constante qu'il mène dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne la collecte de fonds numérique, la collaboration renforcée avec le secteur privé et d'autres approches novatrices ;

2. *Prend également note* des hypothèses de croissance élevée, moyenne et faible des recettes pour 2024, telles que présentées dans le tableau 3 du document E/ICEF/2024/AB/L.1 ;

3. *Approuve* un budget de 163,1 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les activités entreprises à des fins spéciales, dont 85,0 millions de dollars de mises de fonds et 78,1 millions de dollars pour les autres dépenses liées à la collecte de fonds auprès du secteur privé, ainsi qu'un montant de

72,0 millions de dollars pour les autres ressources, sur la base de l'hypothèse de croissance moyenne présentée dans le tableau 3 ;

4. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Réaffecter les ressources entre les différentes rubriques budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 2 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

b) Réduire ou augmenter les dépenses dans la limite des montants indiqués dans les colonnes I et III du tableau 3 du document [E/ICEF/2024/AB/L.1](#) si les recettes générées par les collectes de fonds atteignent les niveaux indiqués dans ces mêmes colonnes ;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2024 ;

5. *Approuve* un montant de 16,3 millions de dollars, soit 10 % du montant consacré aux activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires (163,1 millions de dollars), pour le mois de janvier 2025, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2025 ;

6. *Invite* la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés et à en tirer parti, si l'occasion se présente entre deux sessions, et à le tenir informé dans le cadre d'exposés informels.

*Première session ordinaire
8 février 2024*

Session annuelle, du 11-14 février 2024

2024/6

Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2023

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2023, ainsi que de la proposition de révision du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 ; du rapport sur l'application du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 ; du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; de la présentation des fonctions et des organes de contrôle indépendants de l'UNICEF ; du compendium des données et du tableau de bord des résultats ;

2. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées ;

3. *Prend note* du rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection, y compris les réponses de l'administration aux quatre recommandations formulées par celui-ci qu'il est appelé à examiner ;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de sa première session ordinaire de 2025 un nouveau point portant sur la Politique et la stratégie d'inclusion du handicap,

pour information, et demande à l'UNICEF de continuer de rendre compte des progrès réalisés en matière d'inclusion du handicap dans les rapports touchant à la question.

Session annuelle
14 juin 2024

2024/7

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ([E/ICEF/2024/16](#)) ;
2. *Félicite* l'UNICEF pour son travail sur l'adaptation aux particularités locales et sur les mécanismes de responsabilité à l'égard des populations touchées, et encourage l'organisation à continuer d'approfondir ce travail dans le plein respect des principes humanitaires et conformément aux principes directeurs des Nations Unies en matière d'aide humanitaire ;
3. *Encourage* l'UNICEF à continuer de répondre aux différents besoins de protection des populations touchées et à prendre en compte les questions de genre à tous les stades des interventions humanitaires.

Session annuelle
14 juin 2024

2024/8

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation pour un an du programme de pays pour la République arabe syrienne, laquelle a été approuvée par la Directrice générale et est présentée dans le tableau 1 du document publié sous la cote [E/ICEF/2024/P/L.8](#) ;
2. *Approuve* la prorogation de six mois du programme de pays pour le Rwanda, qui fait suite à une prorogation d'un an ; la prorogation d'un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée, qui fait suite à trois prorogations consécutives d'un an ; la prorogation d'un an du programme de pays pour le Soudan, qui fait suite à trois prorogations consécutives d'un an, lesquelles sont toutes présentées dans le tableau 2 du document publié sous la cote [E/ICEF/2024/P/L.8](#).

Session annuelle
14 juin 2024

2024/9

Exposé sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de la mise à jour fournie par l'UNICEF sur les progrès accomplis en matière de prévention et de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre plus large de la sauvegarde et du renforcement de la gestion globale des risques qui se dessine ;
2. *Se félicite également* de la nouvelle approche et du nouveau modèle de rapport plus uniforme sur les mesures prises en vue de prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, et demande à l'UNICEF

d'inclure dans ses rapports une brève synthèse présentant les progrès accomplis par les différentes entités et les difficultés communes et de mieux faire concorder les rapports avec les futurs plans d'action pour la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

3. *Rappelle* sa décision 2023/10 et demande à l'UNICEF de continuer, avec l'engagement ferme et le soutien de l'administration :

a) de prendre des mesures pour garantir l'adoption, à l'échelle du système, d'une approche cohérente centrée sur les personnes victimes ou rescapées et qui permette de prévenir et de combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, et de continuer de promouvoir une culture institutionnelle de l'inclusion et du respect dans laquelle tous les membres du personnel sont encouragés à signaler tout acte d'exploitation, d'atteinte et de harcèlement sexuels, disposent des moyens de le faire, et sont protégés contre les représailles ;

b) d'utiliser systématiquement l'outil de suivi en ligne iReport SEA Tracker pour les allégations d'exploitation et atteintes sexuelles ;

c) d'intensifier ses efforts de collaboration à l'échelle du système en matière de prévention, de protection et de lutte, notamment en réalisant des évaluations conjointes des partenaires de réalisation et en participant aux activités conjointes de renforcement des capacités de ceux-ci, et grâce à un effort de mobilisation de la population ;

4. *Se félicite* que les risques associés à cette question aient été pris en compte dans les dispositifs de gestion globale des risques et les mécanismes de sauvegarde respectifs, et encourage l'UNICEF à accroître le nombre d'estimations des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles pour ses programmes et projets et à prendre les mesures d'atténuation qui s'imposent ;

5. *Rappelle* sa décision 2023/10 relative à l'expérimentation du système de divulgation des fautes professionnelles, se félicite que l'UNICEF étudie la possibilité d'adhérer au système en 2024 et l'encourage à expérimenter le système et à rendre compte des résultats de cette expérience et des enseignements tirés selon les modalités existantes de communication de l'information ;

6. *Demande* à l'UNICEF de continuer à lui rendre compte des différentes mesures prises pour prévenir et combattre efficacement l'exploitation et les atteintes sexuelles, et décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la session annuelle, pour décision.

*Session annuelle
14 juin 2024*

2024/10

Exposé sur la culture institutionnelle et la diversité

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec intérêt* les informations fournies par l'UNICEF sur les progrès accomplis pour que sa culture institutionnelle soit davantage axée sur des valeurs et plus inclusive ;

2. *Se félicite* de l'utilisation d'une démarche fondée sur les faits et guidée par les données à cet égard et encourage l'UNICEF à concentrer ses mesures sur les problèmes persistants, notamment en consacrant suffisamment de temps à la culture institutionnelle et aux questions de diversité, d'équité et d'inclusion, et en accentuant le rythme et la visibilité des progrès accomplis dans les mesures prises par le Fonds ;

3. *Demande* à l'UNICEF, avec l'engagement ferme et le soutien de l'administration, d'accorder la priorité à l'amélioration de la sécurité psychologique et de la confiance du personnel du Fonds, d'entreprendre une analyse plus approfondie des problèmes sous-jacents pouvant entraîner de faibles niveaux de sécurité psychologique et de confiance, et de développer des approches de la gestion qui permettent d'améliorer les résultats et d'atténuer les risques connexes ;

4. *Encourage* l'UNICEF à inclure dans son prochain exposé une analyse plus ventilée de la manière dont différents groupes démographiques perçoivent la culture institutionnelle, axée sur des données issues des enquêtes menées auprès du personnel et d'autres sources de données ;

5. *Prie* l'UNICEF de continuer de lui présenter, à sa session annuelle, des informations actualisées sur la manière dont le Fonds améliore sa culture institutionnelle et sur les mesures qu'il prend pour prévenir et combattre toutes les formes de discrimination et pour garantir la diversité, l'équité et l'inclusion, et décide de faire de cet exposé un point récurrent appelant une décision à partir de 2025 ;

6. *Prie également* l'UNICEF de prendre de nouvelles mesures en vue d'améliorer la représentation géographique et la représentation équilibrée des genres au sein de son personnel, et de lui rendre compte des mesures prises à cet égard dans le cadre des rapports habituels ;

7. *Prie en outre* l'UNICEF de mettre en œuvre toutes les recommandations en suspens formulées par l'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination dans son rapport de 2021 et de lui faire rapport à ce sujet dans son prochain exposé annuel ;

8. *Rappelle* l'Examen des services d'Ombudsman dans les organismes du système des Nations Unies réalisé par le Corps commun d'inspection (JIU/REP/2015/6) et sa recommandation 5, note que le Bureau de l'Ombudsman chargé des fonds et programmes des Nations Unies a un mandat distinct, conformément à la circulaire ST/SGB/2016/7, et invite le Bureau à présenter son rapport annuel à la session annuelle qui débutera en 2025, au titre du point de l'ordre du jour sur la culture institutionnelle et la diversité ;

9. *Invite* l'UNICEF à doter le Bureau de l'Ombudsman de toutes les ressources dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat de manière adéquate, conformément à l'accord de partage des coûts ;

10. *Prend note* de la suite donnée par l'administration de l'UNICEF aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans la note intitulée « Review of measures and mechanisms for addressing racism and racial discrimination in United Nations system organizations: managing for achieving organizational effectiveness » (Examen des mesures et mécanismes de lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les entités des Nations Unies : pour une gestion propice à l'efficacité institutionnelle) (JIU/NOTE/2022/1/Rev.1) ;

11. *Se déclare préoccupé* par le fait que, malgré les progrès accomplis dans la lutte contre le racisme et la discrimination dans certaines parties du système des Nations unies, le racisme et la discrimination raciale restent des problèmes majeurs et sous-estimés dans les organismes des Nations Unies ;

12. *Prend note* des efforts déployés par l'UNICEF pour mettre en œuvre les recommandations 2, 3, 5 et 6 décrites dans la note du Corps commun d'inspection et qui le concernent, et encourage l'administration du Fonds à poursuivre leur mise en œuvre ;

13. *Demande instamment* à l'administration de l'UNICEF, en collaboration avec l'administration de toutes les entités concernées et par l'intermédiaire du Conseil

des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations 1 et 4 à l'échelle du système ;

14. *Demande* à l'administration de l'UNICEF de fixer des échéances pour la mise en œuvre des recommandations propres à l'entité formulées dans la note, qui seront présentées lors de la première session ordinaire de 2025 en tant que point de l'ordre du jour, pour information ;

15. *Demande également* à l'administration de l'UNICEF de rendre compte, à la session annuelle de 2025, des mesures prises pour mettre en œuvre toutes les recommandations formulées dans la note ;

16. *Invite* le Bureau, en coordination avec les Bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial, à faire des travaux menés par les organismes sur l'éradication du racisme et de la discrimination raciale un thème de la réunion conjointe des Conseils d'administration ;

17. *Décide* d'ajouter un point à l'ordre du jour sur l'éradication du racisme et de la discrimination raciale, pour décision, lors de la session annuelle de 2025.

Session annuelle
14 juin 2024

2024/11

Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec intérêt* les informations fournies par l'UNICEF sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement ;

2. *Prend note avec satisfaction* de la participation des représentants de l'UNICEF dans les pays à l'enquête annuelle sur la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui a servi de base à la mise à jour des informations ;

3. *Prend également note avec satisfaction* de l'annexe établie par l'UNICEF sur la liste de contrôle de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui figure dans les informations mises à jour ;

4. *Demande* à l'UNICEF de continuer de faire concorder ses descriptifs de programme de pays et les allocations de ressources respectives avec les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'avec les priorités et les besoins nationaux, et de renforcer les activités de suivi et de communication de l'information sur la manière dont les activités propres à l'entité contribuent aux résultats collectifs de l'équipe de pays des Nations Unies ;

5. *Prie* l'UNICEF de respecter tous les éléments du cadre de gestion et de responsabilité et l'encourage à participer de manière constructive à l'examen du cadre qui s'annonce ;

6. *Prie également* l'UNICEF de prendre des mesures supplémentaires pour garantir une réelle mise en commun des données avec les coordonnateurs résidents au sein des équipes de pays respectives.

*Session annuelle
14 juin 2024*

2024/12

Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec intérêt* du rapport annuel de 2023 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2024/20) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2024/21) ;

2. *Prend note* de l'évaluation des approches de l'UNICEF en matière de plaidoyer, de son résumé (E/ICEF/2024/22) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2024/23) ;

3. *Prend note également* de l'évaluation des investissements de l'UNICEF en faveur du renforcement institutionnel pour le changement social et comportemental, de son résumé (E/ICEF/2024/24) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2024/25) ;

4. *Prend note avec préoccupation* de la diminution continue des dépenses globales consacrées à l'évaluation en 2023, ce qui compromet davantage l'objectif de 1 %, et demande à l'UNICEF d'assurer un financement suffisant et prévisible de la fonction d'évaluation ;

5. *Prend également note avec préoccupation* du fait qu'en 2023, la mesure dans laquelle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été intégrées de manière significative dans le champ des évaluations ne s'est pas améliorée, et prie instamment l'UNICEF de redoubler d'efforts pour intégrer ces aspects dans ses évaluations ;

6. *Encourage* l'UNICEF à recourir à des « relevés du manque de données probantes » pour éclairer ses décisions sur l'utilisation efficace des ressources d'évaluation ;

7. *Encourage également* l'UNICEF à continuer de mener des études d'impact afin d'éclairer les décisions concernant les programmes, et appuie son analyse du rapport coût-efficacité de différentes stratégies d'intervention ;

8. *Encourage* la fonction d'évaluation à continuer de chercher des moyens novateurs, créatifs et participatifs permettant d'instaurer un véritable dialogue avec les jeunes en tant que détenteurs de connaissances ;

9. *Rappelle* sa décision 2023/3, par laquelle il a demandé à l'UNICEF d'étoffer le plan d'action, notamment les mesures concrètes, afin que les recommandations issues de l'étude d'évaluabilité et l'évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de l'exécution du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 (E/ICEF/2023/3) soient appliquées dans leur intégralité, et de l'informer, à la session annuelle de 2024, des derniers progrès accomplis dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2022-2025 ;

10. *Déclare* que des informations sur la mise en œuvre des recommandations figurent dans le rapport sur l'application du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 (UNICEF/2024/EB/5) ;

11. *Demande* à l'UNICEF de le tenir informé de la mise en œuvre de ces recommandations à la deuxième session ordinaire de 2024, comme il l'a fait pour le plan d'action initial présenté à la première session ordinaire de 2023.

Session annuelle
14 juin 2024

2024/13

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2023 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2023 (E/ICEF/2024/18) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2024/19) ;
2. *Se félicite* que l'administration de l'UNICEF ait répondu positivement aux demandes de ressources qui lui ont été adressées et l'encourage à assurer le financement adéquat et durable du Bureau de la déontologie ;
3. *Encourage* le Bureau de la déontologie à communiquer ses perspectives sur les ressources nécessaires à long terme pour répondre de façon durable à l'augmentation continue de sa charge de travail dans le budget intégré du prochain Plan stratégique.

Session annuelle
14 juin 2024

2024/14

Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2023 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a adressé le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF pour 2023 (E/ICEF/2024/AB/L.3), de son additif (E/ICEF/2024/AB/L.3/Add.1) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2024/AB/L.4), ainsi que du rapport annuel que lui a adressé le Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2023, et accueille avec satisfaction l'opinion générale sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation ;
2. *Prend note également* de l'augmentation constante de la charge de travail globale du Bureau de l'audit interne et des investigations ;
3. *Se félicite* que l'administration de l'UNICEF ait répondu positivement aux demandes de ressources qui lui ont été adressées et l'encourage à continuer de le faire ;
4. *Encourage* le Bureau de l'audit interne et des investigations à communiquer ses perspectives stratégiques sur les ressources nécessaires à long terme pour répondre de façon durable à l'augmentation continue de sa charge de travail dans le budget intégré du prochain Plan stratégique ;
5. *Invite* l'UNICEF à organiser une réunion d'information informelle du Conseil d'administration avec le Comité consultatif pour les questions d'audit avant la session annuelle de 2025.

Session annuelle
14 juin 2024

2024/15

**Évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte
de ses fonctions de gouvernance et de contrôle**

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2022/21, dans laquelle il prie son bureau, en consultation avec les bureaux compétents des entités du système des Nations Unies pour le développement, de présenter des options, accompagnées de prévisions de dépenses, concernant une évaluation, qui pourrait être réalisée par une tierce partie extérieure au système des Nations Unies disposant d'experts indépendants spécialisés dans les questions de gouvernance et de contrôle, sur la manière dont il s'acquitte, en collaboration avec l'UNICEF ainsi que le système des Nations Unies, de ses fonctions de gouvernance et de contrôle, l'objectif étant de s'assurer que celles-ci sont exécutées conformément aux normes internationales les plus élevées et aux meilleures pratiques ;

2. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des fonctions de gouvernance et de contrôle du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et des conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » (JIU/REP/2023/7), et prend note des recommandations qui y figurent ;

3. *Rappelle* le paragraphe 10 de sa décision 2022/21 et le paragraphe 11 de sa décision 2023/13, dans lesquels il a fait ressortir la nécessité d'examiner plus avant les recommandations pertinentes en matière de gouvernance et de contrôle qui lui ont été adressées ;

4. *Souligne* l'importance que revêtent la participation et la consultation effectives de tous ses membres et observateurs, en particulier des pays de programme, notamment dans le cadre de consultations interconseils et interrégionales, et insiste sur le fait qu'il faut suivre des approches échelonnées, inclusives, transparentes et équilibrées lorsqu'il s'agit de proposer des mesures visant à donner suite au rapport du Corps commun d'inspection ;

5. *Souligne* que les améliorations apportées à la manière dont il s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle devraient contribuer à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable en permettant à l'UNICEF de bien remplir son mandat et de répondre aux besoins et aux priorités des pays de programme ;

6. *S'engage* par conséquent en faveur d'un processus à deux volets, à savoir a) la conduite d'un exercice de collecte d'informations et b) la création d'un groupe de travail ;

7. *Confirme* que les consultations et les notes d'information sur le rapport du Corps commun d'inspection ne préjugent d'aucune décision qu'il pourrait prendre sur la suite à donner au rapport et aux recommandations qui y figurent ;

8. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de chacune de ses sessions l'état d'avancement de l'examen du rapport du Corps commun d'inspection en tant que question appelant une décision, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement ;

9. *Prie* son bureau, en consultation avec les bureaux des conseils participants, de lui faire le point sur l'application de la présente décision à la deuxième session ordinaire de 2024 ;

En ce qui concerne les autres informations requises :

10. *Demande* à l'administration de l'UNICEF de présenter, dans une note d'information, ses observations préliminaires sur le rapport du Corps commun d'inspection ;

11. *Demande* également aux directeurs et directrices des bureaux indépendants de l'UNICEF de présenter, dans une note d'information, leurs observations préliminaires sur le rapport du Corps commun d'inspection ;

12. *Prie* son bureau d'organiser, d'ici à la première session ordinaire de 2025, en coordination avec les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), une consultation conjointe du Conseil d'administration avec le Corps commun d'inspection sur l'examen, en tenant compte des autres activités du système des Nations Unies, afin d'assurer une participation effective de toutes les parties, en particulier des pays de programme ;

13. *Prie* son bureau d'entreprendre une consultation ouverte et inclusive avec ses membres et observateurs sur les besoins d'information et d'analyse découlant du rapport du Corps commun d'inspection et des recommandations qui y figurent, afin de soutenir le groupe de travail sur le rapport du Corps commun ;

En ce qui concerne le groupe de travail :

14. *Décide* de participer aux travaux du groupe de travail conjoint chargé d'étudier le rapport du Corps commun d'inspection et de rendre compte de la suite qui y est donnée, comme prévu par la décision 2024/12 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

15. *Prie* son bureau, en collaboration avec les bureaux du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et, éventuellement, d'ONU-Femmes, de définir, dans le cadre de consultations interconseils et interrégionales, un mandat permettant de rendre opérationnel le groupe de travail, et de le lui présenter, pour adoption à sa première session ordinaire de 2025 ;

16. *Décide* que son bureau, en consultation avec les groupes régionaux et en collaboration avec les bureaux des conseils participants, facilitera la nomination de membres ou d'observateurs des conseils d'administration devant participer au groupe de travail, dont le nombre total ne dépassera pas 15 et parmi lesquels les cinq groupes régionaux seront également représentés, nomination qui sera confirmée par les conseils participants dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite, avant la première session ordinaire de 2025 ;

17. *Demande* que le secrétariat fournisse au groupe de travail, lorsqu'il en fait la demande, des services d'information et de soutien, afin de faire avancer ses travaux ;

18. *Demande* au groupe de travail de présenter régulièrement des informations actualisées aux conseils participants, si nécessaire, après la première session ordinaire de 2025.

*Session annuelle
14 juin 2024*

2024/16

Cadre amélioré de gestion globale des risques

Le Conseil d'administration

1. *Salue* la vision et la stratégie de mise en œuvre d'un cadre amélioré de gestion globale des risques présentées par l'UNICEF ;

2. *Rappelle* le paragraphe 5 de sa décision 2024/3 et demande que lui soit présenté chaque année, pour décision, un rapport sur le profil de risque de l'UNICEF décrivant notamment les principaux risques, l'appétence pour le risque et les mesures de gestion et d'atténuation des risques critiques pour l'année suivante, à compter de la session annuelle de 2025.

Session annuelle

14 juin 2024

2024/17

Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025 ([E/ICEF/2024/AB/L.5](#)), établi en réponse à la demande formulée dans sa décision 2021/19 ;

2. *Approuve* le plan de ressources intégré révisé, qui servira de cadre financier au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 ;

3. *Note et approuve* les propositions budgétaires suivantes de l'UNICEF :

a) L'augmentation du budget approuvé au titre du Programme mondial et régional, qui passerait de 235,0 millions de dollars à 265,0 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires, sous réserve de la disponibilité des ressources ;

b) L'ouverture de crédits d'un montant de 2,76 milliards de dollars au titre du budget institutionnel pour 2022-2025, qui serviront à financer l'exécution des activités menées au service de l'efficacité du développement, les activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies, les activités de gestion et les activités indépendantes de contrôle et de vérification, ainsi que les investissements consentis dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, étant précisé que ce budget révisé sera financé par les ressources ordinaires à hauteur de 878,0 millions de dollars et par le recouvrement des coûts au titre des autres ressources à hauteur de 1,80 milliard de dollars ;

c) En sus des crédits ouverts d'un montant de 2,68 milliards de dollars, un financement du budget institutionnel à hauteur de 85,7 millions de dollars au moyen des autres ressources, qui servira à financer les activités visant l'efficacité du développement, les activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies, les activités de gestion et les activités indépendantes de contrôle et de vérification, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues ;

4. *Note* que, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, il est prévu d'utiliser des ressources pour la collecte de fonds dans le secteur privé, pour laquelle un budget lui sera présenté pour examen et approbation chaque année à sa première session ordinaire ;

5. *Prie* la Directrice générale de continuer de :

a) Fournir des informations financières effectives selon la présentation du plan de ressources intégré et évaluer les résultats au regard du budget intégré dans les rapports annuels qu'elle lui présentera ;

b) Lui soumettre pour approbation, chaque année à sa deuxième session ordinaire, un plan de ressources intégré actualisé dans lequel figureront notamment les ressources nécessaires à l'évaluation, après examen des prévisions financières sur lesquelles ce plan repose ;

6. *Prend note* des informations fournies concernant les montants prévisionnels correspondant à la méthode révisée de recouvrement des coûts.

Session annuelle
14 juin 2024

2024/18

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2023

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2023 » ([E/ICEF/2024/AB/L.7](#)) ;

2. *Prend note* du fait que les recettes figurant dans le rapport sont soumises à un audit externe et que les résultats non financiers sont donnés à titre indicatif ;

3. *Salue* le travail accompli par la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé de l'UNICEF, en collaboration avec les comités nationaux pour l'UNICEF et les bureaux de pays du Fonds ;

4. *Encourage* l'UNICEF à continuer de renforcer, notamment en coopération avec d'autres entités des Nations Unies, l'action menée pour générer des revenus et exercer une influence à grande échelle afin de contribuer à atteindre les résultats établis dans le Plan stratégique du Fonds pour 2022-2025.

Session annuelle
14 juin 2024

Deuxième session ordinaire, du 3 au 6 février 2024

2024/19

Descriptifs de programmes de pays

Le Conseil d'administration

Note que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour Djibouti, la Namibie, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et l'Ukraine ([E/ICEF/2024/P/L.9](#) à [E/ICEF/2024/P/L.13](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 11 juin au 1^{er} juillet 2024 ;

Approuve, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets

indicatifs globaux, pour Djibouti, la Namibie, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et l'Ukraine ([E/ICEF/2024/P/L.9](#) à [E/ICEF/2024/P/L.13](#)).

*Deuxième session ordinaire
5 septembre 2024*

2024/20

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prorogations pour deux mois des programmes de pays pour la Colombie, l'Iraq et le Paraguay, et des prorogations pour un an des programmes de pays pour Cuba, le Libéria, le Mali et le Yémen, lesquelles ont été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document portant la cote [E/ICEF/2024/P/L.14](#) ;

2. *Approuve* la proposition de prorogation pour deux mois du programme de pays pour le Rwanda, qui fait suite à deux prorogations d'un an et de six mois respectivement ; la proposition de prorogation d'un an du programme de pays pour le Myanmar, qui fait suite à deux prorogations consécutives d'un an ; et la proposition de prorogation de deux ans du programme de pays pour le Congo, qui sont toutes présentées dans le tableau 2 du document portant la cote [E/ICEF/2024/P/L.14](#).

*Deuxième session ordinaire
5 septembre 2024*

2024/21

Contribution de l'UNICEF aux programmes de développement de l'Afrique

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la situation des enfants d'Afrique et des difficultés particulières que rencontre le continent pour atteindre les objectifs de développement durable ainsi que les objectifs de ses propres programmes de développement qui ciblent les enfants ;

2. *Considère* que le capital humain de l'Afrique et les changements démographiques qu'elle connaît offrent des possibilités considérables pour la réalisation du développement durable sur le continent, et souligne la nécessité d'investir de manière urgente et soutenue dans la santé, le développement, l'éducation et le bien-être général des enfants afin que ces possibilités se concrétisent pleinement ;

3. *Se félicite* de la contribution de l'UNICEF aux programmes de développement de l'Afrique ([E/ICEF/2024/32](#)) et de l'attention particulière que l'organisation accorde aux besoins des enfants du continent, et reconnaît qu'il importe de renforcer encore l'impact des contributions de l'UNICEF à l'appui des activités menées par les pays et visant à atteindre les objectifs et les ambitions exprimés dans lesdits programmes de développement ;

4. *Encourage* l'UNICEF à tenir compte comme il convient de sa contribution aux programmes de développement de l'Afrique lors de l'élaboration de son prochain plan stratégique, notamment en y intégrant dûment des approches stratégiques susceptibles de faire progresser les programmes de pays dans d'autres régions ;

5. *Demande* à l'UNICEF de le tenir informé, dans les rapports existants, de la mise en œuvre de sa contribution aux programmes de développement de l'Afrique.

*Deuxième session ordinaire
5 septembre 2024*

2024/22

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Accueille favorablement* le dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 (E/ICEF/2024/30) et salue les progrès considérables qui ont été accomplis en ce qui concerne les engagements pris par chaque entité des Nations Unies au titre du pacte de financement ;

2. *Rappelle* l'importance que revêtent les engagements pris par les États Membres au titre du pacte de financement, et exhorte ceux-ci à privilégier les ressources ordinaires et les promesses de dons pluriannuels, sachant que la diminution des ressources ordinaires compromet la capacité de l'UNICEF à atteindre les résultats escomptés de son Plan stratégique et à honorer son mandat normatif ;

3. *Prend acte* de la diminution substantielle des fonds thématiques, ressources dont l'UNICEF a absolument besoin pour accélérer la programmation en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines qui ne bénéficient pas de financements suffisants, et encourage les États Membres à privilégier également cette option de financement flexible ;

4. *Engage* l'UNICEF à continuer d'encourager les États Membres, dans le cadre du dialogue structuré annuel sur le financement, à privilégier les contributions aux ressources ordinaires et à abandonner les ressources strictement préaffectées au profit de financements plus prévisibles et flexibles ;

5. *Se félicite* du nouveau pacte de financement du soutien du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable, et demande à l'UNICEF et encourage les États Membres à honorer pleinement leurs engagements respectifs, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil économique et social ;

6. *Prend note avec satisfaction des efforts* que l'UNICEF a déployés pour que le secteur privé (entreprises, société civile, fondations, particuliers et philanthropes) contribue à ses ressources ordinaires, et demande à l'UNICEF de poursuivre ces efforts ;

7. *Engage* l'UNICEF à continuer de dialoguer avec les parties prenantes concernées, notamment le secteur privé, pour diversifier ses potentielles sources de financement, et à renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales.

*Deuxième session ordinaire
5 septembre 2024*

2024/23

Point sur la mise en œuvre de la décision 2024/15 : évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2024/15, relative à l'examen du rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2023/7), dans laquelle il a prié son bureau, en consultation avec les bureaux des conseils participants, de lui faire le point sur la mise en œuvre de cette décision à la deuxième session ordinaire de 2024 ;

2. *Se félicite* du point qui lui a été fait par le Bureau à la deuxième session ordinaire de 2024.

*Deuxième session ordinaire
5 septembre 2024*

2024/24

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2024-2027

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour la période 2024-2027 figurant dans le document portant la cote [E/ICEF/2024/AB/L.8](#), qui constituent un cadre d'appui souple aux programmes de l'UNICEF ;

2. *Approuve* le cadre intégré de prévisions financières pour la période 2024-2027 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 920 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes de pays à financer au moyen des ressources ordinaires en 2025, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables ;

3. *Approuve également* l'augmentation, à compter de 2024, du plafond annuel du Fonds de programmation pour les secours d'urgence, qui sera porté à 95 millions de dollars. L'augmentation sera financée au moyen des ressources existantes et visera à accroître la capacité de l'UNICEF à répondre efficacement, de manière prévisible et en temps voulu aux besoins des enfants et des femmes touchés par des urgences humanitaires ;

4. *Prie* l'UNICEF de lui faire chaque année un compte rendu sur le financement de ses réserves visant à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel.

*Deuxième session ordinaire
5 septembre 2024*

2024/25

Examen complet de la politique commune de recouvrement des coûts et de sa mise en œuvre

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen complet de la politique commune de recouvrement des coûts ([DP/FPA-ICEF-UNW/2024/1](#)) ;

2. *Reconnaît* qu'il est essentiel d'assurer le recouvrement de tous les coûts directs et indirects des programmes et des projets ;

3. *Décide* que la politique commune de recouvrement des coûts, telle que décrite dans le document [DP/FPA-ICEF-UNW/2024/1](#), remplace la politique précédente de recouvrement des coûts ;

4. *Approuve* les catégories de classification des coûts et leurs définitions décrites dans la politique, à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

a) Activités de développement et activités humanitaires, avec des sous-catégories : i) programmes ; ii) activités relatives à l'efficacité du développement ;

b) Activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies ;

c) Fonctions d'appui, avec des sous-catégories : i) activités de gestion ; ii) activités de contrôle et d'assurance indépendants ; iii) activités entreprises à des fins spéciales ;

5. *Approuve également* la politique de recouvrement des coûts, y compris la méthodologie et les taux, comme indiqué dans la politique ;

6. *Rappelle* le paragraphe 5 de la décision 2020/24, et demande au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de fournir les informations qui y sont demandées dans un rapport commun harmonisé, qui sera examiné au titre du point de l'ordre du jour relatif au dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF lors de la deuxième session ordinaire de chaque année ;

7. *Demande* à l'UNICEF, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de continuer d'indiquer les calculs des taux indicatifs de recouvrement des coûts dans leurs documents budgétaires, en harmonisant la présentation ;

8. *Demande en outre* à l'UNICEF, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de présenter un examen complet de la politique de recouvrement des coûts et de son application pour décision à la deuxième session ordinaire de 2028, et demande à l'UNICEF de collaborer avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes pour organiser une réunion d'information en 2027 afin de présenter un calendrier commun pour l'examen de l'application de la politique de recouvrement des coûts et la formulation des observations et conclusions préliminaires y afférentes.

*Deuxième session ordinaire
5 septembre 2024*

Annexe IV

Rapport de la réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) tenue le 31 mai 2024

1. La réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, de l'ONU-Femmes et du PAM a lieu chaque année et offre aux États membres une plateforme pour discuter des questions d'intérêt commun entre les agences, en impliquant à la fois les membres et les observateurs des quatre conseils d'administration, ainsi que les directeurs de six agences. En 2024, les conseils d'administration ont demandé une discussion sur le rôle d'une gouvernance efficace, par les organes directeurs, dans la promotion du multilatéralisme et de l'efficacité du Système des Nations Unies pour le développement (UNDS), dans l'accélération de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

2. La réunion a été ouverte par le Président de la réunion conjointe des conseils d'administration, le Président du conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. Le Président a remercié les présidents des conseils d'administration ainsi que les directeurs et les adjoints de tous les partenaires de la réunion conjointe des conseils d'administration pour leur présence. Dans ses remarques, le Président a souligné que les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies jouaient un rôle crucial en soutenant et en supervisant les activités de chaque agence, ainsi qu'en veillant à ce que les entités des Nations Unies s'acquittent des tâches respectives découlant de divers accords multilatéraux et initiatives conjointes. L'orientation stratégique, le contrôle et la responsabilisation assurés par les conseils d'administration ont joué un rôle crucial en permettant à ces organisations de s'acquitter plus efficacement de leurs mandats respectifs et d'obtenir des résultats à l'échelle du système, y compris en ce qui concerne les ODD. En définitive, les conseils d'administration ont assuré l'efficacité du Système des Nations Unies pour le développement. À mesure que le monde change et devient plus complexe, les organes directeurs des Nations Unies doivent eux aussi évoluer. Les décisions prises par les conseils d'administration au cours des dernières années témoignent du fait que les conseils sont non seulement conscients de la nécessité d'évoluer, mais qu'ils prennent des mesures proactives.

3. Le Président a souligné que l'efficacité des entités des Nations Unies dans les pays dépendait de l'efficacité de leurs conseils d'administration, qui veillaient à ce que toutes les actions entreprises soient fondées sur le pragmatisme et répondent aux besoins des communautés. Il a indiqué que la collaboration multilatérale au sein d'instances telles que la réunion conjointe des conseils d'administration était essentielle pour relever les défis croissants en matière de développement dans un monde en évolution rapide. Alors qu'il ne reste que six ans avant 2030 et que les crises se multiplient, les conseils d'administration ont veillé à ce que les agences des Nations Unies puissent remplir leurs mandats et rester adaptées à leurs objectifs. Cela a nécessité une adaptation des méthodes de travail, des règles, des modalités de prise de décision et des réunions des conseils eux-mêmes.

4. Le Président a fait référence aux demandes formulées par les conseils d'administration pour que leurs fonctions de contrôle et de gouvernance fassent l'objet d'un examen par des experts. Par exemple, en 2023, le PAM a entrepris une évaluation de ses cadres et processus de gouvernance afin d'identifier les possibilités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités. L'examen, réalisé par un consultant indépendant, a permis de formuler une série de recommandations à l'intention du Conseil afin qu'il fournisse au PAM les meilleurs conseils et le meilleur soutien stratégiques possibles. Un groupe de travail du conseil d'administration a ensuite été créé pour examiner les recommandations et élaborer un plan de mise en œuvre des recommandations approuvées par le conseil d'administration. Le président a également noté qu'en 2023, à la demande des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, une évaluation a été menée par le Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies sur les fonctions de gouvernance et de contrôle des trois conseils d'administration. L'examen a mis en évidence des possibilités d'amélioration dans des domaines clés de la gouvernance, notamment les rôles et les responsabilités, la structure, les processus et les systèmes.

5. Ces deux examens ont été l'occasion de réfléchir à la manière dont les conseils d'administration pourraient être renforcés afin d'améliorer leur rôle de gouvernance et de contrôle. Dans le cadre de l'effort collectif des Conseils pour favoriser le multilatéralisme, chaque dollar investi doit déboucher sur des résultats tangibles. L'égalité entre les nations est un principe fondamental du multilatéralisme. Dans cet esprit, le Président a encouragé les membres à explorer de nouvelles plateformes pour travailler ensemble au renforcement des cadres de gouvernance en vue d'améliorer l'efficacité du système des Nations Unies, y compris par le biais de processus intergouvernementaux tels que le Sommet de l'avenir. Grâce à une collaboration plus étroite et à une communication ouverte, toutes les parties pourraient aller de l'avant avec une détermination renouvelée pour atteindre les ODD.

6. Le sous-secrétaire général à la coordination du développement, s'exprimant au nom du secrétaire général adjoint, a souligné le rôle essentiel des organes directeurs dans la promotion du multilatéralisme et du développement durable, ainsi que dans la conduite du changement au sein du système des Nations Unies. Cela a été possible grâce à l'alignement des décisions du conseil d'administration sur les décisions plus générales des Nations Unies en matière de coordination de la gouvernance. Exprimant sa gratitude aux entités qui ont mené ce voyage, il a noté que les États membres souhaitent que ces progrès se poursuivent. L'ampleur et l'ambition des ODD ont obligé les institutions multilatérales à s'adapter à l'évolution des besoins. Les organes directeurs des entités des Nations Unies doivent saisir toutes les occasions de réfléchir aux orientations qu'ils ont reçues et de tirer parti de leurs relations de travail positives. Il existe d'importantes possibilités d'établir des liens encore plus étroits entre les processus de gouvernance des Nations Unies.

7. Le rapport du CCI a fourni des orientations utiles à cet égard. Pour la première fois, un aperçu complet a été fourni sur la manière dont les agences des Nations Unies ont intégré les exigences de la réforme. La première série de discussions des entités à ce sujet serait très attendue. Les conseils d'administration joueraient un rôle central dans l'avancement de la mise en œuvre d'un nouveau pacte de financement. Lors du dernier cycle d'examen quadriennal complet des politiques avant 2030, il serait possible de fixer un cap ambitieux pour les quatre prochaines années. À l'approche du Sommet de l'avenir, il était temps de remettre l'accent sur ces objectifs. Le président du conseil d'administration du PAM a rappelé que le Sommet de l'avenir et d'autres processus multilatéraux constituaient des occasions importantes d'identifier les moyens d'améliorer la gouvernance mondiale et d'influencer la vision d'un système multilatéral plus efficace et plus unifié, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte. Les conseils d'administration ont notamment pour rôle d'assurer

la collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies pour atteindre les objectifs à long terme de résilience et de développement durable. À la lumière des défis auxquels le monde est confronté, il était essentiel de réfléchir à la question de savoir si la gouvernance de ces entités était apte à relever ces défis urgents et à contribuer de manière unifiée à la réalisation des ODD.

8. La session de la réunion conjointe des conseils d'administration a été l'occasion de procéder à un échange de points de vue sur l'examen du CCI de 2023, qui a mis en évidence les possibilités d'amélioration du système et des fonctions de gouvernance et la manière de tirer le meilleur parti de ces possibilités. Au cours de la session, les chefs et adjoints des six entités ont eu l'occasion d'exprimer leurs opinions sur les mécanismes de gouvernance de leurs agences et sur la manière dont ils pourraient être améliorés. Ce fut également l'occasion de réfléchir collectivement à la manière dont la réunion conjointe des conseils d'administration pourrait être plus efficace et plus efficiente dans son rôle de supervision. Le document « Pact for the Future », qui fait actuellement l'objet de négociations en vue du Sommet de l'avenir, prévoit une section sur la transformation de la gouvernance mondiale afin de relever les défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui. En tant que responsables d'organisations, les personnes présentes à la session de la réunion conjointe des conseils d'administration avaient un rôle fondamental à jouer. Le président du conseil d'administration du PAM a encouragé tous les membres du Conseil et les directeurs d'entités à utiliser cette plateforme unique pour apporter les idées de leurs entités respectives. Ce n'est que par le biais d'un dialogue ouvert que les partenaires des Nations Unies pourront collaborer avec les gouvernements pour relever les défis auxquels chacun d'entre eux est confronté et maximiser leur efficacité afin d'atteindre les ODD.

9. Le directeur de la communication et des partenariats stratégiques du FNUAP a ouvert un débat avec les directeurs et les adjoints des six agences des Nations Unies participantes. L'objectif de cette discussion était de dialoguer directement avec les cadres supérieurs des agences et de recueillir leurs points de vue sur le rôle des organes directeurs – et plus particulièrement des conseils d'administration – et sur la manière dont les agences peuvent collaborer plus efficacement avec les conseils d'administration pour renforcer l'efficacité du Système des Nations Unies pour le développement et accélérer la réalisation des ODD.

10. La directrice exécutive du FNUAP a souligné que les conseils d'administration étaient la quintessence du multilatéralisme ; des plateformes inclusives de coopération et de prise de décision par consensus. Ils sont non seulement essentiels pour permettre aux agences de remplir leur mandat de manière efficace et efficiente, mais aussi pour avoir un impact sur l'ensemble du système. La réalisation des ODD dépend beaucoup de la responsabilisation : les conseils d'administration jouent un rôle crucial en tenant les agences des Nations Unies responsables de leurs performances. Il existe des liens étroits entre les conseils d'administration et les résultats obtenus sur le terrain, qui sont en définitive les critères d'évaluation des agences des Nations Unies. Conformément à la vision ONU 2.0 du Secrétaire général, les conseils d'administration jouent un rôle clé dans la promotion de l'agilité, de l'attention portée aux personnes, de la gestion des risques et de l'utilisation des données et de la prospective – non seulement pour les différentes agences des Nations Unies, mais aussi pour l'ensemble du Système des Nations Unies pour le développement.

11. Répondant à la question de savoir si les conseils d'administration avaient incité les agences des Nations Unies à coordonner plus efficacement leurs activités sur des thèmes transversaux, la directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné les défis interdépendants auxquels le monde est confronté. Dans ce contexte, le succès du travail des agences des Nations Unies dépendrait de leur capacité à travailler

ensemble. La manière dont les partenaires de l'ONU abordent l'intersectionnalité et intègrent les thèmes transversaux est essentielle à la réalisation de tous les ODD, en particulier l'ODD 5 : Égalité de genre. Sans la participation et le leadership des femmes et des filles, les autres ODD ne seraient pas réalisables. Le Sommet de l'avenir, le 30^e anniversaire de la Conférence de Pékin et d'autres réunions constituent des occasions privilégiées de promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.

12. ONU-Femmes a réitéré son engagement en faveur d'une coordination efficace, de la cohérence et de l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les plans d'accélération de l'égalité entre les hommes et les femmes constitueraient un moteur essentiel et un outil de responsabilisation pour tous les partenaires. L'orientation du conseil d'administration était essentielle pour ce niveau de coordination inter-agences. Par exemple, les conseils d'administration ont orienté les agences sur les points suivants : i) promouvoir une action à l'échelle du système sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement sexuel et favoriser des environnements de travail sûrs ; ii) élaborer des solutions intégrées, y compris des évaluations conjointes, des analyses des besoins, une planification collaborative (44 % des programmes conjoints des Nations Unies se sont concentrés sur l'ODD 5 et l'égalité de genre en 2023), des visites conjointes sur le terrain et une annexe de l'examen quadriennal complet pour l'harmonisation des rapports ; et iii) aligner les processus de planification stratégique pour l'harmonisation des résultats et des équipes de pays des Nations Unies (UNCT) renforcées.

13. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a répondu à une question sur la façon dont les entités des Nations Unies, avec les conseils de leurs organes directeurs, pourraient s'adapter à de nouvelles façons de travailler en interne au sein de chaque organisation et en externe avec d'autres entités des Nations Unies et partenaires, alors qu'elles s'efforcent d'avoir un plus grand impact et une plus grande efficacité. Les questions relatives aux nouvelles méthodes de travail devaient être abordées non seulement par les participants à la réunion conjointe des conseils d'administration, mais aussi par l'ensemble du système des Nations Unies dans sa réponse collective à l'initiative ONU 2.0. Il a mis l'accent sur trois nouvelles méthodes de travail de l'UNOPS. Tout d'abord, son parcours de transformation interne est allé au-delà de la résolution d'une seule crise et a constitué un examen complet de la culture organisationnelle : renforcement des capacités en matière de preuves et d'apprentissage, renforcement de la gestion des projets et des portefeuilles et garantie de l'adéquation des processus et des systèmes d'information à leur objectif. Il s'agissait notamment de réviser les règlements financiers, de renouveler les cadres politiques, de mettre en place un nouveau cadre de gestion des risques et d'assurer une gestion transparente pour des recettes nettes nulles. Le conseil d'administration a demandé à l'organisation de rendre des comptes dans le cadre de ce processus et a fourni des conseils et un soutien tout au long d'un parcours exigeant et fructueux. Deuxièmement, pour accroître son efficacité, l'UNOPS a mis en place des pôles de mission pour accélérer la réalisation des ODD et collaborer avec l'ensemble du Système des Nations Unies pour le développement. L'UNOPS a aligné sa méthode de travail en établissant des partenariats avec d'autres agences. Troisièmement, l'UNOPS s'est engagé à accélérer l'action climatique dans le cadre de ses opérations et de ses projets avec ses partenaires. En outre, l'UNOPS a continué à s'engager avec les partenaires du Système des Nations Unies pour le développement vers des services administratifs communs et a utilisé des services partagés globaux tels que United Nations Web Buy Plus et le Booking Hub. Les agences partenaires ont été encouragées à utiliser davantage de plateformes de services partagés. En tant qu'entité basée sur des projets, non programmatique et non normative, l'UNOPS soutiendrait le Système des Nations Unies pour le développement par le biais du système des coordonnateurs résidents, qui permet une collaboration inter-agences et facilite les partenariats avec les États membres.

14. L'administrateur du PNUD a donné des exemples de la manière dont les agences se sont appuyées sur leur conseil d'administration pour s'adapter à des circonstances différentes – par exemple en cas de crise – et devenir plus résistantes. Prenant note de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui définit les rôles des conseils d'administration, il a souligné l'importance des conseils d'administration en tant que gardiens des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (CESNU) qui définissent les mandats de toutes les entités des Nations Unies et l'appui général à la gestion. Dans les situations de crise, le leadership du conseil d'administration a été essentiel pour calibrer des réponses de gestion agiles afin de continuer à fournir des services aux communautés. Par exemple, lors de la pandémie de COVID-19, le conseil d'administration du PNUD a aidé la direction à prendre des décisions qui ont permis un décaissement rapide et une reconfiguration du financement dans un contexte évolutif et complexe.

15. Le Conseil a également soutenu le plaidoyer et la mobilisation des ressources, ce qui a permis au PNUD d'élaborer 131 plans nationaux de réponse socio-économique aux côtés des bureaux des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. L'administrateur a souligné l'importance d'un dialogue permanent entre les dirigeants des agences des Nations Unies et les présidents des conseils d'administration et des bureaux, qui permet de donner des orientations en temps utile et d'aligner les décisions des dirigeants et des conseils d'administration. L'administrateur a donné un exemple de ce dialogue et de ce partenariat continu avec le conseil d'administration du PNUD en ce qui concerne l'élaboration du plan stratégique du PNUD parallèlement à la réforme en cours du Système des Nations Unies pour le développement et aux décisions à venir de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'adoption par le conseil d'administration d'un plan stratégique « prêt pour la réforme » a donné au conseil d'administration et à la direction la flexibilité nécessaire pour répondre à un contexte changeant. Ces engagements ont également contribué à garantir que les dirigeants fournissent aux conseils d'administration, devant lesquels ils sont responsables, des informations claires et opportunes pour prendre des décisions éclairées qui permettent aux agences d'obtenir des résultats.

16. S'exprimant sur le rôle joué par les conseils d'administration dans le renforcement de la collaboration et de l'efficacité du Système des Nations Unies pour le développement, la directrice générale de l'UNICEF a souligné l'importance de l'alignement des décisions des conseils d'administration. Les paragraphes communs aux décisions du Conseil d'administration ont facilité l'alignement au niveau national. Elle a indiqué que l'enquête annuelle de l'UNICEF sur la réforme du Système des Nations Unies pour le développement montrait que les agences des Nations Unies étaient mieux à même d'aider les États membres à répondre aux priorités de développement grâce aux réformes du Système des Nations Unies pour le développement. La directrice exécutive a donné des exemples pratiques d'alignement, décrivant comment un programme conjoint en Micronésie sur la transformation numérique avait permis de grandes avancées dans les domaines de l'éducation, de l'égalité de genre et de la sécurité maritime. En la Jamaïque, un travail conjoint a aidé le gouvernement à mettre en œuvre les recommandations de l'examen des dépenses publiques, en introduisant un nouveau système de projection des besoins en ressources éducatives. Alors que les partenaires des Nations Unies cherchent à accélérer les progrès de l'Agenda 2030, ces exemples ont montré qu'il était possible d'agir ensemble par le biais de programmes conjoints afin d'intensifier les efforts existants.

17. Le directeur exécutif adjoint du PAM a réfléchi à ce que les conseils d'administration devraient faire de plus pour faciliter le travail des agences et accélérer la réalisation des ODD. Notant l'écart sans précédent entre les besoins et les ressources disponibles, il a souligné que les Conseils pouvaient attirer l'attention

sur les contraintes en matière de ressources, contribuer à la mobilisation des ressources et aider les agences des Nations Unies à travailler plus efficacement afin qu'elles puissent trouver des moyens créatifs de combler le déficit de ressources. Dans un environnement politique de plus en plus complexe et une implication croissante des agences, fonds et programmes des Nations Unies dans les opérations humanitaires, les conseils d'administration ont également joué un rôle crucial pour permettre aux agences des Nations Unies de continuer à adhérer aux principes humanitaires. Ces principes ont parfois été remis en question et les agences ont eu besoin de soutien pour rester cohérentes et adopter une approche fondée sur des principes. Enfin, il a souligné l'importance du consensus et de l'unité au sein des conseils d'administration, en particulier lorsqu'il s'agit de questions difficiles. Dans un monde polarisé, les agences ont besoin que les États membres se rassemblent et fassent preuve de cohésion sur leur mandat en tant qu'entités des Nations Unies. Le prochain Sommet de l'avenir pourrait être une occasion privilégiée d'affirmer ce mandat mondial commun.

18. La deuxième partie du débat a été consacrée à des réflexions sur l'avenir. Les dirigeants exécutifs ont été interrogés sur ce que les agences pourraient faire pour améliorer leur soutien aux organes directeurs dans leur cheminement vers une meilleure adaptation à l'avenir.

19. La directrice exécutive du FNUAP a fait remarquer que le soutien politique que les agences reçoivent des conseils d'administration est crucial. Alors que les sessions formelles n'ont lieu que trois fois par an, les conseils d'administration accompagnent les agences au jour le jour. Ce dialogue constant a permis aux programmes de rester adaptés à des besoins en constante évolution. Les interventions des États membres lors des réunions du Conseil ont eu un poids considérable bien au-delà des murs des salles du Conseil. Les conseils d'administration ont poussé les agences à s'adapter à des circonstances qui évoluent rapidement. Ils ont également été les premiers à adopter différentes modalités de travail pendant la pandémie de COVID-19. L'une des façons dont les agences peuvent aider les conseils d'administration à s'adapter à l'avenir est de développer des stratégies de communication et de narration solides qui aident les conseils d'administration à communiquer plus efficacement sur le travail des agences, en renforçant la confiance et l'engagement. Des visites organisées sur le terrain – telles que la visite conjointe sur le terrain et les visites du conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS – ont permis aux conseils d'administration d'observer directement le travail et l'impact des agences sur le terrain. Les agences ont également organisé des réunions d'information plus informelles pour permettre un dialogue technique approfondi, fournissant aux conseils des données en temps réel pour la prise de décision.

20. La directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné la vision audacieuse du secrétaire général pour une initiative ONU 2.0 tournée vers l'avenir et pour rendre les agences et leurs organes directeurs aptes à affronter l'avenir. Le modèle d'entreprise, les modalités de mise en œuvre et l'empreinte mondiale d'ONU-Femmes continuent d'évoluer afin de remplir le mandat de l'agence et de s'opposer à la résistance à l'égalité de genre. ONU 2.0 et ONU-Femmes 2.0 peuvent servir de catalyseurs puissants pour stimuler l'innovation et la capacité de mise en œuvre à l'échelle des Nations Unies, y compris dans le soutien des agences au travail de leurs organes directeurs. Toutefois, la réalisation de cet objectif nécessite une plus grande confiance, des capacités accrues et davantage de ressources à tous les niveaux – en vue d'un Système des Nations Unies pour le développement plus cohérent, coordonné et efficace, axé sur la réalisation des ODD.

21. Soulignant que les agences doivent être prêtes à aller au-delà du « comment » pour se concentrer sur le « que se passerait-il si » et qu'il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur la prévoyance, le directeur exécutif de l'UNOPS a indiqué que

la pandémie de COVID-19 avait été une surprise pour beaucoup, bien qu'elle ait fait partie de plusieurs exercices de prévoyance. Le Sommet de l'avenir serait l'occasion de combler les lacunes en matière de politique et de financement, ainsi que de mise en œuvre, et de rendre les Nations Unies plus résistantes aux crises inattendues. Malgré un financement adéquat et des réformes politiques, le caractère bancable des projets a été compromis par un manque de capacité et d'assistance technique. Des conversations sur ce qui a fonctionné et l'alignement de la mise en œuvre des projets sur les ODD pourraient contribuer grandement à combler le manque de capacités. Les conseils exécutifs pourraient également prendre l'initiative sur des sujets qui ne peuvent être traités par une seule agence, tels que l'énergie durable et la transition des systèmes alimentaires. Les discussions entre les conseils d'administration contribueraient à une collaboration interinstitutionnelle concrète sur ces questions, en s'appuyant sur les recommandations du rapport du CCI.

22. L'administrateur du PNUD a souligné que les agences pouvaient améliorer leur soutien aux organes directeurs grâce à des flux d'informations plus efficaces entre les chefs d'entreprise et les conseils d'administration, et en améliorant la qualité et la convivialité des informations. L'administrateur a souligné l'importance de partager la grande quantité d'informations et de connaissances recueillies par le PNUD – par exemple par le biais de son rapport sur le développement humain, de son rapport sur les tendances futures et de son rapport sur les petits États insulaires numériques – afin d'aider les membres du conseil d'administration à remplir leurs fonctions de contrôle et de gouvernance. Notant les contraintes de capacité auxquelles sont confrontés les membres des conseils d'administration, il a souligné l'importance d'optimiser la fréquence des interactions entre la direction et les conseils d'administration. L'administrateur a souligné le rôle essentiel que jouent les conseils dans la protection de la transparence et de la responsabilité du système de gouvernance des Nations Unies.

23. Réfléchissant à l'importance de la collaboration, la directrice exécutive de l'UNICEF a mis l'accent sur l'efficacité des programmes et le leadership. L'alignement entre les agences a résulté du soutien ferme des organes directeurs. Les agences qui ont aligné leurs documents de programmation sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le Conseil économique et social pourraient encore améliorer la collaboration interagences. Elle a expliqué que l'efficacité des programmes futurs passe par une répartition efficace des charges. La directrice exécutive de l'UNICEF a poursuivi en déclarant que lorsque le système produit des orientations en matière d'intégration et que les conseils d'administration en reconnaissent l'importance, le système des Nations Unies peut programmer plus efficacement. Parmi les exemples positifs de cette approche, on peut citer la stratégie à l'échelle du système sur la parité hommes-femmes et la stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Grâce au soutien de leur conseil d'administration, les agences des Nations Unies accomplissent un travail remarquable. Des lacunes subsistent en matière de ressources, mais le prochain accord de financement pourrait aider les agences des Nations Unies à résoudre ces problèmes.

24. Se félicitant de la possibilité de discuter de ces questions avec le Conseil d'administration dans le cadre de l'examen de la gouvernance, le directeur exécutif adjoint du PAM a fait observer que ce processus, dont les États membres sont les maîtres d'œuvre, avait suscité une réflexion interne approfondie sur la transparence et l'ouverture. La transparence exige la confiance plutôt que la crainte de répercussions pour avoir abordé des questions sensibles. Les réunions informelles avec le conseil d'administration pourraient contribuer à l'asymétrie d'information entre les membres du conseil d'administration, car tous les membres n'ont pas pu y assister. Des engagements moins nombreux, mais plus stratégiques, étayés par les bonnes informations, contribueraient grandement à remédier aux asymétries. Les conseils du conseil d'administration étaient nécessaires pour que les agences

comprennent les priorités absolues et ce qui devrait être moins prioritaire dans un environnement de financement plus serré.

25. Au cours d'une discussion interactive entre les États membres et les directeurs des entités des Nations Unies, les délégations ont soulevé les points suivants :

- La gouvernance efficace du Système des Nations Unies pour le développement ne dépend pas seulement du contrôle, mais aussi de la capacité à identifier les besoins. Les conseils d'administration devraient être équipés pour guider les agences dans l'accomplissement de leur mandat. Les asymétries et les lacunes en matière de capacités devraient être traitées afin d'éviter de compromettre le principe d'égalité sous prétexte d'efficacité.
- Parmi les mesures pratiques visant à éviter les doubles emplois, on peut citer l'alignement des agendas sur les principaux domaines d'action et l'amélioration de la communication. En outre, le soutien continu au système des coordonnateurs résidents a été essentiel pour porter ces résultats au niveau communautaire. En améliorant l'efficacité et la régularité des évaluations et des examens, les conseils d'administration continueraient à soutenir l'amélioration des résultats.
- Le conseil d'administration s'est félicité de l'examen du CCI et attend avec impatience de délibérer sur la réponse à son rapport – une occasion de renforcer la coordination et de veiller à ce que les structures de gouvernance et de contrôle restent adaptées à leur objectif. La réunion conjointe des conseils d'administration 2024 a été alignée sur le processus d'auto-réflexion découlant de l'examen de la gouvernance du PAM et de l'évaluation du CCI. L'apprentissage et l'adoption de bonnes pratiques dans l'ensemble des Nations Unies sont fondamentaux. Cette conversation n'était qu'un élément d'une réflexion plus approfondie sur le système à travers l'examen quadriennal complet. Les membres du conseil d'administration ont recommandé la création d'un groupe de travail chargé de délibérer sur les recommandations du CCI et ont exprimé leur soutien à ce processus.
- Les États membres ont éprouvé des difficultés à se tenir au courant des nombreuses activités et à assurer une gouvernance solide et rationalisée. L'optimisme régnait quant au fait que les recommandations du CCI déboucheraient sur des processus de gouvernance clairs, tenant compte des risques et alignés sur la réforme plus large des Nations Unies. Les membres du conseil d'administration ont reconnu leur rôle dans la mise en place d'une gouvernance harmonisée pour soutenir les changements difficiles que les agences devaient opérer. Toute défaillance de la gouvernance aurait de graves répercussions sur la confiance du public dans les Nations Unies, et donc sur le financement et la réalisation des ODD. Ils ont également reconnu l'urgence avec laquelle la gouvernance devait évoluer, compte tenu des besoins importants à l'échelle mondiale.
- Il est encourageant de constater que les agences sont prêtes à collaborer avec leurs conseils d'administration. De telles interactions ont rendu le multilatéralisme plus visible et ont démontré son efficacité. L'instauration de la solidarité et de la confiance nécessiterait également la prise en compte des asymétries entre les pays.
- Face à l'augmentation des besoins humanitaires, il serait fondamental de veiller à ce que des organes directeurs efficaces et stratégiques responsabilisent les agences des Nations Unies. Les participants se sont accordés sur la nécessité de poursuivre la réflexion sur des engagements plus efficaces et mieux adaptés aux objectifs poursuivis, et non sur la nécessité d'établir davantage de rapports. Les

membres du conseil d'administration se sont félicités des nouvelles occasions de débattre de ces sujets importants, en vue de mettre en place un système multilatéral plus cohérent, capable de produire plus avec moins.

- La promotion du multilatéralisme dépendrait en fin de compte d'un dialogue ouvert et d'espaces inclusifs entre les organes directeurs. Les membres ont demandé comment l'évaluation du CCI pourrait être utilisée pour améliorer la coordination et si les expériences des agences en matière de réforme des Nations Unies pourraient être partagées avec les organes directeurs afin d'améliorer leur gouvernance.

26. En réponse, la directrice exécutive de l'UNICEF a déclaré que la période actuelle était difficile pour de nombreuses communautés dans le monde. Les agences des Nations Unies ne peuvent répondre à ce niveau de besoin qu'en travaillant ensemble. Les conseils d'administration jouent un rôle essentiel dans ce travail, et leur soutien et leur confiance ont été très appréciés. La confiance accordée aux agences par leur conseil d'administration a contribué à l'efficacité de leur contrôle. La directrice exécutive du FNUAP a apprécié le rôle du conseil d'administration en tant qu'intermédiaire pour la mise en œuvre du programme. La gouvernance intégrée et le travail à la croisée de l'humanitaire et de la consolidation de la paix sont essentiels, d'autant plus que les ressources continuent de diminuer. La localisation et la fourniture par l'intermédiaire d'organisations locales sont des solutions prometteuses, et la supervision du conseil d'administration a été appréciée pour garantir la responsabilité. Ensemble, les agences et leurs conseils d'administration devraient veiller à ce que les besoins des communautés ne soient pas politisés.

27. Soulignant l'importance des risques et de l'assurance, le directeur exécutif adjoint du PAM a insisté sur le fait que des systèmes de gouvernance solides permettaient en définitive aux agences de fournir une assistance là où elle est le plus nécessaire. Le fait d'opérer dans des environnements complexes présente des risques : les agences ont besoin du soutien de leur conseil d'administration pour comprendre et partager ces risques. Il a recommandé que les partenariats ne soient pas structurés à partir du siège, mais qu'ils soient axés sur les résultats et adaptés au contexte de chaque pays. Ces partenariats peuvent également inclure des partenaires extérieurs au système des Nations Unies. Le directeur exécutif de l'UNOPS a souligné l'importance d'une bonne gestion des risques lors de la réalisation de projets dans des contextes où la présence des Nations Unies n'est pas significative. Il est impressionnant de constater que les agences sont restées dans ces contextes et ont assuré la protection des personnes dans des situations difficiles. La discussion doit se concentrer sur ce qui a été appris dans ces contextes et sur les problèmes qui minent le lien entre l'humanitaire, la construction de la paix et le développement. Cette dimension du risque a nécessité une discussion plus ouverte au sein des agences des Nations Unies.

28. Soulignant l'importance des partenariats entre les agences et leurs conseils d'administration, la directrice exécutive d'ONU-Femmes a détaillé l'immense valeur de ces relations pour les agences des Nations Unies. Avec ses partenaires, ONU-Femmes est prête à agir sur les recommandations du conseil d'administration pour améliorer la gouvernance. L'entité a soutenu toutes les opportunités visant à rendre les conseils d'administration plus efficaces. Face aux nombreux défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans le monde entier, ONU-Femmes s'appuiera sur les orientations du Conseil d'administration pour atteindre les normes les plus élevées. La session interactive s'est achevée sur le rappel par l'administrateur du PNUD que le personnel des Nations Unies travaille souvent dans des contextes extrêmement difficiles, mettant sa vie en danger dans l'exercice de ses fonctions. Il a rappelé aux participants que les discussions menées aujourd'hui avaient des implications très concrètes dans le monde entier. Les travaux de gestion des risques

menés par les agences des Nations Unies et leurs conseils d'administration ont eu des effets très concrets sur les communautés du monde entier.

29. Le vice-président du conseil d'administration de l'UNICEF a exprimé sa profonde gratitude à toutes les personnes présentes pour leur participation à ce forum important. Le renforcement du multilatéralisme sera plus important que jamais dans les années à venir. Reprenant les discussions de la journée, il a souligné que les conseils d'administration jouaient un rôle crucial dans le fonctionnement efficace et efficient des agences des Nations Unies, en les guidant vers des résultats individuels et systémiques, et en s'orientant vers des Nations Unies plus modernes et tournées vers l'avenir. Les examens de la gouvernance et du contrôle ont joué un rôle crucial ; le rapport du CCI sera au centre des discussions à l'avenir. Il a réaffirmé la nécessité d'un engagement équilibré et d'un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme au sein des entités des Nations Unies. Les discussions sur un engagement plus harmonisé, fondé sur des données et efficace entre les agences des Nations Unies et les organes directeurs ont été positives. Le prochain Sommet de l'avenir sera une nouvelle occasion de poursuivre l'engagement multilatéral autour des questions critiques auxquelles est confrontée la communauté du développement.

30. La présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a conclu la session en soulignant l'importance de l'examen du CCI et de l'évaluation de la gouvernance du PAM. Il est important de partager les recommandations identifiées dans les évaluations des différents conseils d'administration. Les meilleures pratiques identifiées dans le cadre d'une évaluation pourraient être partagées afin d'accroître l'efficacité de tous les conseils. Le renforcement des capacités et des sessions informelles périodiques seraient nécessaires pour améliorer la compréhension des fonctions des organes de gouvernance par les nouveaux membres des conseils d'administration. Cela faciliterait une participation équitable et inclusive de tous les membres. Une participation active au Sommet de l'avenir sera particulièrement importante pour garantir que les priorités du Conseil se reflètent dans ses résultats. L'intégration de ces résultats dans les plans et stratégies des organes de contrôle organisationnels serait également fondamentale pour une meilleure gouvernance et une action efficace. Plusieurs interventions ont porté sur la nécessité d'améliorer la communication afin de faire connaître les rôles importants des organes directeurs à tous les États membres des Nations Unies, au public et aux autres parties prenantes. La discussion a souligné l'importance de maintenir un dialogue ouvert et systématique afin de tenir tout le monde informé et de s'assurer que le précieux retour d'information est utilisé. Les États membres et les agences devraient s'écouter les uns les autres afin de comprendre où se situent les obstacles à la communication.

31. En rationalisant la gouvernance au sein des organisations des Nations Unies, les femmes et les filles, qui représentent la moitié de la population mondiale, ne peuvent être négligées. Outre les femmes et les filles, il convient de continuer à mettre l'accent sur les personnes handicapées et les personnes âgées, car ces groupes sont au cœur du développement. En travaillant ensemble, il serait possible d'affronter et de surmonter les défis qui nous attendent, en donnant la priorité à la survie de l'humanité.

32. La session a été officiellement clôturée par le président du conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, qui a remercié toutes les personnes présentes pour leur participation et le FNUAP pour avoir coordonné la réunion. Il a conclu en soulignant l'importance des réflexions proposées pendant la réunion conjointe des conseils d'administration dans la perspective du Sommet de l'avenir et au-delà.

